



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP15/NFSDU
Décembre 2014

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Trente-huitième session
Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015

RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU
COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME
Bali (Indonésie) 24-28 novembre 2014

NOTE: La lettre circulaire CL 2014/33-NFSDU est jointe au présent document.



AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius Programme mixte FAO/OMS
sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (REP15/NFSDU)

Le rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (REP15/NFSDU) est joint. Il sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-huitième session qui se tiendra à Genève, (Suisse) du 6 au 11 juillet 2015.

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION:

Avant-projets et projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7) de la procédure

1. Projet de révision des *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CAC/GL 9-1987) à l'étape 8 (REP15/NFSDU par. 53 et annexe III);
2. Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985): VNR-B pour la vitamine C, le zinc, le sélénium, le molybdène et le manganèse à l'étape 5/8 (REP15/NFSDU par. 82 et annexe IV Partie 1);
3. Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible à l'étape 5/8 (REP15/NFSDU par. 116 et annexe V).

Autres textes pour adoption

4. Modifications de l'annexe des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) (REP15/NFSDU par. 82 et annexe IV Partie 2);
5. Modifications de la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CODEX STAN 118-1979) en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan» (REP15/NFSDU par. 193 et annexe X);
6. Modifications des *Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge* (CAC/GL 10-1979) (REP15/NFSDU par. 188 et annexe VIII); et
7. Avant-projet de révision de la liste des additifs dans la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CODEX STAN 72-1981) (REP15/NFSDU par. 152 et annexe VI Part 1).

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant émettre des observations concernant les documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex* (Partie 3 – Procédure d'élaboration de normes Codex et textes apparentés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), par courriel au Secrétariat de Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie), codex@fao.org, **avant le 31 mars 2015**.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trente-sixième session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION, À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION:

Le Comité est convenu de transmettre:

Projets de normes pour adoption aux étapes 5 et 8 de la procédure

- Projet de révision des *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CAC/GL 9-1987) à l'étape 8 (REP15/NFSDU par. 53 et annexe III);
- Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les *Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel*: VNR-B pour la vitamine C, le zinc, le sélénium, le molybdène et le manganèse à l'étape 5/8 (par. 82 et annexe IV Partie 1);
- Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible à l'étape 5/8 (par. 116 et annexe V).

Autres textes pour adoption

- Modifications de l'annexe des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) (par. 82, annexe IV Partie 2);
- Modifications de la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CODEX STAN 118-1979) en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan» (par. 193, annexe X);
- Modifications des *Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge* (CAC/GL 10-1979) en vue d'ajouter les citrates de zinc (par. 188 et annexe VIII);
- Avant-projet de révision de la liste des additifs dans la norme CODEX STAN 72-1981 afin d'inclure le SIN 472c et le SIN 1450 (par. 152, annexe VI Partie 1).

Nouveaux travaux

Le Comité est convenu de transmettre pour approbation les nouveaux travaux suivants:

- Définition de la biofortification ou des aliments biofortifiés (par. 164, annexe VII); et
- VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue à longue chaîne basés sur l'acide eicosapentaénoïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA) (par. 191, annexe IX).

QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION

Le Comité:

- a fourni des réponses relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre de certaines activités du Plan stratégique du Codex 2014 - 2019 pertinentes pour ses travaux (par. 14 et annexe II);
- est convenu de cesser les travaux sur l'amendement à la *Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CODEX STAN 74-1981), visant à inclure une nouvelle partie (partie B) pour les enfants en insuffisance pondérale (par. 89);
- a renvoyé la révision de la *Norme pour les préparations de suite* (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 2 pour remaniement, diffusion pour observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine session (par. 107);
- de conserver la liste de travail modifiée des additifs (liste de souhaits) jusqu'à la prochaine session, lorsqu'une décision sera prise sur son futur statut (par. 152, annexe VI Partie 2);
- de reporter les discussions sur les conditions d'une allégation «sans» acides gras de manière à attendre le résultat de l'étude du NUGAG et l'avis du CCMAS sur les questions de méthode (par. 157);
- de demander à l'UNICEF de préparer, avec l'appui du Sénégal, un document de travail révisé et un document de projet sur une norme pour les aliments prêts à l'emploi (RUF), à présenter lors de la prochaine session (par. 183).

QUESTIONS INTÉRESSANT D'AUTRES COMITÉS

CCMAS

Le Comité est convenu:

- de recommander au CCMAS de conserver la méthode AACCI 32-45.01 comme méthode de type I pour les fibres alimentaires totales et d'adopter la méthode AACCI 32-50.01 comme méthode de type I pour les parties solubles et insolubles des fibres alimentaires; d'examiner si la méthode AOAC 2009.01 doit être considérée comme une méthode de type IV; et d'adopter la méthode AOAC 2011.25 comme méthode de type IV (par. 17);
- de demander un avis sur la teneur en acides gras trans la plus faible que les méthodes d'analyse actuelles peuvent déceler de manière exacte et reproduire de manière constante (par. 157).

CCFA**Le Comité est convenu de:**

- demander au CCFA d'examiner s'il était possible d'inclure dans le préambule de la NGAA le libellé suivant: «*Les additifs destinés à être utilisés dans la norme CODEX STAN 72-1981 nécessitent également une évaluation du JECFA qui stipule expressément que la substance est inoffensive en vue d'une utilisation chez les nourrissons de moins de douze semaines*» (par. 152);
- si les additifs alimentaires des sections A et B de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981) et des sections 13.1.1 et 13.1.3 de la NGAA pourraient être alignés en priorité, afin de protéger les nourrissons vulnérables (par. 152).

Table des matières

	Page
Résumé et conclusions	ii
Rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	1
État d'avancement des travaux	20
	Paragraphes
Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 9
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	10 - 11
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex (Point 2a de l'ordre du jour)	12 - 17
Questions soulevées par la FAO et l'OMS (Point 2b de l'ordre du jour)	18 - 23
Projet de révision des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CAC/GL 9-1987), à l'étape 7 (Point 3 de l'ordre du jour)	24 - 53
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) (Autres valeurs que les protéines) à l'étape 3 (Point 4 de l'ordre du jour)	54 - 83
Avant-projet de modification de la <i>Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge</i> (CODEX STAN 74-1981), de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale, à l'étape 4 (Point 5 de l'ordre du jour)	84 - 89
Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 4 (Point 6 de l'ordre du jour)	90 - 107
Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible à l'étape 4 (Point 7 de l'ordre du jour)	108 - 117
Avant-projet de révision de la liste des additifs dans la <i>Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons</i> (CODEX STAN 72-1981) (Point 8 de l'ordre du jour)	118 - 152
Document de travail sur l'allégation «sans» acides gras trans (Point 9 de l'ordre du jour)	153 - 157
Document de travail sur la biofortification (Point 10 de l'ordre du jour)	158 - 165
Autres questions et travaux futurs (Point 11 de l'ordre du jour)	166 - 193
Date et lieu de la prochaine session (Point 12 de l'ordre du jour)	194

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Liste des participants	page 22
Annexe II	Réponses du CCNFSDU aux activités du Plan stratégique 2014 – 2019	page 47
Annexe III	Avant-projet de principes régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments	page 54
Annexe IV	Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) (autres valeurs que les protéines)	page 58
Annexe V	Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible	page 59
Annexe VI	Avant-projet de révision de la liste des additifs dans la <i>Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons</i> (CODEX STAN 72-1981)	page 60
Annexe VII	Proposition tendant à établir une définition de la biofortification et/ou des aliments biofortifiés	page 66
Annexe VIII	Modification de la <i>Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge</i> (CAC/GL 10-1979)	page 69
Annexe IX	Proposition d'établissement d'une VNR-MNT pour l'EPA et le DHA.....	page 70
Annexe X	Modification de la <i>Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten</i> (CODEX STAN 118-1979).....	page 72

INTRODUCTION

1. La trente-sixième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) s'est tenue à Bali, Indonésie, du 24 au 28 novembre 2014, à l'aimable invitation du Gouvernement allemand, en collaboration avec le Gouvernement d'Indonésie. La session était présidée par le Dr Pia Noble, Chef de la division des denrées alimentaires spécifiques, suppléments alimentaires et additifs alimentaires, Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs, et coprésidée par le Professeur Purwiyatno Hariyadi, Professeur de génie agroalimentaire à la Bogor Agriculture University et Directeur du Centre des sciences et technologies alimentaires et agricoles de l'Asie du Sud-Est. La session s'est déroulée en présence de 299 délégués représentant 54 pays membres, une organisation membre et 25 organisations internationales.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Bernhard Kühnle, Directeur général de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la santé animale - Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs, Allemagne, et le Dr Roy A. Sparringa, Président de l'Agence nationale de contrôle des aliments et des médicaments de la République d'Indonésie, ouvrent la session et souhaitent la bienvenue aux participants.
3. M. Kühnle note combien cette session du Comité est un excellent exemple de la manière dont le Codex présente ses travaux au plus près de ses membres.
4. Il souligne l'importance d'un bon travail préparatoire au niveau des comités et rappelle aux délégués que les normes ne sont pas d'une nature finie, mais doivent évoluer en permanence sur la base des découvertes scientifiques et des développements socioéconomiques.
5. M. Kühnle rappelle également aux délégués la nécessité de définitions claires pour éviter toute utilisation abusive des termes employés dans les normes. Il note que le Comité apporte une contribution importante et aide les gouvernements à des problèmes mondiaux tels que l'émaciation, le retard de croissance, le surpoids et l'obésité.
6. Le Dr Roy A. Sparringa remercie le Gouvernement allemand en sa qualité de pays hôte du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, ainsi que tous les membres du CCNFSDU, pour leur soutien massif à l'Indonésie dans la coorganisation de la trente-sixième session du CCNFSDU.
7. Il indique combien les normes du Codex sont devenues importantes dans la protection de la santé publique. Il souligne que, du point de vue des échanges commerciaux, les réglementations techniques nationales et les normes régionales recommandent de se référer aux textes du Codex pour favoriser des pratiques commerciales loyales et éviter les obstacles techniques inutiles au commerce.
8. Le Dr Sparringa rappelle aux délégués les principaux thèmes de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN) organisée une semaine auparavant à Rome, en Italie, et la manière dont le CCNFSDU joue un rôle essentiel à la lumière de la situation actuelle du monde en matière d'alimentation et de nutrition. Il indique également que le prochain défi consistera à encourager et soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre des normes du Codex et le renforcement de leurs capacités en termes de volonté de l'industrie alimentaire et des systèmes d'inspection et de contrôle des aliments.

Partage des compétences¹

9. Le Comité prend note du partage des compétences entre l'Union européenne et ses États membres conformément à l'article II, paragraphe 5, du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, tel que présenté dans le document CRD 1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

10. Au point 11 de l'ordre du jour «Autres questions», le Comité convient de traiter les points suivants:
 - a) Document concernant une norme du Codex pour les aliments prêts à l'emploi (RUF) de l'UNICEF, dans le sens de la recommandation de la Commission du Codex à sa trente-septième session - [CX/NFSDU 14/36/2-Add. 1](#);
 - b) Proposition d'extension de la méthode recommandée dans la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CODEX STAN 118-1979), avec une méthode qui détecte également avec précision la fraction toxique du gluten nocive pour les individus intolérants au gluten: méthode ELISA G12 (Autriche);

¹ [CRD1](#)

² [CX/NFSDU 14/36/1](#)

- c) Proposition d'inclusion des citrates de zinc dans les *Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge* (CAC/GL 10-1979) (Suisse);
- d) Proposition de nouveaux travaux sur l'établissement d'une VNR du Codex pour l'acide eicosapentaénoïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA), qui sont des acides gras oméga 3 à longue chaîne (IADSA);
- e) Proposition de modification de la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CODEX STAN 118-1979), en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan» (États-Unis).

11. Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2a de l'ordre du jour)³

12. Le Comité note que certains éléments sont uniquement cités à titre d'information et que plusieurs questions seront étudiées dans d'autres points de l'ordre du jour.

Suivi du Plan stratégique 2014-2019

13. Le Comité fait remarquer qu'un modèle de suivi de la mise en œuvre d'une sélection d'activités pour le Plan stratégique du Codex 2014-2019 a été préparé par le Secrétariat. Le projet de réponses consolidé a été préparé par l'Union européenne et le Canada et accepté par le Comité avec des modifications d'importance mineure.

14. Les réponses du CCNFSDU sont présentées à l'annexe II pour examen par le CCEXEC à sa soixante-dixième session et la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session.

15. L'Association internationale des organisations de consommateurs de produits alimentaires (IACFO) suggère de donner des indications plus précises aux États membres sur la composition des délégations pour ce qui concerne les conflits d'intérêts, en particulier ceux qui accueillent des comités ou des groupes de travail électroniques afin de garantir la protection de la santé. IACFO exprime également ses inquiétudes concernant la recherche de consensus, et estime qu'il faut veiller à ce que les préoccupations des pays en développement ne soient pas négligées.

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

16. Sur la base du document CRD19, le Comité a examiné la question du CCMAS d'inclure ou non la nouvelle méthode AACCI 32- 50.01|AOAC 2011.25 comme méthode de type I pour les fibres alimentaires dans les *Méthodes recommandées d'analyse et d'échantillonnage* (CODEX STAN 234-1999). De plus, le Comité a étudié comment réagir aux modifications apportées à AOAC 2011.25 et AOAC 2009.01.

Conclusion

17. Le Comité approuve les informations données dans le document CRD19 et émet les recommandations suivantes au CCMAS:

- a) Conserver la méthode AACCI 32-45.01 comme méthode de type I pour les fibres alimentaires totales et adopter la méthode AACCI 32-50.01 comme méthode de type I pour les parts solubles et insolubles des fibres alimentaires (qui peuvent être regroupées dans les fibres alimentaires totales), car leurs champs d'application sont différents et sont étudiés de manière collaborative et conçus pour correspondre à la définition du CODEX.
- b) Examiner si la méthode AOAC 2009.01 devrait être considérée comme une méthode de type IV, car elle a été modifiée et non étudiée de manière collaborative, et n'est plus considérée comme équivalente à AACCI 32-45.01.
- c) Adopter la méthode AOAC 2011.25 comme méthode de type IV, car elle a été modifiée et non étudiée de manière collaborative, et n'est plus considérée comme équivalente à AACCI 32-50.01.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 2b de l'ordre du jour)³

18. La représentante de la FAO présente le document [CX/NFSDU 14/36/3](#) et attire l'attention du Comité sur plusieurs activités en cours et nouvelles publications, notamment celles entreprises conjointement avec l'OMS. La représentante informe le Comité de la réunion d'experts de la FAO/OMS concernant l'innocuité microbiologique des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et des suppléments alimentaires prêts à l'emploi

³ [CX/NFSDU 14/36/2](#); [CX/NFSDU 14/36/2 Add.1](#); [CRD2](#) (Observations du Ghana et de l'Union africaine); [CRD10](#) (Observations de l'Union européenne et de FoodDrinkEurope); [CRD19](#) (Observations des États-Unis d'Amérique et des Philippines); [CRD27](#) (Observations du Canada); [CRD 45](#) (Observations du Canada et de l'Union européenne).

pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et de la malnutrition aiguë modérée, qui aura lieu au siège de la FAO à Rome mi-décembre 2014.

19. Elle indique également que la FAO et l'OMS ont lancé un outil pilote de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (FAO/OMS Global Individual Food consumption data Tool – GIFT), et que celui-ci sera développé sur la base des besoins des parties prenantes dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire. L'objectif ultime est de collecter, harmoniser et diffuser, par le biais d'une plate-forme hébergée par la FAO, les données sur la consommation alimentaire individuelle disponibles dans le monde entier au niveau national et infranational.
20. La représentante souligne également qu'en Asie, les données sur la consommation individuelle ont été mises à disposition sous un format harmonisé dans la base de données de l'OMS/FAO sur la consommation chronique alimentaire individuelle pour la Chine, le Japon et l'Australie/Nouvelle-Zélande. De même, une nouvelle action a été entreprise dans 10 pays membres de l'ASEAN, où les données sont rares et hétérogènes; au Laos et au Myanmar, la contribution de l'Union européenne au Fonds fiduciaire du Codex sera utilisée pour mener des enquêtes sur la consommation alimentaire individuelle, avec l'assistance technique de la FAO et de l'OMS. Les données existantes dans six à huit autres pays de l'ASEAN seront harmonisées et ajoutées à l'outil de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale de la FAO/OMS (GIFT).
21. La représentante explique que, faisant suite à une recommandation de la Consultation d'experts FAO de 2011 sur l'évaluation de la qualité des protéines alimentaires en nutrition humaine, un groupe de travail d'experts a été convoqué par la FAO entre le 2 et le 5 mars 2014, à Bangalore, en Inde. Le groupe de travail a examiné des approches de recherche pour la production de données sur la digestibilité réelle des acides aminés des aliments couramment consommés. Le rapport d'un groupe de travail d'experts de la FAO sur l'évaluation de la qualité des protéines dans l'alimentation humaine est quasi prêt à la publication et sera mis en ligne sur le site web de la FAO en décembre 2014.
22. La représentante de l'OMS informe le Comité de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014, ainsi que de sa déclaration et de son cadre d'action qui mettent en avant le rôle du Codex dans la promotion des régimes alimentaires sains. En se référant au document [CX/NFSDU 14/36/3](#), elle évoque quelques activités qui pourraient être intéressantes pour les travaux actuels du Comité: nouveaux documents d'information et matériel pédagogique (notamment la série de notes d'information stratégique sur les cibles mondiales en matière de nutrition pour 2025, l'aide-mémoire de l'OMS pour une alimentation saine et l'outil des Nations Unies OneHealth pour la planification et le coût des actions pour la nutrition), trois directives nouvelles et actualisées (sur les soins nutritionnels de l'enfant et de l'adulte atteint de maladie à virus Ébola dans les centres de traitement, sur l'apport en sucres et sur l'enrichissement du sel de table en iode pour prévenir et contrôler les troubles résultant de la carence en iode), deux réunions récentes du NUGAG (une sur l'alimentation et la santé, qui a finalisé l'examen des recommandations sur les acides gras saturés et les acides gras trans, et une sur les interventions nutritionnelles qui a examiné et discuté des recommandations sur divers enrichissements), et trois nouvelles stratégies régionales et plans d'action destinés à lutter contre le fléau multiple des problèmes nutritionnels, notamment l'obésité infantile, qui ont été adoptés par les comités régionaux respectifs en septembre/octobre 2014.
23. Un observateur s'est félicité de l'appel lancé par l'OMS pour que les politiques sanitaires soient établies sans subir d'influences commerciales indues.

PROJET DE RÉVISION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS (CAC/GL 9-1987) À L'ÉTAPE 7 (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

24. La présidente présente le document et rappelle aux délégués que la Commission à sa trente-sixième session avait adopté l'avant-projet de révision des Principes à l'étape 5 et qu'il a été distribué pour observations à l'étape 6. Pour la discussion, les délégués sont invités à se concentrer sur les passages entre crochets dans le but de supprimer les crochets ou de supprimer le texte. Ils sont également invités à effectuer des modifications de nature rédactionnelle.
25. Le texte des différentes modifications n'est pas inclus dans le présent rapport, sauf si cela est essentiel ou fondamental pour comprendre la discussion, mais les changements apparaissent directement dans le texte modifié (annexe III).

Définition de l'adjonction obligatoire et de l'adjonction facultative d'éléments nutritifs

⁴ [REP14/NFSDU, annexe II](#); [CL 2014/27-NFSDU](#); [CX/NFSDU 14/36/4](#) (Observations de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de l'Inde, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, des Philippines, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de FoodDrinkEurope, de l'ICBA, de l'ICGA, de l'IFT); [CRD 15](#) (observations de l'ISDI); [CRD 20](#) (observations des États-Unis); [CRD 28](#) (observations de l'Indonésie, de la Malaisie, du Nigéria); [CRD 37](#) (observations de l'ICGA); [CRD 41](#)(observations de la Thaïlande); [CRD 46](#) (observations d'El Salvador).

26. Plusieurs délégations sont favorables au maintien de ces définitions, telles qu'elles figurent dans le projet, en faisant valoir que les gouvernements doivent veiller à ce que l'adjonction d'éléments nutritifs soit réalisée conformément à la législation nationale et aux normes du Codex. L'importance de maintenir un équilibre entre les intérêts de l'industrie alimentaire et les systèmes de contrôle officiels et la nécessité d'éviter toute confusion sont invoquées. Il est également noté que le fait de permettre aux industriels de choisir d'ajouter des éléments nutritifs essentiels à certains aliments est peut-être plus facile dans les pays industrialisés, mais plus problématique dans les pays en développement en raison de la nature des procédures d'inspection nationales.
27. Plusieurs autres délégations déclarent qu'elles désapprouvent l'inclusion des définitions car la formulation est trompeuse et qu'il existe plusieurs approches différentes en matière d'adjonction facultative d'éléments nutritifs (de l'autorisation de toutes les adjonctions qui ne sont pas expressément interdites à l'interdiction de toute adjonction qui n'est pas expressément autorisée), ce qui est suffisamment détaillé dans la note de bas de page 4.
28. Certaines délégations proposent d'inclure le texte de la note 4 dans la définition de l'adjonction facultative afin d'éviter de mettre l'accent sur le choix laissé aux fabricants et de courir le risque de passer outre la note de bas de page.
29. D'autres délégations et une organisation ayant qualité d'observateur pensent que si les définitions sont incluses dans le texte, elles doivent être simples.
30. Il est précisé que les notes de bas de page font partie intégrante des textes du Codex.
31. Afin de tenir compte des différents avis, le Comité modifie la définition de l'adjonction facultative d'éléments nutritif, conformément à la proposition de l'Australie et ajoute un texte à la définition afin d'indiquer clairement le lien avec la note 4:

«2.6 Adjonction facultative d'éléments nutritifs: constatée lorsque les fabricants de produits alimentaires choisissent d'ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments ou catégories d'aliments spécifiques, comme indiqué dans la note de bas de page 4.»

Conclusion

32. Le Comité adopte la formulation du paragraphe 2.6 proposée ci-dessus.
- 3.1.1 Des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés de façon appropriée aux aliments
33. La dernière phrase du paragraphe fait l'objet d'une discussion afin de savoir si elle est censée se rapporter au contrôle, à savoir que les objectifs énumérés «sont» remplis, ou à une évaluation quant à savoir s'ils «pourraient être remplis», soit deux approches de cadres nationaux différents.
34. Après une brève discussion, la phrase est reformulée pour plus de clarté et pour lever toute ambiguïté, comme suit:
- «Les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent demander des preuves et des justifications scientifiques démontrant qu'un ou plusieurs des objectifs ci-dessus sont bien remplis.»
35. Une organisation ayant le statut d'observateur insiste sur la nécessité d'avoir des preuves découlant d'un financement indépendant et faisant l'objet d'une étude systématique pour apporter les justifications scientifiques de telles décisions.

Conclusion

36. Le Comité adopte la formulation du paragraphe 3.1.1 proposée ci-dessus.
- 3.1.4 L'étiquetage et la publicité ...
37. Une organisation ayant le statut d'observateur propose qu'il soit fait référence à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CODEX STAN 1-1985) afin de veiller à l'étiquetage des substances contenant du gluten si elles sont ajoutées à des fins d'enrichissement en protéines et indiquées comme adjonction d'éléments nutritifs.
38. Le Secrétariat du Codex explique que cela n'est pas nécessaire car cette norme est appliquée à tous les aliments et donc les allergènes doivent être mentionnés dans tous les cas.
- 3.3.2 Les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés
39. La Norvège souligne les dangers potentiels pour la santé d'un régime alimentaire à teneur élevée en graisses saturées, graisses trans, sucre et sel (aliments à forte densité énergétique et pauvres en éléments nutritifs, tels que desserts, chocolat, chips), avec une inquiétude particulière pour les mauvaises habitudes alimentaires et les déséquilibres énergétiques chez les enfants et les adolescents. Elle indique qu'il faut éviter de faire passer ces aliments pour des aliments «sains» en y ajoutant des éléments nutritifs. En plaidant pour des orientations

plus claires du Codex sur cette question, la délégation préfère inclure dans le texte du paragraphe 3.3.2 le libellé suivant: «*l'adjonction d'éléments nutritifs à des aliments à forte densité énergétique et pauvres en éléments nutritifs devrait être évitée, sauf si une telle adjonction est justifiée sur le plan nutritionnel pour remplir des objectifs de santé publique au niveau national*». La délégation propose d'inclure une référence claire à la valeur nutritionnelle des aliments dans les principes et demande donc de la faire figurer dans le paragraphe 3.3.2.

40. La présidente rappelle au Comité que cette question a été débattue en détail lors de la 35^e session du CCNFSDU sans adopter de modifications. Elle fait remarquer en outre que la formulation de la phrase est ouverte, de manière à permettre aux autorités nationales de décider si les adjonctions d'éléments nutritifs sont acceptables ou non.
41. Certaines délégations sont favorables à la proposition visant à inclure une phrase pour décrire les préoccupations relatives à la santé dans ce paragraphe et le représentant de l'OMS indique que, conformément à la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et de la récente déclaration de la CIN2, l'ajout proposé semble le plus approprié.
42. Plusieurs autres délégations font valoir qu'une telle initiative ne pourrait pas être considérée comme un simple changement rédactionnel, mais qu'il s'agit de quelque chose de plus fondamental qui a déjà été amplement débattu.
43. Le représentant de l'OMS exprime ses vives inquiétudes quant à la décision du Comité de pas ajouter une phrase demandée par la Norvège afin de prendre en compte la valeur nutritionnelle de l'aliment auquel des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés et a demandé à ce que la préoccupation de l'OMS soit notée dans le rapport du Comité. Le représentant de l'OMS exprime aussi sa forte inquiétude au regard des travaux du Comité qui ne tiennent pas compte des décisions prises et des stratégies adoptées dans des instances internationales comme l'Assemblée mondiale de la santé et aussi la CIN2 qui ont souligné le rôle important que joue le Codex dans la promotion d'une alimentation saine et la prévention de l'obésité et des maladies non transmissibles dues à l'alimentation.
44. Le Secrétariat du Codex confirme que des propositions complètes comme celles énoncées au cours de cette discussion, concernant la santé, seront présentées au Codex en tant qu'organisme mondial de normalisation en matière alimentaire à la suite de la CIN2. Il ajoute que l'adoption de la formulation telle qu'elle est actuellement proposée laissera une certaine marge de manœuvre aux gouvernements pour réguler l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments pour le moment, et pourra être modifiée ultérieurement sur la base d'une proposition plus complète sur la manière dont la CIN2 devrait contribuer au Codex.
45. La délégation chilienne note que cette question a été débattue publiquement depuis la dernière réunion du Comité et qu'elle a gagné en importance et en visibilité. Elle fait part de ses réserves quant à la décision d'adopter la formulation présentée au Comité.
46. Ces réserves sont soutenues par les délégations du Bangladesh, du Brésil et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les organisations ayant le statut d'observateur IACFO et ILCA.
47. L'organisation ayant le statut d'observateur de l'ICGA attire l'attention du Comité sur le document de séance [CRD 37](#).

Conclusion

48. Le Comité adopte la formulation du paragraphe 3.1.1 proposée dans le texte d'origine et prend note des réserves exprimées.

3.5.2 Surveillance

49. Le Comité soutient la deuxième proposition entre crochets:

«La surveillance des apports totaux en éléments nutritifs devrait en principe utiliser la même approche que celle qui gouverne la décision d'ajouter des éléments nutritifs essentiels, sauf si l'élément nutritif spécifique concerné requiert une autre démarche.»

4.2. Adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins de restitution

50. Une délégation se demande pourquoi, si l'aliment avant restitution est un «contributeur important aux apports en éléments nutritifs essentiels dans la population», il nécessite une restitution des éléments nutritifs.
51. En réponse, la délégation australienne explique les énumérations: dans le contexte d'une décision envisageant la restitution, il convient de montrer que l'aliment initial est enclin à «perdre les éléments nutritifs essentiels qu'il contient en cours de traitement, d'entreposage ou de manutention», et qu'avant cette perte, l'aliment aurait dû être une source importante d'éléments nutritifs dans le régime alimentaire comme les macronutriments.

Conclusion

52. Le Comité convient que le projet de principes tel que modifié soit soumis et inclus dans l'annexe III pour adoption par la Commission du Codex à l'étape 8.

Statut du projet de révision des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987)

53. Le Comité convient de transmettre le projet de révision à la trente-huitième session de la Commission pour adoption à l'étape 8 (Annexe III).

AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (AUTRES VALEURS QUE LES PROTÉINES) À L'ÉTAPE 3 (Point 4 de l'ordre du jour)⁵

54. La délégation australienne présente le document et les travaux du GT électronique mis en place, lors de la trente-cinquième session du CCNFSDU dans le but de recommander des VNR-B révisées ou supplémentaires pour la vitamine C, le fer, le zinc, le sélénium, le manganèse, le molybdène et le fluorure, conformément à la définition révisée des organismes scientifiques compétents reconnus (OSCR) et aux Principes généraux pour l'établissement de VNR pour la population générale.
55. Le Comité examine les 13 recommandations présentées par le GT électronique.

Recommandation 1 – OSCR

56. Le Comité accepte les six organismes scientifiques désignés comme OSCR conformément au PG 3.1.2:

- Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA);
- États-Unis – Institute of Medicine (IOM);
- Australie – National Health and Medical Research Council & Nouvelle-Zélande – Ministry of Health (NHMRC/MOH);
- Japon – National Institute of Health and Nutrition (NIHN);
- Groupe consultatif international sur la nutrition en zinc (IZINCG);
- Conseil nordique des ministres (pays nordiques).

Recommandation 2 – Clarification du PG 3.2.1.1

57. Le Comité approuve la clarification suivante du PG 3.2.1.1:

PG 3.2.1.1 Les VNR-B devraient se baser sur le niveau nutritionnel individuel 98 (INL98). Dans certains cas, en l'absence d'INL98 ou en présence d'un INL98 ancien, établi pour un élément nutritif pour un ou plusieurs sous-groupes spécifiques, il peut être plus approprié d'envisager l'utilisation d'autres valeurs ou fourchettes de référence pour l'apport journalier, qui ont été établies plus récemment par des organismes scientifiques compétents reconnus. La détermination de ces valeurs devrait être examinée au cas par cas.

Recommandation 3 – VNR-B pour la vitamine C

58. Le Comité approuve la révision de la VNR-B pour la vitamine C de 60 à 100 mg.

Recommandation 4 – VNR-B pour le fer

59. La délégation de l'Union européenne informe le Comité que l'AESA est en train d'évaluer les valeurs pour le fer et doit rendre son avis en 2015. En raison de l'importance de cet élément nutritif, la délégation demande que le Comité reporte sa décision concernant cette recommandation.
60. Plusieurs délégations et observateurs soutiennent ce point de vue.
61. Certaines délégations font remarquer qu'il serait plus pratique de n'avoir qu'une seule VNR-B pour l'étiquetage et que la valeur devrait être la DIRV de l'OMS/FAO (14 mg), sur la base d'une absorption de 15 pour cent. Il est proposé que, si le Comité décide d'adopter deux VNR-B en fonction du pourcentage d'absorption, une note de

⁵ [CXNFSDU14/36/5](#), [CXNFSDU14/36/5-Add1](#) (Observations du Brésil, du Canada, du Ghana, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Union africaine, de FoodDrinkEurope, de l'ICBA, de l'IFT); [CRD 9](#) (observations de la Thaïlande); [CRD 12](#) (observations de l'Union européenne, de la NHF); [CRD 21](#) (observations du Japon); [CRD 29](#) (observations de l'Indonésie, du Nigéria); [CRD 38](#) (observations de la République de Corée); [CRD 46](#) (observations d'El Salvador).

bas de page devrait être ajoutée, permettant aux pays de choisir une des VNR-B en fonction des besoins du pays.

62. Faisant également référence aux notes de bas de page pour le fer et le zinc (voir recommandation 8), la délégation australienne explique que la recommandation vise à donner de la flexibilité aux gouvernements, y compris en relation avec les absorptions alimentaires possibles dans les différents pays, et que le fait d'avoir deux valeurs ne signifie pas que les deux seront inscrites sur une étiquette.
63. L'observateur de la National Health Federation (NHF) désapprouve le fait de baser la VNR-B pour le fer uniquement sur le pourcentage d'absorption, en faisant valoir qu'il serait plus judicieux d'établir des VNR distinctes pour les hommes et les femmes. La délégation australienne explique ensuite que les Principes généraux font référence à une moyenne des DIRV pour les hommes et les femmes.

Conclusion

64. Le Comité convient de reporter la décision sur cette recommandation, à la trente-septième session du CCNFSDU.

Recommandation 5 – VNR-B pour le zinc

65. Certaines délégations indiquent qu'elles préfèrent attendre l'avis définitif de l'AESA avant d'approuver cette recommandation.
66. La délégation australienne fait remarquer que la recommandation 5 a bénéficié d'un soutien massif au sein du GT électronique. Elle indique également que le GT électronique a examiné l'avis provisoire de l'AESA qui propose quatre apports de référence pour la population adulte (PRI) (équivalent à l'INL₉₈) compris entre 8,5 et 14,5 mg, selon les quatre niveaux d'apports alimentaires en phytates observés au sein des populations européennes, et que ces valeurs n'ont pas changé dans l'avis final récemment publié.
67. Un observateur se prononce contre la réduction de la VNR pour le zinc car les niveaux actuels sont déjà insuffisants. Il fait également valoir que le sexe devrait être pris en compte.
68. Le Comité est convenu de:
- a) modifier la VNR-B pour le zinc pour se référer au pourcentage d'absorption alimentaire;
 - b) réviser la VNR-B de 15 mg à 11 mg (30 pour cent d'absorption alimentaire) et 14 mg (22 pour cent d'absorption alimentaire).

Recommandation 6 – Caractéristiques de l'alimentation pour le fer

69. Le Comité est convenu de reporter cette décision à la trente-septième session du CCNFSDU, car cette recommandation était faite sous réserve de l'approbation de la recommandation 4 ci-dessus.

Recommandation 7 – Caractéristiques de l'alimentation pour le zinc

70. Le Comité approuve les caractéristiques de l'alimentation recommandées par le GT électronique.

Recommandation 8 – Note de bas de page pour le fer et/ou le zinc

71. Le Comité est convenu de reporter une décision pour le fer et adopte cette recommandation pour le zinc, modifiée comme suit:

Les autorités nationales et/ou régionales compétentes devraient déterminer une VNR-B appropriée qui représente au mieux l'absorption issue des régimes alimentaires correspondants.

Recommandation 9 – VNR-B pour le sélénium

72. Plusieurs délégations, sans désapprouver la valeur proposée, notent que l'AESA a adopté une valeur d'apport adéquat de 70 µg en l'absence de preuves suffisantes pour une autre valeur.
73. Un observateur suggère une fourchette entre 70 et 200 µg.
74. Le Comité approuve la détermination de la VNR-B pour le sélénium à 60 µg.

Recommandation 10 – VNR-B pour le molybdène

75. Certaines délégations et une organisation ayant le statut d'observateur notent le manque de données sur cette question et indiquent que l'AESA a décidé d'établir un niveau adéquat de (65 µg) sur la base des apports observés dans l'UE, qui est supérieur aux valeurs proposées par d'autres OSCR.
76. Le Comité prend note de ces observations mais indique également qu'il existe un soutien et une entente massifs en faveur de l'adoption de la recommandation, en sachant qu'il sera toujours possible de modifier la VNR-B en présence de nouvelles preuves.
77. Le Comité approuve la détermination de la VNR-B pour le molybdène à 45 µg.

Recommandation 11 – VNR-B pour le manganèse

78. Le Comité approuve la détermination d'une VNR-B pour le manganèse à 3 mg.

Recommandation 12 – VNR-B pour le fluorure

79. Le Comité convient qu'aucune VNR-B ne doit être établie pour le fluorure.

Recommandation 13 – Nouvelle modification de la définition de travail des OSCR

80. Le Comité accepte d'ajouter une deuxième note de bas de page à la définition de travail des OSCR (telle qu'elle figure au paragraphe 31 du document REP14/NFSDU), afin d'expliquer le terme évaluation primaire:

«L'évaluation primaire implique un examen et une interprétation des données scientifiques afin d'élaborer des valeurs de référence pour l'apport journalier, plutôt que de reprendre l'avis d'un autre OSCR.»

Conclusion

81. Le Comité convient de mettre en place un groupe de travail électronique présidé par l'Australie et travaillant en anglais et chargé de ce qui suit:
- Recommander des VNR-B révisées ou supplémentaires pour la vitamine A, la vitamine D, la vitamine E, le magnésium, le phosphore, le chrome, le cuivre, le chlorure et le fer, conformément à la définition de travail révisée des OSCR et aux Principes généraux pour l'établissement de VNR pour la population générale;
 - Recommander des informations utiles et pertinentes pour les vitamines et les sels minéraux visés ci-dessus;
 - Examiner l'approche permettant d'établir des VNR-B pour les enfants de 6 à 36 mois pour les éléments nutritifs pour lesquels des VNR-B sont établies pour la population générale.

Statut des travaux sur l'Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel

82. Le Comité convient de soumettre les VNR-B nouvelles et révisées pour la vitamine C, le zinc (et ses caractéristiques dans l'alimentation et note de bas de page), le sélénium, le molybdène et le manganèse, ainsi que les modifications des *Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour la population générale* (paragraphe 3.2.1.1), à la trente-huitième session de la Commission pour adoption aux étapes 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7) et inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) (annexe IV).
83. Le Comité convient que les VNR proposées seront établies par le GT électronique susmentionné à l'étape 2, diffusées pour observations à l'étape 3 et examen par le CCNFSDU, à sa trente-septième session.

AVANT-PROJET DE MODIFICATION DE LA NORME POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE (CODEX STAN 74-1981), DE MANIÈRE À INCLURE UNE NOUVELLE PARTIE B CONCERNANT LES ENFANTS EN INSUFFISANCE PONDÉRALE À L'ÉTAPE 4 (Point 5 de l'ordre du jour)⁶

84. La présidente rappelle la discussion détaillée lors des deux sessions précédentes du CCNFSDU qui a porté sur le champ d'application de l'avant-projet de modification. Elle rappelle aux délégations qu'en 2013, le Comité avait été incapable de progresser de manière notable et que, sans consensus sur le champ d'application, le projet est resté à l'étape 3. En conséquence, le Comité a mis en place un GT électronique présidé par l'Inde.
85. La présidente note également que le paragraphe 93 du rapport de la dernière session du Comité⁷ indique: «si le GT électronique ne parvient pas à établir un champ d'application conforme aux documents d'orientation de l'OMS, le Comité recommandera à sa prochaine session l'arrêt des travaux».
86. La délégation indienne présente le rapport et les conclusions du GT électronique et recommande d'arrêter les travaux car le GT électronique n'a pas été capable de dégager un consensus sur la définition du champ d'application.
87. Une délégation suggère que les *Lignes directrices existantes pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge* (CAC/GL 8-1991) pourraient être adaptées par l'Inde ou les pays d'Asie du Sud-Est en vue d'une utilisation

⁶ [CX/NFSDU 14/36/6](#); CX/NFSDU 14/36/6-Add.1 (non publié); [CRD 7](#) (observations du Ghana, de l'Union africaine); [CRD 16](#) (observations de l'ISDI); [CRD 22](#) (observations du Kenya, des Philippines); [CRD 30](#) (observations du Nigéria, de l'Indonésie); [CRD 42](#) (observations de la Thaïlande).

⁷ [REP14/NFSDU](#)

comme norme nationale ou régionale afin de les aider sur cette question sans lancer de nouveaux travaux du Codex.

88. Une organisation ayant le statut d'observateur, exprimant son inquiétude à propos de la norme sur les préparations à base de céréales, propose l'harmonisation de toutes les normes actuelles existantes pour les aliments pour bébés, qui pourraient alors couvrir les questions soulevées par le travail du GT électronique, avec une attention particulière concernant les teneurs en sucre.

Conclusion

89. Le Comité accepte la proposition de l'Inde et recommande à la Commission de faire cesser ces travaux.

RÉVISION DE LA NORME POUR LES PRÉPARATIONS DE SUITE (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 4 (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

90. La présidente souligne que des débats approfondis ont eu lieu sur ce sujet lors de la dernière session et, tout en admettant le point de vue de l'OMS de 2013 selon lequel ces produits ne sont pas nécessaires, le Comité accepte de poursuivre les travaux sur la révision de la norme afin de veiller à la sécurité sanitaire et à la qualité des produits qui sont commercialisés.
91. La délégation de Nouvelle-Zélande, en sa qualité de présidente du GT électronique, présente le rapport et résume les principales conclusions du GT électronique pour lesquelles un consensus général a été dégagé, comme suit:
- Les préparations de suite ne sont pas considérées comme nécessaires sur le plan nutritionnel dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge.
 - Il convient de conserver une norme du Codex pour les préparations de suite.
 - La tranche d'âge actuelle de la norme existante pour les préparations de suite (six à 36 mois) doit être conservée.
 - Un point de distinction défini à partir de l'âge de 12 mois doit être précisé en raison des besoins nutritionnels différents et du rôle différent des préparations de suite dans l'alimentation des nourrissons du deuxième âge par rapport à celle des enfants en bas âge.
 - La Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 72-1981) doit servir de base pour la composition des préparations de suite en particulier pour les nourrissons du deuxième âge
92. Le Comité est invité à débattre des conclusions du GT électronique.
93. Certaines délégations et organisations ayant le statut d'observateur indiquent que les produits ne sont pas nécessaires sur le plan nutritionnel et il est également noté qu'ils peuvent créer une confusion avec les préparations pour nourrissons et nuire au rôle de l'allaitement au sein et à l'utilisation d'aliments préparés à la maison ou d'origine locale. Pour ces raisons, la norme devrait être supprimée.
94. La délégation sénégalaise appuyée par la NHF fait observer que la norme doit être révoquée étant donné qu'à son avis ces préparations présentent des risques potentiels. Le Comité n'a toutefois pas appuyé ce point. Certaines délégations estiment que si le Comité décide de poursuivre les travaux, le champ d'application doit viser la tranche d'âge de 12 à 36 mois.
95. La délégation d'Afrique du Sud, appuyées par celle du Bangladesh, n'approuve pas la poursuite des travaux sur la révision de la norme et indique qu'à titre de compromis elle peut donner son accord si ces travaux portent sur la tranche d'âge de 12 à 36 mois.
96. La représentante de l'OMS indique que son Organisation est satisfaite de noter que le GT électronique admet que les préparations de suite ne sont pas un produit nécessaire. Comme cela a déjà été mentionné, lors de la trente-cinquième session du CCNFSDU en 2013, dès 1986, l'Assemblée mondiale de la Santé avait adopté la Résolution WHA 39.28, qui stipule clairement que «la pratique actuellement adoptée dans certains pays, consistant à donner aux nourrissons des préparations lactées spéciales (appelées «laits de suite») n'est pas nécessaire». La représentante de l'OMS précise également que les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé reflètent la volonté collective des États membres de l'Organisation de protéger et améliorer la santé et le bien-être de leurs populations, en particulier les nourrissons et les enfants en bas âge. La représentante de l'OMS affirme que la poursuite des travaux sur cette norme risque de donner lieu à un conflit entre politiques. Des États membres ont adopté des résolutions lors de l'Assemblée mondiale de la Santé sur l'alimentation des

⁸ [CX/NFSDU 14/36/7](#); [CRD 3](#) (observations du Ghana, de l'Union africaine); [CRD 17](#) (observations de l'ISDI); [CRD 23](#) (observations du Japon, du Kenya, des Philippines); [CRD 31](#) (observations du Maroc, de la Thaïlande, du Nigéria, de l'Indonésie, de la Malaisie); [CRD 36](#) (observations de la Suisse); [CRD 39](#) (observations de la République de Corée); [CRD 43](#) (observations de la NHF).

nourrissons et l'allaitement et, plus récemment lors de la CIN2 à Rome, le rôle du Codex dans la promotion d'une alimentation saine a été explicitement mentionné.

97. Par conséquent, ces résolutions devraient guider et éclairer le travail entrepris par les comités du Codex, notamment le CCFNSDU, de manière à assurer la cohérence des politiques entre les divers organismes intergouvernementaux. Dans ce contexte, si le Comité décide de poursuivre la révision de la norme existante, l'OMS demandera au Comité d'inclure certains termes dans la norme révisée, afin de refléter de manière adéquate la résolution WHA 39.28.
98. La représentante de l'OMS s'inquiète également d'une inquiétude des pratiques commerciales actuelles autour des préparations de suite, qui nuisent à l'allaitement au sein exclusif et à la poursuite de l'allaitement dans de nombreux pays, aussi bien industrialisés qu'en développement. À cet égard, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en 2010 la résolution 63.23, dans laquelle il est dit que la promotion des substituts du lait maternel et de certains aliments commerciaux pour le nourrisson et le jeune enfant compromet les progrès sur la voie d'une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant, et appelé les fabricants et les distributeurs d'aliments pour nourrissons à se conformer pleinement à leurs responsabilités dans le cadre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des autres résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé. En conséquence, si le Comité décide de poursuivre la révision de la norme existante, l'OMS demandera au Comité de mentionner en termes clairs la nécessité de mesures réglementaires fortes afin d'éviter la commercialisation inappropriée des préparations de suite, non seulement par le biais des exigences obligatoires en matière d'étiquetage, mais aussi dans le sens des restrictions commerciales concernant les substituts du lait maternel, telles qu'elles figurent dans le Code international.
99. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant totalement que ces produits ne sont pas nécessaires sur le plan nutritionnel, estiment que le Comité devrait poursuivre la révision de la norme car les produits sont sur le marché et doivent donc être réglementés. En ce sens, ils doivent relever de normes harmonisées afin de garantir leur innocuité et leur qualité nutritionnelle, car ces produits sont commercialisés à l'échelle mondiale.
100. Le Comité note que la majorité des délégations souhaite conserver la norme et poursuivre la révision, ce qui est également la conclusion du GT électronique. La majorité est également favorable à la séparation des exigences relatives aux produits en deux groupes (6-12 mois et 12-36 mois) à l'intérieur d'une seule norme, établissant ainsi une distinction claire à l'âge de 12 mois. Un observateur demande que toutes les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge soient incluses dans une norme renommée Norme Codex pour les préparations destinées aux nourrissons.
101. Certaines délégations, des organisations ayant le statut d'observateur et la représentante de l'OMS, se référant à la Norme actuelle pour les préparations destinées aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981), demandent des explications afin de savoir si les regroupements par tranche d'âge proposés pour les préparations de suite impliqueront l'existence de deux normes pour les nourrissons âgés de six à 12 mois.
102. En réponse à cette question, la présidente note qu'il n'y aura pas de chevauchement des normes car, nonobstant le libellé du paragraphe 2.2 de la norme pour les préparations destinées aux nourrissons, où le terme «nourrisson» est défini comme «un enfant âgé de moins d'un an», la norme indique clairement que «préparation destinée aux nourrissons sous-entend un substitut de lait maternel fabriqué spécialement pour satisfaire, en soi, aux exigences nutritionnelles des nourrissons au cours des premiers mois de vie et jusqu'à l'introduction d'une alimentation complémentaire convenable» soit à partir de l'âge de six mois conformément aux recommandations de l'OMS.
103. La délégation indienne réserve sa position sur ce point de l'ordre du jour car, en tant que pays, elle soutient l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois qui doit être ensuite associé à une alimentation complémentaire jusqu'à 2 ans, conformément aux résolutions adoptées à l'Assemblée mondiale de la santé sur la nutrition infantile et l'allaitement maternel. L'Inde demande au Comité de reconsidérer par vote la question de l'âge limite pour les préparations de suite qui devrait être au-dessus de 12 mois et non de six à 36 mois, comme c'est le cas maintenant. Il est aussi rappelé que le Champ d'application et les définitions figurant dans la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981) doivent être lus entièrement et de manière approfondie.
104. Le Comité accepte la recommandation du GT électronique de poursuivre les travaux sur la norme en examinant d'abord la composition et la description des produits, y compris les catégories et les noms des produits puis, dans un deuxième temps, leur étiquetage, leur commercialisation et d'autres détails.
105. Le Comité note également que le GT électronique a réuni une grande quantité de données mondiales sur les besoins nutritionnels de la tranche d'âge en question et que, sur cette base, les critères de composition pourraient être déterminés sans recourir à un avis scientifique extérieur.

Conclusion

106. Le Comité convient de:

- Poursuivre les travaux sur la révision de la norme avec la mise en place d'un GT électronique puis d'un GT physique avant la prochaine session du CCNFSDU;
- Mettre en place un groupe de travail électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par la France et l'Indonésie, travaillant en anglais, avec le mandat suivant:
- Sur la base des données collectées jusqu'ici et en tenant compte de la discussion lors de la trente-sixième session du CCNFSDU, y compris les documents de séances (CRD) pertinents;
- Réexaminer la section 2 (Description) de l'actuelle *Norme pour les préparations de suite* (CODEX STAN 156-1987) et proposer des changements rédactionnels si nécessaire;
- réexaminer les facteurs essentiels de composition de l'actuelle *Norme pour les préparations de suite*, enfants de six à 36 mois, avec une distinction à l'âge de 12 mois (sections 3.1-3.3), et proposer une révision de ces exigences.

Le GT physique sera présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par la France et l'Indonésie, et travaillera en anglais, en français et en espagnol avec le mandat suivant:

Compte tenu des conclusions du GT électronique 2015:

- Rédiger un projet de révision des sections 2 à 3.3 de la norme pour examen par le CCNFSDU.

Statut de la révision de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987)

107. Le Comité convient de renvoyer la révision à l'étape 2 pour remaniement par le GT électronique et le GT physique susmentionnés, diffusion pour observations à l'étape 3 et discussion, lors de la trente-septième session du CCNFSDU.

AVANT-PROJET DE VALEUR NUTRITIONNELLE DE RÉFÉRENCE POUR LE POTASSIUM EN RELATION AVEC LE RISQUE DE MALADIE NON TRANSMISSIBLE À L'ÉTAPE 4 (Point 7 de l'ordre du jour)⁹

108. La délégation des États-Unis d'Amérique, en tant que présidente du GT électronique, présente le document [CX/NFSDU 14/36/8](#) et fournit des informations concernant les principaux aspects des travaux, leur importance et leur calendrier, ainsi que les résultats du GT électronique et ses recommandations.
109. La délégation de l'Union européenne indique qu'elle est favorable au principe de travaux d'établissement d'une VNR-MNT pour le potassium, mais suggère que le Comité pourrait reporter celui-ci à la prochaine session et tenir compte du résultat de l'évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) qui doit s'achever en 2015. Deux délégations et un observateur ont appuyé l'opinion de l'UE.
110. Une organisation ayant le statut d'observateur recommande que, à l'avenir, la recherche et les examens des preuves disponibles concernant les éléments nutritifs pertinents soient si possible analysés ensemble et non séparément.
111. En réponse à la demande de l'UE de report des travaux à l'an prochain afin d'attendre la fin de l'évaluation de l'AESA, la représentante de l'OMS indique qu'au moment où le Comité s'était engagé dans les travaux d'établissement d'une VNR-MNT pour le sodium et les acides gras saturés, certains États membres avaient demandé le report des travaux jusqu'à ce que les travaux en cours du sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé soient achevés. Cependant, le Comité a décidé de poursuivre les travaux, tout en précisant qu'il étudierait et examinerait les résultats des travaux du NUGAG et les directives de l'OMS révisées si ceux-ci devaient effectivement fournir des valeurs différentes. Dans le cas du potassium, les directives de l'OMS élaborées en 2012 se basent sur les plus récentes études systématiques des preuves scientifiques et répondent aux exigences des Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence; par conséquent, il n'y a pas de raison pour que le Comité reporte les travaux à l'année prochaine, surtout dans la mesure où la date prévue pour la fin des travaux approuvée par la Commission est fixée à 2015.

Proposition de VNR-MNT pour le potassium

112. Le Comité approuve la recommandation du GT électronique de fixer la VNR-MNT pour le potassium à 3 500 mg.

⁹ [CX/NFSDU 14/36/8](#); [CX/NFSDU 14/36/8 Add.1](#) (Observations du Brésil, du Canada, d'El Salvador, du Ghana, du Mexique, des Philippines, de l'Union africaine, de FoodDrinkEurope, de l'ICBA); [CRD 9](#) (observations de la Thaïlande); [CRD 32](#) (observations de l'Indonésie et du Nigéria).

Proposition de modifications des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) pour l'inclusion d'une VNR-MNT pour le potassium

113. Le Comité approuve l'option 2 visant à indiquer les VNR-MNT au point 3.4.4.2 des directives, afin de clarifier les différences de signification des VNR-MNT pour les acides gras saturés et le sodium d'une part et le potassium d'autre part.

Notes de bas de page concernant la VNR-MNT

114. Le Comité accepte de supprimer la dernière phrase de la note 3 et d'ajouter une nouvelle note 4 afin de refléter l'emploi des directives de l'OMS plus récentes pour le sodium et le potassium, notamment sur la classification de la qualité:

«⁴ La sélection de ces éléments nutritifs pour l'établissement d'une VNR s'est basée sur des "preuves de qualité élevée" de relation avec un biomarqueur de risque de MNT chez l'adulte, telles qu'elles figurent dans les Directives de l'OMS de 2012 sur les apports en sodium et en potassium chez l'adulte et chez l'enfant.».

115. Le Comité n'approuve pas l'inclusion de la note 5 sur l'usage de la VNR avec précaution comme le recommande le GT électronique.

Statut des travaux sur l'Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible

116. Le Comité convient:
- a) d'avancer le projet de VNR-MNT pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session) à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, (voir annexe V) en vue d'une inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985);
 - b) de recommander à la Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session) de modifier la section 3.4.4.2 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) et d'inclure une VNR-MNT pour le potassium, ainsi que de modifier la note de bas de page 3 et ajouter une nouvelle note 4.

117. La délégation de l'Union européenne exprime ses réserves quant à la décision du Comité d'adopter la VNR-MNT pour le potassium sans tenir compte du résultat de l'évaluation de l'AESA qui doit s'achever en 2015.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA LISTE DES ADDITIFS ALIMENTAIRES DANS LA NORME CODEX STAN 72-1981 (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁰

118. La délégation suisse, en tant que présidente du GT électronique, présente le rapport et informe le Comité que la discussion du GT électronique s'est concentrée sur les additifs proposés pour ajout aux préparations destinées aux nourrissons visées par la norme CODEX STAN 72-1981 (sections A et B). Les additifs proposés et les conditions d'emploi correspondantes suggérées figurent dans une «liste de souhaits» à l'annexe I du document [CX/NFSDU 14/36/8](#). Quatre de ces additifs ont été récemment évalués par le JECFA et il fallait que le Comité se prononce sur leur statut dans la norme.
119. La délégation fait remarquer que, à l'exception du carraghénane, les additifs alimentaires déjà adoptés dans la section A de la norme n'ont pas été examinés par le GT, électronique. Cependant, la délégation rappelle également que la question de l'applicabilité rétrospective du critère g) pour les additifs en vue d'une utilisation dans la norme CODEX STAN 72-1981, «une évaluation du JECFA qui stipule expressément que la substance est inoffensive en vue d'une utilisation chez les nourrissons de moins de douze semaines», devait être traitée, de même que l'inclusion possible du critère g) dans le préambule de la NGAA.
120. La délégation souligne que le principe de base concernant les additifs dans les normes pour les aliments pour bébés reste valable: «Les aliments pour bébés devraient être préparés sans additifs alimentaires lorsque cela est possible. Là où l'emploi d'un additif alimentaire est nécessaire dans les aliments pour bébés, de grandes précautions devraient être prises en ce qui concerne à la fois le choix de l'additif et son niveau d'emploi.» (JECFA, 1971, annexe 3 de TRS 488).
121. La délégation indique ensuite que le processus de désignation des additifs alimentaires a été discuté au sein du groupe de travail et utilisé avec succès pour les quatre additifs alimentaires en question par les parties intéressées, qui ont notifié au CCFA leur demande d'évaluation par le JECFA et leur engagement de mettre à disposition les données spécifiques requises. Le sort de la liste de souhaits a également été évoqué.

¹⁰ [CX/NFSDU 14/36/9](#); [CRD 7](#) (observations du Ghana, de l'Union africaine); [CRD 13](#) (observations de l'Union européenne); [CRD 24](#) (observations du Kenya, des Philippines, des États-Unis); [CRD 33](#) (observations du Nigéria, de l'Indonésie, de la Thaïlande, de l'ISDI); [CRD 40](#) (observations de la République de Corée).

122. Le Comité a étudié les recommandations du GT électronique et formule les observations et conclusions ci-dessous.

Recommandation 1

Additifs désignés pour les préparations destinées aux nourrissons visées par la norme CODEX STAN 72-1981.

Le Comité a pris les décisions suivantes concernant les substances figurant dans la liste de souhaits et l'autorisation actuelle concernant le carraghénane dans la norme.

123. Carraghénane (SIN 407)

Statut de la substance dans la norme CODEX STAN 72-1981

124. Le Comité note que le carraghénane figure dans la norme avec une note de bas de page: «Pas approuvé par le CCFA lors de sa trente-neuvième session. En attente d'évaluation par le JECFA. Les autorités nationales pourraient restreindre son utilisation jusqu'à la finalisation de l'évaluation par le JECFA.» Le résumé du rapport du JECFA79 (2014) indique que «l'emploi de carraghénane dans les préparations destinées aux nourrissons ou les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons dans des concentrations allant jusqu'à 1 000 mg/L ne présente pas de risque».

Discussion

125. Plusieurs délégations et observateurs préfèrent supprimer la substance de la norme car elles ne pensent pas qu'elle relève d'une nécessité technologique.
126. La délégation bangladaise, appuyée par une organisation ayant le statut d'observateur, est d'avis que d'autres études scientifiques sont nécessaires. D'autres délégations pensent que le rôle du JECFA devrait être respecté et que la substance doit rester dans la norme avec la suppression de la note de bas de page.

Conclusion

127. Le Comité est convenu de repousser la discussion sur cette substance jusqu'à la prochaine session lorsque le rapport complet du JECFA sera disponible. La substance devrait donc rester dans la norme et sur la liste de souhaits. La délégation philippine a exprimé ses réserves sur le report de la décision concernant le carraghénane malgré l'évaluation complète du JECFA.

Esters glycéroliques de l'acide citrique et d'acides gras (CITREM) (SIN 472c)

Statut de la substance dans la norme CODEX STAN 72-1981

128. Le Comité note que les CITREM ne figurent pas dans la norme. Le JECFA79 a conclu qu'il n'existe pas de risque toxicologique dans l'utilisation de CITREM dans les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons dans des concentrations allant jusqu'à 9 g/L.

Conclusion

129. Le Comité convient d'inclure INS 472c dans la partie 4 de la section A de la norme pour tous les types préparations liquides destinées aux nourrissons dans des concentrations ne dépassant pas 0,9 g/100 ml de produit prêt à la consommation, et pour tous les types de préparations en poudre destinées aux nourrissons dans des concentrations ne dépassant pas 0,75 g/100 ml de produit prêt à la consommation.

Succinate octénylique sodique d'amidon (OSA – amidon modifié) (SIN 1450)

Statut de la substance dans la norme CODEX STAN 72-1981

130. Le Comité note que le SIN 1450 ne figure pas dans la norme. Le JECFA79 a conclu que la consommation d'OSA – amidon modifié dans les préparations destinées aux nourrissons ou les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons à des concentrations allant jusqu'à 20 g/L ne présente pas de risque.

Discussion

131. Une organisation ayant le statut d'observateur déclare que cette substance ne devrait pas figurer dans la norme car les nourrissons ne peuvent pas digérer l'amidon jusqu'à l'âge de 5 mois.

Conclusion

132. Le Comité approuve l'inclusion du SIN 1450 à la partie 4 de la section A de la norme uniquement pour les préparations destinées aux nourrissons à base de protéines hydrolysées et/ou d'acides aminés à une concentration maximale de 2 g/100 ml de produit prêt à la consommation, en prenant note des réserves de l'Union européenne et de la Norvège sur cette question.

Pectines (SIN 440)Statut de la substance dans la norme CODEX STAN 72-1981

133. La substance ne figure pas dans la norme. Le JECFA79 a conclu que l'emploi de pectines dans les préparations destinées aux nourrissons au niveau d'emploi maximal proposé (0,5 pour cent) présente un risque. Le JECFA a demandé des données supplémentaires pour étayer l'évaluation de l'innocuité des pectines dans les préparations destinées aux nourrissons, notamment une explication de la diminution de prise de nourriture et de la prise de poids chez les porcs nouveau-nés.

Conclusion

134. Le Comité accepte de laisser les pectines sur la liste de souhaits jusqu'à ce que de plus amples informations soient mises à disposition par le JECFA.

Carboxyméthyl-cellulose sodique (SIN 466) et Mono- et diglycérides (SIN 471)Statut dans la norme CODEX STAN 72-1981

135. Le Comité note que le SIN 466 ne figure pas dans la norme tandis que le SIN 471 y figure à une concentration de 0,4g/100 ml de produit prêt à la consommation.

Conclusion

136. Le Comité convient de supprimer le Carboxyméthyl-cellulose sodique (SIN 466) de la liste de souhaits car sa nécessité technologique est limitée. Le Comité convient aussi de supprimer les mono- et diglycérides (SIN 471) de la liste de souhaits car ils figurent déjà dans la section A de la norme liste et une augmentation de 0,4 à 0,5 g/100 ml de produit prêt à la consommation n'est pas nécessaire sur le plan technologique.

Gomme arabique (SIN 414)Statut dans la norme CODEX STAN 72-1981

137. Le Comité note que SIN 414 ne figure pas dans la norme. Le groupe de travail propose de le retirer de la liste de souhaits car la substance ne bénéficie pas d'un soutien massif, ce qui prouve un besoin technologique limité.

Discussion

138. Plusieurs délégations et une organisation ayant le statut d'observateur sont favorables au maintien de cette substance sur la liste de souhaits car elle est produite et utilisée dans leur pays.

Conclusion

139. Le Comité accepte de laisser le SIN 414 sur la liste de souhaits et note que les membres doivent demander une évaluation du JECFA pour cette substance.

Concentré de vitamine E (SIN 306), Gamma-tocophérol (SIN 308) et Delta-tocophérol (SIN 309)Statut dans la norme CODEX STAN 72-1981

140. Le Comité note que SIN 306, SIN 308 et SIN 309 ne figurent pas dans la norme.
141. Une organisation ayant le statut d'observateur manifeste son opposition à la suppression de Gamma-tocophérol et de Delta-tocophérol de la liste.

Conclusion

142. Le Comité accepte de supprimer les trois substances de la liste de souhaits.

Recommandation II

143. Le Comité adopte l'approche structurée suivante (sur la base du Manuel de procédure et du préambule de la NGAA) qui devra être utilisée à l'avenir pour l'inclusion d'additifs dans la norme CODEX STAN 72-1981 ou la NGAA:
- Étape 1: Contrôler les points suivants de la proposition: statut auprès du JECFA, spécifications, emploi technologique visé et innocuité lors de l'utilisation aux niveaux proposés dans les préparations pour nourrissons. Les éventuelles lacunes doivent être comblées par les parties intéressées avec le CCFA et le JECFA avant la poursuite des discussions au niveau du CCNFSDU.
 - Étape 2: Lorsque toutes les exigences sont remplies, le CCNFSDU détermine s'il existe un soutien suffisant sur la base des besoins technologiques en faveur de l'utilisation des additifs concernés dans les sections A ou B de la norme.

144. Le Secrétariat du Codex note que le JECFA n'a pas évalué la nécessité technologique des additifs, car cela relève des prérogatives du CCNFSDU.

Recommandation III

145. Le Comité a étudié la recommandation concernant la nécessité d'aligner les additifs alimentaires de la norme CODEX STAN 72-1981 et les catégories d'aliments correspondantes de la NGAA, et note que les nourrissons sont extrêmement vulnérables et nécessitent donc une protection contre l'emploi d'additifs nocifs.
146. En ce qui concerne la procédure d'alignement, le Secrétariat du Codex informe le Comité que le CCFA a élaboré un arbre de décision en guise d'aide dans le travail d'alignement des dispositions sur les additifs alimentaires dans les normes de produits avec la NGAA et qu'il a récemment testé un tel arbre sur les normes concernant la viande. Il relève du mandat des comités de demander au CCFA à quel moment le travail d'alignement sur certaines dispositions données concernant les additifs alimentaires doit être réalisé.
147. Le Comité adopte cette recommandation.

Recommandation IV

148. Le Comité a discuté de la nécessité de conserver une liste ou de la supprimer et note que si la liste était initialement considérée comme provisoire, elle existe depuis environ 10 ans et il est donc nécessaire de préciser qu'elle est temporaire et ne doit donc pas être considérée comme officielle.
149. Plusieurs délégations indiquent qu'il existe un risque que la liste soit considérée comme officielle et que les substances qui y figurent soient validées d'une certaine façon en vue de leur utilisation, tandis que celles qui n'y figurent pas sont interdites.
150. Le Secrétariat du Codex explique que la liste n'a pas de statut officiel auprès du JECFA ou du CCFA et ne sert que de «pense-bête» pour le CCNFSDU.
151. Le Comité accepte de conserver la liste jusqu'à la prochaine session.

Conclusion

152. Le Comité est convenu de:
- Recommander à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session, d'inclure le SIN 472c et le SIN 1450 dans la partie 4 de la section A de la norme CODEX STAN 72-1981 (voir annexe VI, partie 1);
 - Demander au CCFA d'examiner si le critère g) pourrait être inclus dans le préambule de la NGAA, comme suit:
«Les additifs destinés à être utilisés dans la norme CODEX STAN 72-1981 nécessitent également une évaluation du JECFA qui stipule expressément que la substance est inoffensive en vue d'une utilisation chez les nourrissons de moins de douze semaines»;
 - Demander au CCFA si les additifs alimentaires des sections A et B de la norme CODEX STAN 72-1981 et des sections 13.1.1 et 13.1.3 de la NGAA pourraient être alignés en priorité, afin de protéger les nourrissons vulnérables;
 - Conserver la liste de travail modifiée des additifs (liste de souhaits) jusqu'à la prochaine session, lorsque la décision sera prise sur son futur statut (voir annexe VI, partie 2).

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ALLÉGATION «SANS» ACIDES GRAS TRANS (Point 9 de l'ordre du jour)¹¹

153. Le Comité rappelle que lors de sa dernière session, il était convenu que la délégation canadienne rédige une proposition pour examen, lors de la trente-sixième session et qu'une telle proposition prenne en compte le résultat de la sixième réunion du Groupe consultatif d'experts de l'OMS sur les directives nutritionnelles (NUGAG). Le Comité note également que les travaux proposés sur les conditions des allégations relatives aux acides gras trans avaient été demandés par le CCFL et faisaient partie du document de projet pour l'établissement d'allégations pour les sucres, le sel/sodium et les acides gras trans, qui avait été approuvé par la Commission dans le document ALINORM 10/33/22, annexe V.

¹¹ [CX/NFSDU 14/36/10](#); [CRD 5](#) (observations du Ghana et de l'Union africaine), [CRD 14](#) (observations de la Thaïlande, de l'AOCs, de la FEDIOL et de FoodDrinkEurope), [CRD 25](#) (observations du Kenya, des Philippines et des États-Unis d'Amérique), [CRD 34](#) (observations du Nigéria, de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'IFMA), [CRD 44](#) (observations de la FIL); [CRD46](#) (observations du Costa Rica).

154. La délégation canadienne présente le document [CX/NFSDU 14/36/10](#) et les conditions proposées d'une allégation «sans» acides gras trans (AGT); elle indique que les orientations du NUGAG ne sont pas encore disponibles.
155. La délégation note que bien que les méthodes d'analyse actuelles permettent de déceler de manière précise et fiable la présence d'acide gras trans à des concentrations faibles, certains membres du Codex et observateurs se sont inquiétés que cela puisse ne pas être le cas au niveau proposé. Il est donc proposé de reporter la discussion en attendant que soit demandé l'avis du CCMAS, comme le conseille l'AOCs, sur la teneur en acides gras trans la plus faible que les méthodes d'analyse actuelles permettent de déceler de manière exacte et de reproduire de manière constante.
156. La FIL approuve la proposition de reporter la discussion et indique que les méthodes ISO/FIL sur la quantification des acides gras trans sont en cours de révision et devraient être finalisées en 2015.

Conclusion

157. Le Comité accepte de reporter les discussions à sa prochaine session, de manière à attendre le résultat de l'étude du NUGAG et à demander au CCMAS son avis sur les questions relatives aux méthodes notées au paragraphe 155.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA BIOFORTIFICATION (Point 10 de l'ordre du jour)¹²

158. La délégation de la République du Zimbabwe présente le document avec les observations de la délégation de la République d'Afrique du Sud et propose que le CCNFSDU envisage de nouveaux travaux pour définir la biofortification ou les aliments biofortifiés.
159. Le Comité examine le document et note le soutien massif des délégations en faveur de l'élaboration d'une définition harmonisée.
160. Certaines délégations confirment les avantages potentiels des techniques de biofortification, notamment lorsque les carences présentent un risque pour la santé, et donc les avantages d'une définition. Cependant, elles affirment que si de nouveaux travaux devaient être entrepris, certaines questions devront être clarifiées afin de s'assurer que les consommateurs ne se trompent pas sur la méthode employée pour obtenir l'aliment ou ne soient pas amenés à penser que la biofortification vaut mieux que d'autres techniques d'enrichissement qui conduisent à des améliorations nutritionnelles similaires. Une délégation souligne que la définition devrait inclure une référence aux méthodes utilisées dans la production d'aliments biofortifiés. Une autre délégation fait observer que la future définition de la biofortification ne doit pas créer de confusion ou faire double emploi avec les autres définitions apparentées du Codex et de l'OMS.
161. Des délégations insistent également sur la nécessité d'une analyse des risques efficace, un étiquetage clair, la disponibilité des terres et l'importance de la pérennité des futures initiatives de biofortification.
162. L'organisation ayant le statut d'observateur de l'IFPRI note que HarvestPlus mettait l'accent sur l'augmentation des teneurs en provitamine A dans la patate douce à chair orange, le maïs et le manioc; en fer dans les haricots et le mil chandelle; et en zinc dans le blé et le riz. Elle soutient aussi résolument les nouveaux travaux sur une définition de la biofortification reconnue au niveau international, car l'absence d'une telle définition crée des obstacles pour les pays et entraîne un mauvais emploi du terme.
163. Avec la confirmation du soutien en faveur de nouveaux travaux, le Comité examine l'avant-projet de document et modifie les principaux aspects à couvrir afin de s'assurer que la définition sera suffisamment large pour couvrir les divers organismes et méthodes de biofortification et suffisamment détaillée pour les distinguer.

Conclusion

164. Le Comité est convenu de transmettre à la CAC la proposition de lancer de nouveaux travaux de définition de la biofortification ou des aliments biofortifiés (voir annexe VII pour le document de projet).
165. Sous réserve de l'approbation des nouveaux travaux par la Commission à sa trente-huitième session, le Comité est en outre convenu d'établir un GT électronique coprésidé par le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, travaillant en anglais uniquement et chargé de rédiger un avant-projet de définition pour observations à l'étape 3 et examen par le CCNFSDU, à sa trente-septième session.

¹² [CX/NFSDU 14/36/11](#); [CRD6](#) (observations d'El Salvador, du Ghana, d'Haïti, de l'Union africaine, de FoodDrinkEurope), [CRD9](#) (observations de la Thaïlande), [CRD11](#) (observations de Nauru, du Guatemala, de l'ISDI), [CRD18](#) (observations du Panama, des Philippines), [CRD35](#) (observations du Nicaragua), [CRD46](#) (Costa Rica)

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)¹³**Document de travail sur une norme pour les aliments prêts à l'emploi**

166. La présidente rappelle que lors de la trente-septième session de la Commission, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) avait présenté une proposition visant à élaborer une norme du Codex pour les aliments prêts à l'emploi servant à la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aiguë. La Commission était convenue que l'UNICEF prépare un document de travail complet pour la prochaine session du CCNFSDU afin de préciser le champ d'application et les objectifs des travaux proposés.
167. La représentante de l'UNICEF présente le document et recommande que le CCNFSDU envisage l'élaboration d'une norme pour les aliments prêts à l'emploi.
168. Tout en exprimant leur soutien au travail de l'UNICEF dans l'élaboration de la proposition, plusieurs délégations et observateurs s'interrogent sur les preuves scientifiques justifiant l'emploi des aliments prêts à l'emploi dans le traitement de la malnutrition aiguë sévère (MAS) et la nécessité nutritionnelle ou les avantages des aliments prêts à l'emploi.
169. Des délégations s'interrogent également sur les termes «aliment thérapeutique prêt à l'emploi», car le mot «thérapeutique» pourrait être interprété comme un synonyme de médicament et, de ce fait, aller au-delà du domaine de compétence du Codex. Il convient de veiller à ce que le nom de ces aliments ne soit pas en contradiction avec les exigences d'étiquetage du Codex.
170. Le Secrétariat du Codex explique que si le terme «aliment thérapeutique» est clairement défini dans les nouveaux travaux, il sera évident qu'il ne renvoie pas à un médicament et qu'il n'implique pas que le Codex traite de questions qui ne relèvent pas de son mandat.
171. Plusieurs délégations notent également que les aliments prêts à l'emploi peuvent certes être nécessaires dans des situations d'urgence, mais que la nutrition est un phénomène profondément culturel et que, pour cette raison, s'agissant de la prise en charge des enfants malnutris, la priorité doit être accordée aux produits locaux acceptés sur le plan culturel et peu coûteux.
172. La délégation indienne, soutenue par la délégation bangladaise, n'est pas favorable à la proposition actuelle aux motifs que les données sont insuffisantes, qu'elle n'établit pas de différence entre aliment thérapeutique et aliment complémentaire et qu'elle est convaincue de la nécessité d'utiliser les aliments locaux conformément à la politique nationale.
173. Plusieurs délégations sont d'avis qu'il serait préférable d'élaborer une directive du Codex pour les aliments prêts à l'emploi au lieu d'une norme.
174. En réponse aux questions soulevées, la représentante de l'UNICEF prend acte des interrogations des délégations et se déclare ouverte à l'élaboration d'une directive au lieu d'une norme. Les informations de l'étude menée actuellement par l'OMS pourraient être prises en compte. Elle indique que la composition des aliments prêts à l'emploi est flexible afin de permettre la production locale de ces aliments avec des ingrédients locaux. Sur la question de l'alimentation thérapeutique, elle explique que, si la malnutrition est un état médical, son «traitement» est la prise de nourriture et l'un des avantages des aliments prêts à l'emploi est que les enfants atteints de malnutrition peuvent rester dans la communauté au lieu d'être hospitalisés.
175. Concernant l'étude de l'OMS mentionnée par l'UNICEF, la représentante de l'OMS fournit des informations supplémentaires concernant les études systématiques en cours sur l'efficacité et l'innocuité des formules basées sur la composition nutritionnelle des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi figurant dans la *Déclaration commune sur la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë sévère de 2007*, et la composition nutritionnelle de ces aliments proposée dans la *Note technique de l'OMS de 2012 sur les Suppléments alimentaires pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée chez les nourrissons et les enfants âgés de six à 59 mois*, ainsi que sur les effets à long terme de ces produits sur la santé des enfants. Elle informe le Comité que les questions spécifiques examinées dans les études systématiques incluent l'innocuité et l'efficacité des suppléments nutritionnels à base de lipides (LNS) pour les problèmes de santé, de nutrition et de développement, la question de savoir si ces suppléments sont plus efficaces que les autres aliments, et l'existence de différences en fonction de la dose et de la durée du traitement, ainsi que les implications économiques et la rentabilité des interventions à base de LNS. Ces études portent non seulement sur les enfants de six à 23 mois et les femmes enceintes, mais aussi sur le traitement des enfants de six à 59 mois atteints de malnutrition aiguë modérée (MAM) et de malnutrition aiguë sévère (MAS). Elle indique que les études systématiques devraient être achevées en 2015.
176. Plusieurs délégations estiment que la prise d'une décision sur les nouveaux travaux devrait être reportée jusqu'à ce que le rapport de l'OMS soit disponible.

¹³ [CX/NFSDU 14/36/2 Add 1](#) ; [CRD 8](#) (observations de l'Autriche, de la Suisse, de l'IADSA); [CRD 26](#) (observations des États-Unis).

177. Plusieurs délégations soutiennent résolument la proposition de l'UNICEF tendant à élaborer cette norme car elle peut aider à sauver la vie de millions d'enfants lorsqu'elle est utilisée à bon escient.
178. Certaines organisations ayant le statut d'observateur saluent l'initiative de l'UNICEF et l'étude de l'OMS à venir.
179. D'autres s'interrogent sur l'impact des coûts d'infrastructure et de production des aliments prêts à l'emploi par rapport aux aliments locaux et l'impact des aliments prêts à l'emploi sur l'allaitement au sein et sur le développement du palais des jeunes enfants, avec des risques possibles de suralimentation et de commercialisation inadéquate.
180. En réponse aux questions des délégués, le Secrétariat rappelle au Comité que pour toute proposition de nouveaux travaux, la première étape sera d'examiner le document de projet et de vérifier qu'il est complet et conforme au Manuel de procédure et aux directives du Codex. Cette étape sera suivie d'un examen critique par le CCEXEC et de la décision de la CAC d'approuver les nouveaux travaux. Le Secrétariat confirme également qu'un membre sera sollicité pour former un GT électronique. S'agissant de la question de savoir s'il fallait élaborer une norme ou une directive, il explique que cet aspect pourra être traité avec souplesse, de même que le champ d'application du texte qui pourrait être suffisamment général pour inclure les produits locaux.
181. La représentante de la FAO rappelle au Comité la réunion d'experts de la FAO/OMS sur la sécurité sanitaire microbiologique des aliments thérapeutiques et de supplémentation prêts à l'emploi destinés aux populations souffrant de malnutrition sévère et de malnutrition aiguë modérée, qui aura lieu au siège de la FAO à Rome mi-décembre 2014.
182. La présidente fait remarquer que la discussion montre qu'il est prématuré de décider de l'élaboration d'une norme ou d'une directive du Codex pour les aliments prêts à l'emploi. Elle suggère donc que la décision soit reportée jusqu'à la prochaine session du Comité lorsque l'étude de l'OMS sera disponible et qu'il y aura alors une meilleure base pour une prise de décision.

Conclusion

183. Le Comité convient de demander à l'UNICEF de préparer un document de travail révisé et un document de projet, avec l'appui du Sénégal, à présenter lors de la prochaine session du CCFNSDU.

Proposition d'extension de la méthode recommandée dans la Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1979) avec une méthode qui détecte aussi précisément la fraction toxique du gluten nocive pour les individus intolérants au gluten: méthode ELISA G12

184. La délégation autrichienne présente la proposition et émet la recommandation suivante: étant donné que la méthode ELISA G12 répond à tous les critères énoncés au point 5.1 de la norme du Codex 118-1979, et qu'elle s'appuie sur des données de validation inter-laboratoires et sur des homologations internationales, cette méthode devrait être incorporée dans la norme du Codex 118-1979. La délégation propose de soumettre la proposition au CCMAS pour examen.
185. L'observatrice de l'AOECS rappelle que le seuil pour être «exempt de gluten», tel que défini dans la norme CODEX STAN 118-1979, est déterminé en analysant les aliments à l'aide de la méthode R5. Elle demande donc, avant de prendre une décision, d'examiner les conséquences en matière d'étiquetage de «exempt de gluten» avant d'incorporer la méthode G12 dans la norme si les résultats déterminés par G12 dans les mêmes échantillons d'aliment sont différents de ceux déterminés par la méthode R5.

Conclusion

186. Le Comité convient de demander au CCMAS d'examiner la méthode ELISA G12 en tant que méthode supplémentaire potentielle.

Proposition d'inclusion des citrates de zinc dans les Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979)

187. La délégation suisse présente la proposition et note que lors de précédentes discussions sur ce sujet au sein du Comité, il avait été décidé d'inclure le citrate de zinc dans les listes consultatives dès qu'une spécification serait disponible, ce qui est désormais le cas dans l'USP.

Conclusion

188. Le Comité accepte de soumettre à la Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session) pour confirmation la proposition d'inclusion du citrate de zinc dans les Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979). (Annexe VIII)

Proposition de nouveaux travaux sur l'établissement d'une VNR du Codex pour l'acide eicosapentaénoïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA), qui sont des acides gras oméga 3 à longue chaîne (IADSA)

189. Le représentant de l'IADSA présente la proposition demandant au CCNFSDU d'envisager de nouveaux travaux sur l'établissement d'une nouvelle VNR-MNT du Codex pour les acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et le DHA à des fins d'amélioration de la santé publique et de l'information des consommateurs. La délégation japonaise a émis l'opinion que tous les acides gras oméga 3 devaient être couverts.
190. Le Comité est favorable à de nouveaux travaux sur ce sujet de manière générale et a apporté des modifications mineures au document de projet.

Conclusion

191. Le Comité décide de proposer à la Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session) d'entamer de nouveaux travaux sur une VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et le DHA (voir le document de projet à l'annexe IX). Sous réserve de l'approbation de la Commission, le Comité convient de mettre en place un GT électronique, coprésidé par le Chili et la Fédération de Russie, travaillant en anglais et en espagnol et chargé de:
- Évaluer les preuves scientifiques les plus récentes conformément aux Principes généraux.
 - Formuler des recommandations visant à établir une VNR-MNT pour le total des acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et le DHA, conformément aux principes régissant les VNR-MNT énoncés dans l'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985).

Les recommandations du GT électronique seront ensuite présentées pour examen, à la trente-septième session du CCNFSDU en 2015, et possible adoption de la VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et le DHA à l'étape 5/8 par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session en 2016.

Proposition de modification de la Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1979), en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan»

192. La délégation des États-Unis présente la proposition demandant au CCNFSDU de reconsidérer la modification de la Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1979) en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan», qui est commercialisé sous le nom de kamut dans plusieurs pays membres du Codex.

Conclusion

193. Le Comité accepte la modification proposée de la norme CODEX STAN 118-1979, telle que proposée et modifiée (annexe X). Le Comité convient aussi de transmettre, à la trente-huitième session de la Commission pour approbation le projet de modification de la norme CODEX STAN 118 – 1979.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)

194. Le Comité est informé que la trente-septième session devrait avoir lieu à Bad Soden am Taunus, en Allemagne, du 23 au 27 novembre 2015, l'organisation définitive restant sous réserve d'une confirmation par le gouvernement hôte et par le Secrétariat du Codex.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR:	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT (REP15/NFSDU)
Avant-projet de révision des <i>Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments</i>	8	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 53 Annexe III
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985)	5/8	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 82 Annexe IV Partie 1
Avant-projet de valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible	5/8	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 116 Annexe V
Modifications de l'Annexe des <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985)	Adoption	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 82 Annexe IV Partie 2
Avant-projet de révision de la liste des additifs alimentaires dans la norme CODEX STAN 72-1981	Adoption	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 152 Annexe VI Partie 1
Proposition d'inclusion des citrates de zinc dans les <i>Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge</i> (CAC/GL 10-1979)	Adoption	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 188 Annexe VIII
Projet de modification de la <i>Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten</i> (CODEX STAN 118-1979) en vue d'ajouter le terme «blé de Khorasan»	Adoption	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 193 Annexe X
Avant-projet de modification de la <i>Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge</i> (CODEX STAN 74-1981), dans le but d'inclure une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale	Interrompu	Gouvernements 38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Paragraphe 89
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (Vitamine A, D, E, Magnésium, Phosphore, Chrome, Cuivre, Chlorure et fer)	2/3	GT électronique (Australie) 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 81

Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CODEX STAN 156-1987)	2/3	GT électronique/ GT physique (Nouvelle-Zélande/ France/Indonésie) 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 107
Avant-projet de définition de la biofortification	1/2/3	38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius GT électronique (Zimbabwe, Afrique du Sud) 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 165 Annexe VII
Avant-projet de VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA	1/2/3	38 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius GT électronique (Chili, Fédération de Russie) 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 191 Annexe IX
Document de travail sur l'allégation «sans» acides gras trans	-	Canada 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 157
Document de travail sur une norme pour les aliments prêts à l'emploi	-	Sénégal, UNICEF 37 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 183

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON /
PRÉSIDENTE /
PRESIDENTE**

Dr Pia NOBLE
Head of Division 214
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstr. 1
53123 Bonn
GERMANY
Tel: +49 228 99 529 4665
Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

**VICE-CHAIRPERSON/
VICE-PRÉSIDENT/
VICEPRESIDENTE**

Prof Purwiyatno HARIYADI
Professor of Food Process Engineering
Dept of Food, Science & Technology
Bogor Agriculture University and
Director of Southeast Asian Food &
Agriculture Science & Technology
(SEAFAST) center
Bogor Agriculture University, INDONESIA
Tel. +62 251 86267 25
Email: hariyadi@seafast.org

**ASSISTANT TO THE CHAIRPERSON /
ASSISTANTE DE LA PRÉSIDENTE /
ASISTENTE DE LA PRESIDENTE**

Mrs Katharina ADLER
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
GERMANY
Tel: +49 228 99 529 4647
Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

**MEMBER COUNTRIES / PAYS MEMBRES /
PAÍSES MIEMBROS****ALGERIA - ALGÉRIE – ARGELIA**

Mrs ATIKA GUENDOZ NÉE BENRIMA
(Head of Delegation)
Doyenne faculté S.N.V
Université SAAD DAHLEB Blida 1
B P 270 Blida
9000 Blida
ALGERIA
Tel: +213 550693066
Email: atiquen@yahoo.fr

ANGOLA

Ms Maria Filomena FERNANDES DA MATA
1st Secretary of the Codex
Angola technical fisheries Ministry
ANGOLA
Email: mariafilomata@gmail.com

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms Janine LEWIS
(Head of Delegation)
Principal Nutritionist
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 7186
Canberra BC 2610
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6271 2245
Email: janine.lewis@foodstandards.gov.au

Mrs Victoria LANDELLS
Fonterra
AUSTRALIA
Email: victoria.landells@fonterra.com

Ms Melissa TOH
Regulatory Affairs and I&P Manager
Nestle Nutrition Oceania
AUSTRALIA
Email: melissa.toh@au.nestle.com

AUSTRIA - AUTRICHE

Dr Fritz WAGNER
(Head of Delegation)
Federal Ministry of Health
Radetzkystrasse 2
1030 Vienna
AUSTRIA
Tel: +43(1)711004426
Email: Fritz.wagner@bmg.gv.at

BANGLADESH

Mr MD MOFIDUL ISLAM
Deputy Director
Bangladesh Standards and Testing Institution
Agri and Food
116-A Tejgaon Industrial Area
1208 Dhaka
BANGLADESH
Tel: +88-02-8870282
Email: mofidulislam5@gmail.com

Mr S K ROY
(Head of Delegation)
Chairperson
Bangladesh Breastfeeding Foundation
Institute of Public Health (IPH)
Room NR 197-200 (Ground Floor)
Mohakhali,
1212 Dhaka
BANGLADESH
Tel: +88-01943220587
Fax: +88-02-9860801
Email: skroy1950@gmail.com

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Ms Isabelle LAQUIÈRE
(Head of Delegation)
Regulatory Expert
FPS public health
Food, Feed and other consumption product
Eurostation - Place Victor Horta, 40 bte 10
1060 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 524 73 64
Fax: +32 2 524 73 99
Email: Isabelle.laquiere@health.belgium.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mrs Elisabete GONÇALVES DUTRA
Technical Consultant
National Health Surveillance Agency
SIA, TRECHO 5, ÁREA ESPECIAL 57-
71.205-050- Brasília
Brasília-DF
BRAZIL
Tel: +55(11)3462-5333
Email: Elisabete.goncalves@anvisa.gov.br

Mrs Thelma R. T. LAHÓZ MOYA
ABIA's Technical Consultant
ABIA- Brazilian Association of Food Industries
AV. Brigadeiro faria lima, 1478- 11^a andar
São Paulo
BRAZIL
Tel: 55 11 30301394 / 55 11 992758
Email: thelma.moya@abbott.com

Mr Antônio M. MANTOAN
ABIA's Technical Consultant
ABIA- Brazilian Association of Food Industries
Av. Brigadeiro Faria Lima, 1478 11^a andar
São Paulo
BRAZIL
Tel: +55 11 3030-1394/ +55 11 9973-
Email: antonio.mantoan@mjn.com

Mrs Ana Claudia MARQUIM FIRMO DE ARAÚJO
Regulation National Health Surveillance
National Health Surveillance Agency
SIA, Trecho 5, área especial 57-71.205-050
Brasília-DF
BRAZIL
Tel: +55(61)
Email: ana.firmo@anvisa.gov.br

CANADA - CANADÁ

Ms Maya VILLENEUVE
 (Head of Delegation)
 Associate Director
 Health Canada
 Bureau of Nutritional Sciences
 251 Sir Frederick Banting Driveway, A.L. 2203B,
 room B333
 Ottawa
 CANADA
 Tel: 613 - 960-4740
 Fax: 613-948-8470
 Email: maya.villeneuve@hc-sc.gc.ca

Mrs Chantal MARTINEAU
 Manager, regulatory projects
 Bureau of Nutritional Sciences
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 A.L. 2203°
 Ottawa
 CANADA
 Tel: 613 954-2805
 Fax: 613 941-6636
 Email: chantal.martineau@hc-sc.gc.ca

CHILE - CHILI

Ms Ana Cristina CANALES
 Adviser
 DIRECON
 Santiago
 CHILE
 Email: acanales@direcon.gob.cl

CHINA - CHINE

Ms Wai Ling CHU
 Regulatory Affairs Manager
 Mead Johnson Pediatric Nutrition Institute (China)
 Room 03-08, 30/F, ACE Tower Windsor House
 311 Gloucester Road
 Hong Kong
 CHINA
 Tel: 852-25106483
 Email: Amy.chu@mjn.com

Ms Jing HAN
 Regulatory Affairs Manager
 Abbott (China) LTD.
 Room 1709-1716, Canway Building, NO.66
 Nanlishilu, Xi Cheng District, 100045 Beijing
 CHINA
 Tel: 86 10 68028080 EXT 130
 Fax: 86 10 68027788
 Email: grace.han@abbott.com

Prof Junhua HAN
 professor
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 2-209, NO 37. Guangqu Road, Chaoyang District,
 100022 Beijing
 CHINA
 Tel: 86-10-52165426
 Fax: 86-10-52165424
 Email: hanjhua@cfsa.net.cn

Dr Yuk yin HO
 Consultant (Community Medicine)
 (Risk Assessment & Communication)
 Centre for Food Safety, Food and Environmental
 Hygiene Department
 45/F,Queensway Government Offices, 66
 Queensway, 999077 Hong Kong
 CHINA
 Tel: (852) 2867 5600
 Fax: (852) 2526 8279
 Email: yyho@fehd.gov.hk

Mr Fabian JIN
 Principal staff member
 China Food and Drug Administration
 Department of food safety supervision III
 No.26 Xida Street, Xuanwu Men, Xicheng District,
 100053 Beijing
 CHINA
 Tel: 010-88331035
 Fax: 010-63600373
 Email: jinfab@cfda.gov.cn

Ms Dong LIANG
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 2-202, NO 37. Guangqu Road, Chaoyang District,
 100022 Beijing
 CHINA
 Tel: 86-13910619647
 Fax: 86-10-52165424
 Email: liangdong@cfsa.net.cn

Ms Yiqin LIN
 North Asia Regulatory Affairs Director
 Mead Johnson Pediatric Nutrition Institute (China)
 3rd Floor, North Tower, Beijing Kerry Centre,
 NO.1,Guanghua Road, Chaoyang District
 100020 Beijing
 CHINA
 Tel: 86-10-59373889
 Fax: 86-10-59373937
 Email: Linda.lin@mjn.com

Mrs Jiongqian PANG
 National Health and Family Planning Commission
 of The People's Republic of China
 No.1 Xizhimenwainanlu, Xicheng District, 100044
 Beijing
 CHINA
 Tel: 86-10-68792403
 Fax: 86-10-68792839
 Email: pangjq@nhfpc.gov.cn

Dr Changyan SUN
 Doctor
 Heilongjiang Dairy Industry Technical
 Development Center
 No.2727 Chuangxin One Road, Songbei District,
 Haerbin City, Helongjiang Province
 150028 Haerbin
 CHINA
 Tel: 86-13089985372
 Fax: 86-451-86630308
 Email: SCYNEAU@163.COM

Mrs Yongmei WU
Deputy Director General
P.R.China
No.32 Beisiantiao Jiaodaokou, Dongcheng District,
Beijing, P.R.China
100007 CHINA
Tel: 86-10-84088623
Fax: 86-10-84088594
Email: biaozhunchu204@sina.com

Ms Ruimin XU
Senior Regulatory Affairs Manager
Mead Johnson Pediatric Nutrition Institute (China)
Xia Yuan Road, Dongji Industrial Estate 24/F,
Sanxin Plaza, No. 33 West Huangpu Avenue
510730 Guangzhou
CHINA
Tel: 86-20-82156105
Fax: 86-20-82156131
Email: Amy.xu@mjn.com

Mr Hongmin XU
Director of Technical & Regulatory
Amway (China) Co. Ltd
41/F CITIC Plaza, 233 Tianhe N. Road.
Guangzhou, Guangdong, P.R. China
510613 Guangzhou
CHINA
Tel: 86-20-85198811
Fax: 86-20-38912877
Email: helen_yuan@amway.com

Mr Xiaoming XU
Deputy Director of the Clerk
China Food and Drug Administration
Department of food safety supervision I
No.26 Xida Street, Xuanwu Men, Xicheng District
100053 Beijing
CHINA
Tel: 010-88331035
Fax: 010-63600373
Email: Xuxm@cfd.gov.cn

Mr Weixing YAN
Deputy Director General
China National Center for Food Safety Risk
Assessment
Building 2, no 37. Guangqu road, Chaoyang
District
100022 Beijing
CHINA
Tel: 86-10-52165426
Fax: 86-10-52165424
Email: yanweixin@cfsa.net.cn

Prof Jinbao YANG
Professor
Heilongjiang Dairy Industry Technical
Development Center
No.2727 Chuangxin One Road, Songbei District,
HarbinCity, 150028 Haerbin
CHINA
Tel: 86-13704503733
Fax: 86-451-86661773
Email: Jinbaoyang@vip.sina.com

Prof Shi-an YIN
Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety,
Chinese Center for Disease Control and
Prevention
29 Nan Wei Road, 100050 Beijing
CHINA
Tel: 86-13701212904
Fax: 86-83132932
Email: shianyin@126.com

Mr Tianxiang YU
Agronomist
Jiaxing Entry-Exit Inspection and Quarantine
Bureau of P.R.C
No.1299 Wenchang Road,Jiaxing, 314001
Zhejiang
CHINA
Tel: 86-573-82660133
Fax: 86-573-82660138
Email: ytx@jx.ziq.gov.cn

Prof Bing ZHANG
Division director of Department of Public Health
Nutrition
National Institute for Nutrition and Food Safety,
Chinese Center for Disease Control and
Prevention
27 Nanwei Road, Xicheng District, Beijing City, P.
R.
CHINA
Tel: 86-10-83151561
Fax: 86-10-83132909
Email: zhangb327@aliyun.com

Dr Xuejun ZHAO
Scientific and Regulatory Affairs Director
Dumex Baby Food Co., Led
The 3rd Floor, 1155 Fangdian Road, Pudong New
Area
201204 Shanghai
CHINA
Tel: 86-21-6162 8798
Fax: 86-21-6179 8889-8840
Email: xuejun.zhao@danone.com

Ms Wenjing ZOU
Regulatory & Scientific Affairs Executive
Nestle (China) LTD.
Level 9, Tower B, Lsh Plaza, No. 8, Wangjing
Avenue, Chaoyang District, 100102 Beijing
CHINA
Tel: 86-10-84347888 EXT 7765
Fax: 86-10-64389326
Email: wenjing.zou@cn.nestle.com

COLOMBIA - COLOMBIE

Mrs Laura OTALORA
Farmaceutica
Industria
Carrera 83 No. 71 - 81 piso 3
Bogotá
COLOMBIA
Tel: 57316702781
Email: lauraotalora52@hotmail.com

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Mohamed Abd el Hamid NASER
 (Head of Delegation)
 Food Standards Specialist
 Egyptian Organization for Standardization and
 Quality (EOS)
 Food Standards
 16, Tadreeb Al-Modarrebeen St., Ameriya
 Cairo
 EGYPT
 Tel: Tel.: +20 2228 45531
 Fax: Fax: +20 2228 45502
 Email: atch_toto3@yahoo.com

Mrs Amal Mohamed KISHK
 Agricultural Research Center
 Alexandria
 EGYPT
 Email: kishkamt@yahoo.com

Prof Sanaa SALEH
 Senior Researcher
 Agriculture Research Center (ARC)
 Regional Centre for Food and Feed -
 9 El - Gamaa Street. Giza - Agric. Res. Center
 Cairo
 EGYPT
 Tel: 20235732280
 Fax: 00202 35713250
 Email: drsanaasaleh@yahoo.com

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE
 - UNIÓN EUROPEA**

Mr Basil MATHIOUDAKIS
 (Head of Delegation)
 Head of Unit
 European Commission
 DG Sanco
 B 232
 1049 Brussels
 BELGIUM
 Email: basil.mathioudakis@ec.europa.eu

Mr Francesco CARLUCCI
 Administrator
 European Commission
 DG SANCO
 B 232
 1049 Brussels
 BELGIUM
 Email: Francesco-Felice.CARLUCCI@ec.europa.eu

Ms Barbara MORETTI
 Administrator
 European Commission
 DG SANCO
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 BELGIUM
 Email: barbara.moretti@ec.europa.eu

Ms Ariane TITZ
 European Food Safety Authority (EFSA)
 Largo N. Palli 5/A
 I-43100 Parma
 ITALY
 Email: ariane.titz@efsa.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Anna LEMSTRÖM
 (Head of Delegation)
 Senior Officer, Food Policy
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O.Box 30
 00023 *Government
 Helsinki
 FINLAND
 Tel: +358 295 162145
 Email: anna.lemstrom@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mrs Alice STENGEL
 (Head of Delegation)
 Chargé de mission
 Ministry of Finance
 59, bd Vincent AURIOL
 75013 Paris
 FRANCE
 Tel: 33644973325
 Email: Alice.Stengel@dgccrf.finances.gouv.fr

Dr Jolanta LEONE
 Regulatory
 DNA&O
 FRANCE
 Email: jolanta.leone@danone.com

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Dr Hartmut WALDNER
 (Head of Delegation)
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Rochusstrasse 1
 53123 Bonn
 GERMANY
 Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

Dr Gert KRABICHLER
 Head Global Regulatory Affairs
 Merck Consumer Health / Research and
 Development
 Frankfurter Strasse 250
 64289 Darmstadt
 GERMANY
 Tel: +49 6151 856 3264
 Fax: +49 6151 7291 8009
 Email: gert.krabichler@merckgroup.com

Mr Norbert PAHNE
 Manager
 Federation of German Dietetic Foods
 Godesberger Allee 142 - 148
 53175 Bonn
 GERMANY
 Tel: +49 228 308 5110
 Fax: +49 228 308 5150
 Email: pahne@diaetverband.de

Ms Antje PREUSSKER
 Manager Scientific and Regulatory Affairs
 German Federation for Food Law and Food
 Science
 Claire-Waldoff-Strasse 7
 10117 Berlin
 GERMANY
 Tel: +49 30 206143 146
 Fax: +49 30 206143 246
 Email: apreussker@bll.de

Dr Anke WEISSENBORN
 Federal Institute for Risk Assessment
 Unit Nutritional Risks, Allergies and Novel Foods
 Department of Food Safety
 Max-Dohrn-Strasse 8-10
 10589 Berlin
 GERMANY
 Tel: +49 30 18412-3812
 Fax: +49 30 18412-3715
 Email: Anke.Weissenborn@bfr.bund.de

GHANA

Mr Jacob AMOAKO-MENSAH
 Senior Regulatory Officer
 Food and Drugs Authority
 Food Safety
 GHANA
 Email: jakeamoakomensah@gmail.com

Ms POKUAA APPIAH-KUSI
 Assistant Standards Officer
 Ghana Standards Authority
 Food, Material and Chemical Standards
 P. O. BOX MB 245
 Accra
 GHANA
 Tel: +233 205 152460
 Email: prispok@icloud.com

Ms Marian GATIBA
 Regulatory Officer 1
 Food and Drugs Authority
 GHANA
 Email: magat12001@yahoo.com

INDIA - INDE

Dr Sandhya KABRA
 Director
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare
 FDA Bhawan, Kotla Road,
 New Delhi -110002
 INDIA
 Tel: 1123237418
 Email: sandhyak@fssai.gov.in

Ms Sukhmani SINGH
 Technical Officer
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare
 FDA Bhawan, Kotla Road,
 New Delhi -110002
 INDIA
 Email: sukhmax@googlemail.com

INDONESIA - INDONÉSIE

Mrs Tetty Helfery SIHOMBING
 (Head of Delegation)
 Director for Food Products Standardization
 National Agency of Drug and Food Control
 Jl. Percetakan Negara No. 23
 10566 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875784
 Email: tettybpom@gmail.com

Mrs Latifah
 Staff
 National Agency of Drug and Food Control
 Jl. Percetakan Neagara No. 23
 10560 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 Email: subditspo2@yahoo.com

Mrs Adrianti
 Head of Administration Section
 National Agency of Drug and Food Control
 Jl. Percetakan Negara No.23
 10560 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 Email: yanti_adnan@yahoo.com

Ms Mutia ARDHANESWARI
 Staff for Implementation of Mandatory Standards
 and Handling Complaint
 National Standardization Agency of Indonesia
 Gd. Manggala Wanabakti, Block IV floor 4.
 Jl. Gatot Subroto, Senayan
 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 5747043
 Fax: +62 21 5747045
 Email: tia@bsn.go.id

Mr Akbar ARYANTO
 Head of Subdivision for System of Network
 Information Technology
 National Standardization Agency of Indonesia
 Gd. Manggala Wanabakti, Block IV floor 4.
 Jl. Gatot Subroto, Senayan
 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 5747043
 Fax: +62 21 5747045
 Email: akbar@bsn.go.id

Mrs Sentani CHASFILA
 Staff
 National Agency of Drug and Food Control
 Jl. Percetakan Negara No. 23
 10560 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 Email: sentani.chasfila@gmail.com

Mrs Latifa DINAR
Staff for Implementation of Mandatory Standards
and Handling Complaint
National Standardization Agency of Indonesia
Gd. Manggala Wanabakti, Block IV floor 4.
Jl. Gatot Subroto, Senayan
Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 5747043
Fax: +62 21 5747045
Email: tifa@bsn.go.id

Mrs Dedeh ENDAWATI
Head of International Organization Cooperation
Division
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: kerjasamaln_bpom@yahoo.co.id

Mrs Ida FARIDA
Staff
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: dfarilion@yahoo.com

Mr Ichvan HANNY
Staff
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: ichvanh@gmail.com

Mrs Irene HAPSARI
Head of Food Safety Cooperation Subdivision
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: kerjasamaln_bpom@yahoo.co.id

Mr Singgih HARJANTO
Head of Subdivision for Quality Assurance
System
National Standardization Agency of Indonesia
Gd. Manggala Wanabakti, Block IV floor 4
Jl. Gatot Subroto, Senayan
Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 5747043
Fax: +62 21 5747045
Email: singgih@bsn.go.id

Mrs Bakara LASRIDA YUNIATY
Head of Section Directorate of Food Product
Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: lasridalyb@yahoo.com

Mrs Ati Widya PERANA
Head Section for Codex
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: athee77@yahoo.com

Mrs Deksa PRESIANA
Head of Subdirector of Food Processing
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: subditspo2@yahoo.com

Mr Okky Krisna RACHMAN
Staff
Ministry of Industry
Jl. Jenderal Gatot Subroto
4720 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 5252236
Fax: +62 21 5252236
Email: okkykrisnarachman@yahoo.com

Mrs Sari ROMAYANA
Staff
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No 23
10560 JAKARTA
INDONESIA
Tel: +62 21 42877584
Fax: +62 21 42877580
Email: top.spp@yahoo.com

Mrs Ni Putu Ekayani SCORPIASANTY
Staff
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Tjut Nya Dien No. 5
80235 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 361 223763
Fax: +62 361 225395
Email: pomdenpasar@yahoo.co.id

Mrs Dyah SETYOWATI
Staff
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62-21-42875780
Email: deeyas_fa@yahoo.com

Ms Lia SUGIHARTINI
Head of Section for Standard Analysis
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Mina Bahari 3 Building
Jl. Medan Merdeka Timur No.16
10110 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 3500187
Fax: +62 21 3500187
Email: liaduta@yahoo.com.au

Mr Lucky TARIGAN
Head of Section for Standard Cooperation
Ministry of Trade
Jl. M.I.Ridwan Rais No. 5
10110 JAKARTA
INDONESIA
Tel: +62 21 3840986
Fax: +62 21 3840986
Email: lucky.tarigan@kemendag.go.id

Mr Syaiful
(Head of Delegation)
Head of sub Division for Implementation of
Mandatory Standards and Complaints Handling
National Standardization Agency of Indonesia
Center for Standard Application System
Manggala Wanabakti Building, Block IV floor 4
Jl. Gatot Subroto, Senayan
10270 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 5747043
Fax: +62 21 45747045
Email: syaiful@bsn.go.id

Mr Gasilan
Deputy Director for Raw material and Food
Additives Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl Percetakan Negara 23 Jakarta Pusat
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +6221 42875584
Fax: +6221 42875780
Email: subdit.bb_btp@yahoo.com

Dr Zakiyah
Head of Center for Standard Implementation
System
National Standardization Agency of Indonesia
Manggala Wanabakti Block IV, 4th Floor, Jl. Jend.
Gatot Subroto, Senayan
10270 Jakarta
INDONESIA
Tel: 021-5747043
Fax: 021-5747045
Email: zakiyah@bsn.go.id

Prof Hardinsyah
President of Food and Nutrition Society of
Indonesia
Bogor Agricultural University
16680 Bogor
INDONESIA
Tel: +62 8129192259
Email: hardinsyah2010@gmail.com

Dr Rimbawan

Head of Department
Bogor Agricultural University
Kampus IPB Darmaga
16680 Bogor
INDONESIA
Tel: +62 251 8625066
Fax: +62 251 8622276
Email: rimbawan62@yahoo.com

Dr Rina AGUSTINA
Head of Research
University of Indonesia
Jl. Salemba Raya No. 6
10430 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 3152532
Fax: +62 21 3913933
Email: dr.rinaagustina@gmail.com

Mrs Sandhyani Ellismethia DAMAYANTI
Staf of Law and Public Relation Bureau
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 4209221
Fax: +62 21 4209221
Email: humasbpom@gmail.com

Mrs Yusra EGAYANTI
Deputy Director Certain Food Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875580
Email: subdit_spk@yahoo.com

Mr Achmad GOZALI
Head of Internal Cooperation Bureau
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875379
Fax: +62 21 42875379
Email: kerjasamln_bpom@yahoo.co.id

Mrs Elin HERLINA
Director of Food Safety Assessment
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42800221
Fax: +62 21-4245267
Email: elin_herlina_1@yahoo.com

Dr Djoko KARTONO
Senior Researcher
Indonesia Nutrition Association
Jl. Dr. Sumeri No. 63
16112 Bogor
INDONESIA
Tel: +62 8128093426
Fax: +62 251 8326348
Email: kartono.djoko@yahoo.com

Mr Benny KODYAT
Advisor
Indonesian Nutritionist Association
Kalibata City Sakura Apartement
Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 81280376338
Email: benikodyat@gmail.com

Ms Anna MELIANAWATI
Head of Division for Standard Implementation
National Standardization Agency of Indonesia
Gd. Manggala Wanabakti, Block IV floor 4.
Jl. Gatot Subroto, Senayan
Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 5747043
Fax: +62 21 5747045
Email: anna@bsn.go.id

Mr Budi Djanu PURWANTO
Head of Law and Public Relation Bureau
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 4209221
Fax: +62 21 4209221
Email: humasbpom@gmail.com

Mrs Yeni RESTIANI
Head of Section Standardization of Functional
Food
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
10560 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: restiani75@yahoo.com

Dr Damayanti RUSLI SJARIF
Head of Division
Ministry of Health
Jl. Diponegoro No. 17
10430 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 3915715
Fax: +62 21 3907743
Email: ukk.npm.idai@gmail.com

Dr Marudut SITOMPUL
Researcher
Ministry of Health
Jl. Hang Jebat III/F 3 Kebayoran Baru
12120 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 81314738209
Fax: +62 21 7395383
Email: mrdtsitompul@yahoo.com

Mrs Sri Irawati SUSALIT
Executive Director
APPNIA
Sovereign Plaza, 1st Floor
Jl. TB. Simatupang Kav. 36
12430 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 29400268
Fax: +62 21 29400270
Email: irawati.susalit@gmail.com

Mr Antonius Yudi TRIANTORO
Deputy Director for Standardization, IPR and
Dispute Resolution
Ministry of Foreign Affairs
Jl. Taman Pejambon No. 6
10110 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 3812133
Fax: +62 21 3519593
Email: antoniusyudi@hotmail.com

Mrs Roch Ratri WANDANSARI
Regulatory Affairs
APPNIA
Sovereign Plaza 1st Floor
Jl. TB. Simatupang Kav. 36
12430 Jakarta
INDONESIA
Tel: +62 21 29400268
Fax: +62 21 29400270
Email: rwandansari@yahoo.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) -
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mrs ATEFEH FOOLADI MOGHADAM
Member of CCNFSDU
Ministry of Health
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)
Email: CODEX_OFFICE@INSO.GOV.IR

IRELAND – IRLANDE – IRLANDA

Dr Mary FLYNN
Chief Specialist Public Health Nutrition
Food Safety Authority of Ireland
Abbey Court
Lower Abbey Street
Dublin 1
IRELAND
Tel: +353 1 8171315
Email: award@fsai.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Ciro IMPAGNATIELLO
Codex Contact Point
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Department of the European Union and
International Policies and of the Rural
Development
Via XX Settembre, 20
187 Rome
ITALY
Tel: +39 06 46654058
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

Dr Simona DE STEFANO
Ministero della Salute
Ufficio V - Nutrizione
Viale Giorgio Ribotta, 5
144 Roma
ITALY
Tel: +390659946574
Email: s.destefano@sanita.it

Mr Gavino PERICU
 AIIPA
 ITALY
 Email: gavino.pericu@danone.com

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Toshitaka MASUDA
 (Head of Delegation)
 Assistant Manager
 Consumer Affairs Agency
 Food Labelling Division
 5th Floor Sanno Park Tower, 2-11-1 Nagata-cho,
 Chiyoda-ku,
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3507-9222
 Fax: +81-3-3507-9292
 Email: g.codex-j@caa.go.jp

Prof Hiroaki HAMANO
 Adviser
 International Life Sciences Institute Japan
 Nishikawa Bldg 5F, 3-5-19 Kojimachi, Chiyoda-ku,
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-5215-3535
 Email: hhamano@ilsijapan.org

Dr Yoshiko ISHIMI
 Chief, Department of Food Function and Labeling
 National Institute of Health and Nutrition
 Department of Food Function and Labeling
 1-23-1 Toyama, Shinjuku
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81 3 3203 8063
 Fax: +81 3 3205 6549
 Email: ishimi@nih.go.jp

Ms Hitomi KIMURA
 Section Chief
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries,
 Government of Japan
 International Affairs, Food Safety and Consumer
 Policy Division, Food Safety and Consumer
 Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3502-8732
 Fax: +81-3-3507-4232
 Email: hitomi_kimura@nm.maff.go.jp

Dr Shusho OKADA
 Director, Office of International Food Safety
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Department of Food Safety
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Yayoi TSUJIYAMA
 Director for International Affairs
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries,
 Government of Japan
 Food Safety and Consumer Policy Division, Food
 Safety and Consumer Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3502-8732
 Fax: +81-3-3507-4232
 Email: yayoi_tsuiyama@nm.maff.go.jp

KENYA

Mr Peter MUTUA
 (Head of Delegation)
 Principle standard officer
 Kenya Bureau of Standards
 Standard development
 P.O.BOX 54974 Popo Road Off Mombasa Road
 200 Nairobi
 KENYA
 Tel: +254-20 6948000
 Email: mutuap@kebs.org

Mr James Ojiambo OLUMBE
 Regulatory and scientific affairs Manager
 Nestle Kenya Limited
 Regulatory Affairs
 P.O.Box 30265
 100 Nairobi
 KENYA
 Tel: +254 20 3990000
 Email: james.ojiambo@ke.nestle.com

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Dr Bounthom PHENGDY
 Director
 Ministry of Health
 National Nutrition Center
 Simouang Road
 1000 Vientiane Capital
 LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
 Email: codexcontactpoint_lao@yahoo.com

Ms Viengxay VANSILALOM
 Head of Food Control Division
 Ministry of Health
 Food and Drug Department
 LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
 Email: vsysanhouth@yahoo.com

Mr Seksun JAIKHONG
 Lao Food Industry
 Sisavad Road, Chanthabury District
 1000 Vientiane Capital
 LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
 Email: codexcontactpoint_lao@yahoo.com

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Mrs Sarah HAUNERT
 (Head of Delegation)
 Chargée de mission
 Direction de la Santé
 Service de la Sécurité Alimentaire
 9 avenue Victor Hugo
 1750 Luxembourg
 LUXEMBOURG
 Email: sarah.haunert@ms.etat.lu

MALAYSIA – MALAISIE – MALASIA

Ms Norrani EKSAN
 (Head of Delegation)
 Deputy Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 MALAYSIA
 Tel: 603-8883 3512
 Fax: 603-8883 3341
 Email: norrani@moh.gov.my

Dr Nagendran BALA SUNDRAM
 Head of Nutrition Unit
 Malaysia Palm Oil Board
 6, Persiaran Institusi
 Bandar Baru Bangi
 43000 Selangor
 MALAYSIA
 Tel: 603-8769 4216
 Fax: 603-8925 9658
 Email: nagen@mpob.gov.my

Ms Zalma ABDUL RAZAK
 Senior Principal Assistant Director
 Nutrition Division
 Ministry Of Health Malaysia
 Level 1, Block E3, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 MALAYSIA
 Tel: 603-8892 4753
 Fax: 603-8892 4511
 Email: zalma@moh.gov.my

Mr Mohd. Muslimin HASHIM
 Malaysia Palm Oil Council
 2nd Floor Wisma Sawit
 Lot 6, SS 6, Jalan Perbandaran
 47301 Kelana Jaya
 MALAYSIA
 Fax: 603-7806 2272
 Email: muslimin@mpoc.org.my

Ms Sarafhana DOLLAH
 Executive
 Malaysia Palm Oil Council
 2nd Floor, Wisma Sawit
 Lot 6, SS6, Jalan Perbandaran
 47301 Kelana Jaya
 MALAYSIA
 Tel: 603-7806 4097
 Fax: 603-7806 2272
 Email: sara@mpoc.org.my

Ms Sharidah YUSOFF
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang, PJU 9
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Tel: 603-5566 3326
 Fax: 603-5569 3399
 Email: sharidah.yusoff@abbott.com

Ms Rohaya MAMAT
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang PJU 9
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Tel: 603-7882 5108
 Fax: 603-7804 1880
 Email: rohaya.mamat@mjn.com

Ms Le Jong CHIN
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang, PJU 9,
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Tel: 603-7882 5174
 Fax: 603-7804 1880
 Email: lejong.chin@mjn.com

Ms Boon Feei CHONG
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang, PJU 9,
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Fax: 603-2298 1439
 Email: boon-feei.chong@danone.com

Ms Shahrila ISHAK
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang PJU9
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Fax: 603-7962 7208
 Email: Shahrila.Ishak@my.nestle.com

Ms Lee Sheer YAP
 Federation of Malaysian Manufacturers (FMM)
 Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang PJU9
 Bandar Sri Damansara
 52200 Kuala Lumpur
 MALAYSIA
 Fax: 603-7962 7208
 Email: LeeSheer.Yap@my.nestle.com

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Ms María Guadalupe ARIZMENDI RAMÍREZ
 Verificador o Dictaminador Especializado A
 COFEPRIS/Secretaría de Salud
 Dirección de Operación Internacional
 Monterrey 33, Col. Roma, Del. Cuauhtémoc
 México D.F.
 6700 Mexico
 MEXICO
 Email: mgarizmendi@cofepris.gob.mx

Mrs Pamela SUÁREZ BRITO
 (Head of Delegation)
 Gerente de Asuntos Internacionales en Inocuidad Alimentaria
 Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios (COFEPRIS)
 Dirección Ejecutiva de Operación Internacional
 Monterrey #33 PH,
 Col. Roma Delegación Cuauhtémoc
 6700 MEXICO DISTRITO FEDERAL
 MEXICO
 Tel: 5.2555080521e+011
 Email: psuarez@cofepris.gob.mx

Mr Carlos ALMANZA
 Ilsi de México, A.C.
 Prolongación Paseo de La Reforma NO. 880,
 Lomas de Santa Fe 1219 D.F.
 MEXICO
 Tel: +(52)55 5950 - 4000 Ext. 4620
 Email: carlos.almanza@ilsi-mexico.org

Ms Xochitl MORALES
 CANILEC-CODEX Representative
 Cámara Nacional de Industriales de la Leche, CANILEC
 Benjamín Franklin 134 Col. Escandón
 11800 MEXICO DISTRITO FEDERAL
 MEXICO
 Tel: 52-55-11039604 / 52-55-5516551
 Fax: 5.255527121^e+011
 Email: xochitl.morales@mjn.com

Mr Lamberto Osorio NOLASCO
 Subdirector
 Ejecutivo de Importaciones y Exportaciones
 Oklahoma No 14, 2 Piso, Cod. Nápoles
 Deleg Benito Juárez
 3810 Mexico City
 MEXICO
 Email: losorio@cofepris.gob.mx

Ms María Elena PALAFOX LÓPEZ
 Enlace de alto nivel de responsabilidad en evidencia de riesgos
 Secretaría de salud
 COFEPRIS
 Oklahoma no. 14, Colonia Nápoles, Delegación Benito Juárez
 3810 D.F
 MEXICO
 Tel: +(52 55) 50805200, EXT. 1100
 Email: mepalafx@cofepris.gob.mx

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Tannaoui MOHAMED
 Chef de la Section Agricole
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
 25, Rue Nichakra (ex rue de Tours)
 Casablanca
 MOROCCO
 Tel: +212 522 302007
 Fax: +212 522 301972
 Email: tannaoui1@yahoo.fr

Ms Bentahila NAWAL
 Présidente de l'AMNI
 Association Marocaine de la Nutrition Infantile
 Casablanca Business Center Mandarouna 300,
 6ème étage N° 63 Sidi Maârouf
 20270 Casablanca
 MOROCCO
 Tel: +212 661868220
 Fax: +212 522786162
 Email: nawal.bentahila@amni.ma

Prof Mouane NEZHA
 Professeur en Pédiatrie surspécialité
 Gastroentérologie Nutrition
 Hôpital d'enfants Rabat – CH Ibn Sina
 Pédiatrie
 Hopital d'enfants Avenue Ibn Rochd , Agdal
 10100 Rabat
 MOROCCO
 Tel: +212 661208173
 Fax: +212 537775856
 Email: nezhamouane@hotmail.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms Erika SMALE
 (Head of Delegation)
 Senior Policy Advisor
 Ministry of Health, Welfare and Sport
 PO Box 20350
 0 The Hague
 NETHERLANDS
 Tel: +31 70 340 7968
 Email: bh.smale@minvws.nl

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA

Dr Ms Jenny READ REID
 (Head of Delegation)
 Manager Food Science & Risk Assessment
 Ministry for Primary Industries
 Regulation & Assurance
 P.O.Box 2526
 Wellington
 NEW ZEALAND
 Tel: +64 4 894 2582
 Email: jenny.reid@mpi.govt.nz

Dr Ms Michelle GIBBS
 Senior Adviser
 Ministry of Primary Industries
 Food Science
 NEW ZEALAND
 Email: michelle.gibbs@mpi.govt.nz

Ms Jane BROUGHTON
 Regulatory & Scientific Affairs Manager
 Nestle NZ Ltd
 NEW ZEALAND
 Email: jane.broughton@NZ.nestle.com

Ms Beverly WATSON
 Nutrition & Regulatory Affairs Network Manager
 Fonterra
 NEW ZEALAND
 Email: beverly.watson@fonterra.com

NIGERIA - NIGÉRIA

Mrs Kemisola Kikelomo AJASA
Regulatory Affairs Manager
NESTLE Nigeria PLC
22/24 Industrial Avenue Ilupeju
Lagos
NIGERIA
Tel: +234-8052797299
Email: kemisola.ajasa@ng.nestle.com

Mrs Adeyinka Elizabeth Oluwatoyin AKINBINU
Principal Agric. Superintendent
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Federal Department of Agriculture
FCDA Secretariat, Area 11, Garki Abuja Fct
Abuja
NIGERIA
Tel: +2348059607576
Email: akinadeli@yahoo.com

Mrs Ummulkhairi Ahmed BOBBOI
Chief Regulatory Officer
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Food Safety and Applied Nutrition
Nafdac, Wuse Zone 7, Abuja Fct
Abuja
NIGERIA
Tel: +2348053235501
Email: ummubobboi@yahoo.com

Mr David Ehiabhi ERABHAHIEMEN
Deputy Director
Federal Ministry of Science and Technology
Physical and Life Sciences
Federal Secretariat Complex Phase II
Abuja
NIGERIA
Tel: +234-8036092283
Email: davideraa@yahoo.com

Mrs Margaret Efiang ESHIETT
Deputy Director
Standards Organisation of Nigeria
Codex Contact Point (Nigeria)
Standards Organisation of Nigeria, 13-14, Victoria
Arobieke Street, Lekki Phase 1
Lagos
NIGERIA
Tel: +234-8023179774
Email: megesciETT@yahoo.com

Mr Innocent Gabriel NYOYOKO
Chief Regulatory Officer
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Food Safety and Applied Nutrition
445 Harbert Macauley Way, Yaba
Lagos
NIGERIA
Tel: +2348136740405
Email: gabnyoyoko@yahoo.com

Mr Yaya OLANIRAN
Minister/Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of Federal Republic of
Nigeria to FAO
Via Cassiodoro 2/C
Rome
ITALY
Email: nigeriapermrep@email.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Svanhild VASKINN
(Head of Delegation)
Senior Adviser
Norwegian Food Safety Authority
Head Office
P.O Box 383
0 Brumunddal
NORWAY
Tel: +47 23 21 68 00
Fax: + 47 23 21 68 01
Email: svvas@mattilsynet.no

Ms Para GHILDYAL-PALANI
Adviser
Norwegian Food Safety Authority
Head Office
P.O Box 383
0 Brumunddal
NORWAY
Tel: + 47 23 21 68 00
Fax: + 47 23 21 68 01
Email: paghi@mattilsynet.no

Mrs Linda GRANLUND
Director
Helse og Ernæring i Mills
Mills
506 Oslo
NORWAY
Tel: 4799019418
Email: linda.granlund@mills.no

**PAPUA NEW GUINEA –
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE –
PAPUA NUEVA GUINEA**

Dr Vele Pat ILA'AVA
(Head of Delegation)
Secretary
Ministry of Agriculture & Livestock
Department of Agriculture & Livestock
PO Box 2033
Port Moresby, NCD
PAPUA NEW GUINEA
Tel: +(675) 321 3302
Fax: +(675) 321 226
Email: vjm0962@gmail.com

PHILIPPINES - FILIPINAS

Ms Helena ALCARAZ
(Head of Delegation)
Nutritionist-Dietitian III
Department of Health
Food and Drug Administration Philippines
Blk 2 Lot 1 Mabuhay Homes 2000 Salawag,
Dasmarias City, Cavite,
PHILIPPINES
Tel: (046) 5406990
Fax: None Email: hsalcaraz@fda.gov.ph

Dr EMILIE DE GUZMAN-FLORES
 Professor of Nutrition
 Food & Nutrition Science
 University of the Philippines
 34 Norwalk, Magre Subd,
 Bgy Holy Spirit, 2700 Quezon City
 PHILIPPINES
 Tel: +639285044939
 Fax: 632-9314070
 Email: esgflores@yahoo.com.ph

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE
 CORÉE - REPÚBLICA DE COREA**

Mrs YANG HEE CHO
 Chairman of International Affair
 Korea Health Supplement Association
 REPUBLIC OF KOREA
 Email: yhcho@amway.com

Mrs MISOON LEE
 D.V.M Ms
 Ministry of Food and Drug Safety
 Livestock Product Standard Division
 REPUBLIC OF KOREA
 Email: leems25@korea.kr

Mrs HYEYOUNG LEE
 Deputy director
 Ministry of Food and Drug Safety
 Nutrition Safety Policy Division
 REPUBLIC OF KOREA
 Email: leehy96@korea.kr

Ms SERA OH
 Codex researcher
 Ministry of Food and Drug Safety
 Nutrition and Safety Policy Division
 REPUBLIC OF KOREA
 Email: ijoh27@korea.kr

Mrs MISUN PARK
 Scientific officer
 Ministry of Food and Drug Safety
 Food Standard Division
 REPUBLIC OF KOREA
 Email: mspark@korea.kr

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE
 RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

Ms Elena SMIRNOVA
 (Head of Delegation)
 Senior Scientist
 Russian Institute of Nutrition
 Novel and GM food sources research
 Ustyinskiy proezd 2/14
 109240 Moscow
 RUSSIAN FEDERATION
 Tel: +7 495 698 53 89
 Email: smirnova@ion.ru

Mrs Julia KALINOVA
 Scientific and Regulatory Affairs Manager, Russia,
 Ukraine and Belarus
 The Coca-Cola Export Corporation, Moscow
 Representation office
 8 Ivana Franko str.
 121108 Moscow
 RUSSIAN FEDERATION
 Tel: +74956516900
 Email: jkalinova@coca-cola.com

Mr Anatoly KUTYSHENKO
 Vice-chair
 Russian Union of Industrialists and Entrepreneurs
 (RUIE)
 Optimal Foods Committee
 Kotelnicheskaya nab., 17
 109240 Moscow
 RUSSIAN FEDERATION
 Tel: +7-495-642-6140
 Email: Anatol-k@rambler.ru

Mr Dmitriy MIKLIN
 Regulatory Affairs Director
 Danone Baby Nutrition Russia
 Panfilova str., 19, BC
 141407 Khimki
 RUSSIAN FEDERATION
 Tel: +7 916 2014060
 Email: dmitriy.miklin@danone.com

Mrs Veronika VYSOTSKAYA
 Regulatory Affairs Manager
 Abbott Laboratories
 Leningradskoe highway., 16A, bld.1
 125171 Moscow
 RUSSIAN FEDERATION
 Tel: +7 495 258 42 80
 Email: veronika.vysotskaya@abbott.com

RWANDA

Mr BIZIMUNGU SHUKURU
 (Head of Delegation)
 Head of Industry Inspection, Nutrition and Quality
 and Food Safety Management Systems Lead
 Auditor
 Land O' Lakes
 Quality Assurance
 C/O Rwanda Standards Board
 P.O.Box 7099
 0 Kigali
 RWANDA
 Tel: +250788302255
 Email: shukurub@yahoo.com

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE –
 ARABIA SAUDITA**

Mr Fahad ALBADR
 (Head of Delegation)
 Senior Dietitian
 Saudi Food and Drug Authority
 Executive Department for Technical Regulations
 and Standards
 3292 North Ring road Al Nafel Area Unit (1)
 0 Riyadh
 SAUDI ARABIA
 Tel: 966 1 275 9222 Ext:3331
 Fax: +966 1 2751282
 Email: codex.cp@sfd.gov.sa

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Guélaye SALL
 Pédiatre Nutritionniste, Chef de service de la
 Pédiatrie de l'Hopital Aristide Le Dantec de Dakar
 Dakar
 SENEGAL
 Email: mgsall@hotmail.com

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Ms Peik Ching SEAH
 (Head of Delegation)
 Deputy Director
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
 Regulatory Administration Group, Regulatory
 Programmes Department
 5 Maxwell Road, #18-00
 Tower Block, MND Complex
 69110 Singapore
 SINGAPORE
 Tel: +65 6325 7829
 Fax: +65 6220 6068
 Email: seah_peik_ching@ava.gov.sg

Ms Yi Ling TAN
 Senior Executive Manager
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
 Regulatory Administration Group, Regulatory
 Programmes Department
 5 Maxwell Road, #18-00
 Tower Block, MND Complex
 69110 Singapore
 SINGAPORE
 Tel: +65 6325 8556
 Fax: +65 6220 6068
 Email: tan_yi_ling@ava.gov.sg

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Dr Iveta TRUSKOVÁ
 (Head of Delegation)
 Deputy director for professional activities
 Public Health Authority of the Slovak Republic
 Trnavská 52
 0 Bratislava
 SLOVAKIA
 Tel: +421 2 492 84 392
 Fax: +421 2 443 72 641
 Email: iveta.truskova@uvzsr.sk

Mrs Katarína KROMEROVÁ
 Deputy Head
 Public Health Authority of the Slovak Republic
 Department on food safety
 Trnavská 52
 0 Bratislava
 SLOVAKIA
 Tel: +421249284327
 Fax: +421244455643
 Email: katarina.kromerova@uvzsr.sk

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mrs Andiswa NGQAKA
 (Head of Delegation)
 Assistant Director: Nutrition
 Department of Health
 Private Bag X828
 1 Pretoria
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27 12 3958511
 Fax: +27 86 633 0226
 Email: Nqgaka@health.gov.za

Mrs Antoinette BOOYZEN
 Assistant Director: Food Control
 Department of Health
 Directorate: Food Control
 Private Bag X828
 1 PRETORIA
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27 12 395 8792
 Fax: +27 12 395 8854
 Email: Booyza@health.gov.za

Prof Hettie SCHÖNFELDT
 University of Pretoria
 Faculty of Natural and Agricultural Sciences
 421 Sussex Avenue
 81 Lynnwood
 SOUTH AFRICA
 Email: hettie.schonfeld@up.ac.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Irene GADEA CAZALILLA
 (Head of Delegation)
 Nutritional Risks Area
 Ministry of Health, Social Services and Equality
 Spanish Agency for Consumer Affairs, Food
 Safety and Nutrition
 C Alcalá, 56
 28071 Madrid
 SPAIN
 Email: igadea@msssi.es

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Ms Thoria ELNAGEEB AKASHA
 (Head of Delegation)
 Chemist of Food
 Sudanese Standard & Metrology
 Laboratory Sector
 Aljamaa Street Sudanese Standard & Metrology
 11111 Khartoum
 SUDAN
 Tel: +249912468700
 Email: elnagaka@yahoo.com

Mrs MAHA ABDALLA MOHAMED IBRAHIM
 Manager Research & Planning
 Sudanese Standard & Metrology
 Research & Planning
 Aljamaa Street, Sudanese Standard & Metrology
 11111 Khartoum
 SUDAN
 Tel: +249912383085
 Email: mahafreere@yahoo.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mrs Carmina IONESCU
(Head of Delegation)
Codex Coordinator
National Food Agency
Food Regulation Division
Box 622
75126 Uppsala
SWEDEN
Tel: +46 709245601
Email: carmina.ionescu@slv.se

Ms Cecilia WANHAINEN
Principal Regulatory Officer
National Food Agency
Food Regulation Division
Box 622
75121 Uppsala
SWEDEN
Tel: +46 727351485
Email: cecilia.wanhainen@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Elisabeth NELLEN-REGLI
(Head of Delegation)
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Food and Nutrition Division
3003 Bern
SWITZERLAND
Tel: +41 58 462 95 60
Email: elisabeth.nellen@blv.admin.ch

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
Chairperson, Codex Alimentarius Commission
International Affairs
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
0 Bern
SWITZERLAND
Tel: + 41 58 462 00 41
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

Dr Dirk CREMER
Regulatory Affairs Manager
DSM Nutritional Products Europe Ltd., Human
Nutrition and Health
P.O. Box 2676
4002 Basel
SWITZERLAND
Tel: +41 61 815 79 65
Email: dirk.cremer@dsm.com

Mrs Marie-France PAGEREY
CT-Regulatory and Scientific Affairs
Nestec SA
Avenue Nestlé 55
Post Box
1800 Vevey
SWITZERLAND
Tel: +41 21 924 64 29
Email: MarieFrance.Pagerey@nestle.com

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Prof Kraisd TONTISIRIN
(Head of Delegation)
Senior Advisor
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards, Ministry of Agriculture and
Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 561 2277
Fax: +66 (2) 561 3357
Email: kraisid.tontisirin@gmail.com

Ms Mayuree DITMEYHAROJ
Food and Drug Technical Officer
Food and Drug Administration, Ministry of Public
Health
Tiwanond Road
11000 Nonthaburi
THAILAND
Tel: +66 (2) 590 7185
Fax: +66 (2) 591 8476
Email: bankyindy@yahoo.com

Mrs Jureerat HOKIARTI
Food and Drug Technical Officer, Expert Level
Food and Drug Administration, Ministry of Public
Health
Tiwanond Road
11000 Nonthaburi
THAILAND
Tel: +66 (2) 590 7249
Fax: +66 (2) 591 8476
Email: jrhk2499@hotmail.co.th

Dr Pichet ITKOR
Vice Chairman
Food Processing Industry Club, The Federation of
Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 725 1093
Fax: +66 (2) 725 1082
Email: Pichet.itkor@mjn.com

Ms Pitchaya KAJONWAHARTH
Committee of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 657 5517
Fax: +66 (2) 657 4017
Email: pitchaya.kaionwaharth@abbott.com

Ms Sanida KHOONPANICH
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards, Ministry of Agriculture and
Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 561 2277 ext. 1445
Fax: +66 (2) 561 3357
Email: sanida.sk@gmail.com

Dr Hataya KONGCHUNTUK RODBUMRUNG
Committee of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 840 8450, +668 4751 48
Fax: +66 (2) 374 4284
Email: khataya@amway.com

Ms Rungrassamee MAHAKHAPHONG
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards, Ministry of Agriculture and
Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 561 2277 ext. 1447
Fax: +66 (2) 561 3357
Email: mahakhaphong@gmail.com

Ms Nongsuda MONGKOLSMAI
Committee of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 89201 4694
Fax: +66 (2) 740 3499
Email: Nongsuda.mongkolsmai@danone.com

Dr Phrapat SOPANATHORN
Executive Director
Pediatric Nutrition Manufacturer Association
Athenee Tower, 23rd Floor, 63 Wireless Road,
Lumpini, Pathumwan
10330 Bangkok
THAILAND
Tel: +662 126 8104
Fax: +662 126 8080
Email: prapats@pnma.or.th

Dr Akarat SUKSOMCHEEP
Committee of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit Convention Center,
Zone C, 4th Floor
60 New Rachadapisek Road, Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (8) 1830 0717
Email: sakarat@coca-cola.com

Dr Umaporn SUTHUTVORAVUT
Chair
Nutrition Association of Thailand under the
Patronage of Her Royal Highness Princess Maha
Chakri Sirindhorn
128/107 Phayathai Plaza Building ,9 floor,
Phayathai Road, Thung Phayathai, Ratchathewi
10400 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 612 0860
Fax: +66 (2) 2612 0860
Email: u_suthut@yahoo.com

TOGO

Dr TCHALA KAZIA
(Head of Delegation)
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture
Agriculture
1, rue de l'Espérance LOME/TOGO
LOME
TOGO
Tel: +22890023325
Fax: +22822251559
Email: kaziatchala@yahoo.fr

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr Dursun KODAZ
(Head of Delegation)
Engineer
The Ministry of Food, Agriculture and Livestock
The General Directorate of Food and Control
Eskisehir Yolu 9. km Lodumlu
6530 Ankara
TURKEY
Tel: 9.0312258776
Fax: 9.0312258776
Email: dursun.kodaz@tarim.gov.tr

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Ms Candida SHIRIMA
Acting Manager
Tanzania Food and Drugs Authority
Food Risk Analysis
P.O BOX 77150
0 Dar Es Salaam
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
Tel: +255754379827
Email: candidap@yahoo.co.uk

UNITED STATES OF AMERICA – ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr Pamela PEHRSSON
Research Leader
ARS-Nutrient Data Laboratory
USDA
10300 Baltimore Avenue
Bldg. 005, Room 105
20705 Beltsville
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 3015040635
Fax: 3015040632
Email: pamela.pehrsson@ars.usda.gov

Dr Paula TRUMBO
(Head of Delegation)
Leader
US Food & Drug Administration
Nutrition Programs
5100 Paint Branch Parkway
20740 College Park
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 240-402-2579
Fax: 301-436-2579
Email: paula.trumbo@fda.hhs.gov

Dr Leila BEKER
Senior Interdisciplinary Scientist
U.S. Food and Drug Administration
Office of Nutrition, Labeling and Dietary
Supplements
5100 Paint Branch Parkway
20740 College Park, Maryland
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 12404021851
Fax: 1202 436 2639
Email: leila.beker@fda.hhs.gov

Mrs Doreen CHEN-MOULEC
International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service; Office of
CODEX
1400 Independence Ave
20250 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 202-720-4063
Fax: 202-720-3157
Email: Doreen.Chen-Moulec@fsis.usda.gov

Mrs Brinda MAHADEVAN
Abbott Laboratories
Dept. 104070, Bldg. RP3-2
Columbus, OH 43219
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 614 624 3089
Email: brinda.mahadevan@abbott.com

Dr Julie MOSS
Deputy Director
U.S. Food and Drug Administration
International Affairs Staff
5100 Paint Branch Parkway
HFS-550
20740 College Park
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 240-402-2031
Fax: 301-436-2618
Email: julie.moss@fda.hhs.gov

Ms Mardi MOUNTFORD
Executive Vice President
International Formula Council
1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
30342 Atlanta, GA
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 1404 252 3663
Fax: 1 404 252 0774
Email: mmountford@kellencompany.com

VIET NAM

Dr LONG NGUYEN HUNG
(Head of Delegation)
General Deputy Director
Ministry of Health
Vietnam Food Administration
Lane 135 Nui Truc Street-Ba Dinh District. Hanoi
844 Hanoi
VIET NAM
Tel: 0912250527;
Fax: 38463739
Email: codexvn@vfa.gov.vn

Mrs Diep LAN
Officer
Directorate for Standard and Quality
Quality Assurance and Testing Center 3
49 Pasteur-No.1 Disstrict,
848 Ho Chi Minh City
VIET NAM
Tel: 918144643
Fax: 838212609
Email: diepthilan@yahoo.com

Mrs Duong NGUYEN THUY
Officer
Vietnam Food Administration
Legislation and Integration Division
Lane 135 Nui Truc Street-Ba Dinh District. Hanoi
844 Hanoi
VIET NAM
Tel: 38.464370 (ext.5040)
Fax: 38463739
Email: thuyduongvfa@gmail.com

Mr Liem PHAM
Deputy Head
Vietnam Food Administration
Food Standard and Analysis Division
Lane 135 Nui Truc Street-Ba Dinh District
844 Hanoi
VIET NAM
Tel: 3 8464489 (Ext.5020)
Fax: 3 8463739
Email: ptlvfa@gmail.com

Mr Nguyen PHUONG SON
Regulatory Affair manager
Mead Johnson Nutrition Vietnam
Level 9 Viglacera Tower; No.1 Thang long
Avenue
844 Hanoi
VIET NAM
Tel: 933805898
Email: codexvn@vfa.gov.vn

Mrs NGUYEN THI MINH HA
Deputy Head
Vietnam Codex Office
Ministry of Health
Lane 135 nui truc street, Ba Dinh District.
844 Hanoi
VIET NAM
Tel: 904214230
Fax: 38463739
Email: codexvn@vfa.gov.vn

Mr LE VAN
 Head
 Vietnam Food Administration
 Food Sub-Department of Tuyen Quang
 Tuyen Quang province
 27 Tuyen Quang province
 VIET NAM
 Tel: 912453615
 Fax: 027 3818755
 Email: levanattp@gmail.com

YEMEN - YÉMEN

Mr Walid OTHMAN
 (Head of Delegation)
 General of the Yemen Standardization, Metrology
 and Quality Control
 Yemen Standardisations Metrology and Quality
 control Organization
 Sana'a
 YEMEN
 Tel: 00967 735069271
 Email: codex.yemen@gmail.com

ZIMBABWE

Mr Chinyavanhu FREDY
 Ministry of Health and Childcare
 P.O.Box CY231
 Causeway
 Harare
 ZIMBABWE
 Email: fchinyavanhu@healthnet.org.zw

OBSERVER ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS OBSERVATRICES / ORGANIZACIONES OBSERVADORAS

AFRICAN UNION (AU)

Dr Raphael COLY
 PANSPSO PROJECT
 Coordinator
 African Union
 AU-IBAR
 Kenindia Business Park, Westlands Road
 100 Nairobi
 KENYA
 Tel: 254739622183
 Email: raphael.coly@au-ibar.org

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA/EFLA)

Mr Conrad REYNERS
 Member
 AEDA/EFLA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: 3222091142
 Fax: 3222197342
 Email: secretariat@efla-aeda.org

ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC SOCIETIES (AOECS)

Mrs Hertha DEUTSCH
 (Head of Delegation)
 Codex and Regulatory Affairs
 Association Of European Coeliac Societies
 Anton Baumgartner Strasse 44/C5/2302
 1230 Vienna
 AUSTRIA
 Tel: 43-1-66 71 887
 Email: hertha.deutsch@utanet.at

CALORIE CONTROL COUNCIL (CCC)

Mr Ashley BETTERIDGE
 Tate & Lyle
 1 Kingsway
 WC2B6AT
 London
 UNITED KINGDOM
 Email: victoria.betteridge@tateandlyle.com

Mrs Victoria BETTERIDGE
 Vice President and Director
 Tate & Lyle
 Regulatory and Governmental Affairs
 1 Kingsway
 WC2B6AT
 London
 UNITED KINGDOM
 Email: victoria.betteridge@tateandlyle.com

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Mr Harvey KAMIL
 President & CFO
 CRN - NBTY, Inc.
 NBTY, Inc.
 2100 Smithtown Avenue
 11779 Ronkonkoma
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: 631-200-2020
 Email: hkamil@nbtv.com

Dr James GRIFFITHS
 (Head of Delegation)
 VP Science & International Affairs
 Council for Responsible Nutrition
 Science
 1828 L St., NW; Suite 510
 20036 Washington
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +01-202-204-7662
 Email: jgriffiths@crnusa.org

EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATIONS (ENCA)

Dr Helen CRAWLEY
 ENCA
 112 Queens Road
 SW19 8LS London
 UNITED KINGDOM
 Email: helen@firststepsnutrition.org

Mr Jos VOSS
 ENCA
 Email: aape@pt.lu

**FEDERATION OF EUROPEAN SPECIALTY
FOOD INGREDIENTS INDUSTRIES (ELC)**

Dr Rob WINWOOD
(Head of Delegation)
Member
ELC
Avenue des Gaulois 9
1040 Brussels
BELGIUM
Tel: +3227365354
Email: elc@ecco-eu.com

Prof Stewart FORSYTH
Member
ELC
Email: elc@ecco-eu.com

FOODDRINKEUROPE

Mr Dirk JACOBS
(Head of Delegation)
Deputy Director General
FoodDrinkEurope
Avenue des Nerviens 9-31
1040 Bruxelles
BELGIUM
Email: d.jacobs@fooddrinkeurope.eu

Mrs Uti DANIAWATI
FDE
Email: uti-daniawati.mahanani@unilever.com

Mrs Annie LOC'H
Directeur Affaires Réglementaires
FoodDrinkEurope
Avenue des Nerviens 9-31
1040 Bruxelles
BELGIUM
Email: annie.loch@danone.com

HELEN KELLER INTERNATIONAL (HKI)

Ms Jane BADHAM
(Head of Delegation)
Consultant
Helen Keller International
Gauteng
15 Mill Hill Townhouses
Norman Avenue
2021 Johannesburg
SOUTH AFRICA
Tel: +27114630679
Email: jane@jbconsultancy.co.za

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Prof Rosemary WALZEM
(Head of Delegation)
Professor: Nutritional Biochemistry
Institute of Food Technologists
Department of Poultry Science and Faculty of
Nutrition
242D Kleberg Center, MS 2472
Texas A&M University
College Station, TX 77843-2472
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 979.845.7537
Email: rwalzem@poultry.tamu.edu

Ms Sheila GAUTIER
Scientist
Institute of Food Technologists
DSM
3201 Brighton Court
Woodbine, MD 21797
UNITED STATES OF AMERICA
Email: sheila.gautier@dsm.com

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT
ASSOCIATIONS (IADSA)**

Mr Harunobu AMAGASE
Member
IADSA
50 Rue de l'Associations
B-1000 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 209 11 55
Email: secretariat@iadsa.org

Dr Tomoji IGARASHI
Member
IADSA
Email: secretariat@iadsa.org

Ms YIFAN JIANG
Advisor, Regulatory Affairs
IADSA
IADSA Secretariat
3 Killiney Road,
#07-04 Winsland House I
239519 Singapore
SINGAPORE
Tel: +65 6681 0105
Email: yifanjiang@iadsa.org

Mr Darwin LAI
Member
IADSA
50 Rue de l'Associations
B-1000 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 209 11 55
Email: secretariat@iadsa.org

Mr Xavier LAVIGNE
Member
IADSA
50 Rue de l'Association
B-1000 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 209 11 55
Email: secretariat@iadsa.org

Mr David PINEDA
 Director, Regulatory Affairs
 IADSA
 50 Rue de l'Association
 B-1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32 2 209 11 55
 Email: [davidpineda@iadsa.org](mailto: davidpineda@iadsa.org)

Dr Nico RACZEK
 Member
 IADSA
 50 Rue de l'Association
 B-1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32 2 209 11 55
 Email: [secretariat@iadsa.org](mailto: secretariat@iadsa.org)

Prof David RICHARDSON
 Advisor
 IADSA
 50 Rue de l'Association
 B-1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32 2 209 11 55
 Email: [secretariat@iadsa.org](mailto: secretariat@iadsa.org)

Ms Michelle STOUT
 Member
 IADSA
 50 Rue de l'Association
 B-1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32 2 209 11 55
 Email: [secretariat@iadsa.org](mailto: secretariat@iadsa.org)

Mr Kazuo SUEKI
 Member
 IADSA
 Email: [secretariat@iadsa.org](mailto: secretariat@iadsa.org)

Ms Mei Yee WANG
 Member
 IADSA
 50 Rue de l'Associations
 B-1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32 2 209 11 55
 Email: [secretariat@iadsa.org](mailto: secretariat@iadsa.org)

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)

Mrs Patti RUNDALL
 Policy Director
 IACFO
 34 Trumpington Street
 CB2 1QY Cambridge
 UNITED KINGDOM
 Email: [prundall@babymilkaction.org](mailto: prundall@babymilkaction.org)

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)

Ms Elisabeth STERKEN (Head of Delegation)
 INFAC Canada
 522 Colborne Street
 London, Ontario N6B 2T5
 CANADA
 Email: [esterken@infactcanada.ca](mailto: esterken@infactcanada.ca)

Ms Joyce B CHANETSA
 IBFAN Africa
 P.O. Box 781
 Mbabane
 SWAZILAND
 Email: [ibfan.jchanetsa@realnet.co.sz](mailto: ibfan.jchanetsa@realnet.co.sz)

Ms Adisti BAKRI
 AIMI Indonesia
 Jl.Jatipadang V no 8 B. Pasar Minggu
 Jakarta
 INDONESIA
 Email: [adisti.bakri@bali.aimi-asi.org](mailto: adisti.bakri@bali.aimi-asi.org)

Dr. Jai Prakash Dadhich
 IBFAN Asia
 Breastfeeding Promotion Network of India, BP.
 33, PITAMPURA,
 Delhi
 INDIA
 Email: [jpdadhich@bpni.org](mailto: jpdadhich@bpni.org)

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA)

Mr Christophe LEPRÊTRE
 (Head of Delegation)
 Executive Director
 International Chewing Gum Association
 Regulatory and Scientific Affairs
 1001 G Street NW
 Suite 500 West
 DC 20001 Washington
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +32 (0) 26455060/78
 Email: [lepretre@gumassociation.org](mailto: lepretre@gumassociation.org)

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Helen FALCO
 Nutrition Advisor ICBA
 International Council of Beverages Associations
 1101 16th St NW
 20036 Washington
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +404-676-4344
 Email: [hefalco@coca-cola.com](mailto: hefalco@coca-cola.com)

Mr Hidekazu HOSONO
 General Manager
 Suntory Business Expert
 2-3-3 Daiba, Minato-ku, Tokyo 135-8631
 JAPAN
 Tel: +81-3-5579-1521
 Email: [Hidekazu_Hosono@suntory.co.jp](mailto: Hidekazu_Hosono@suntory.co.jp)

Ms Hilda OKTORA
 Committee of Technical Policy on Food and
 Beverage
 GAPMMI (Indonesia Food and Beverage
 Association)
 Jl. Menteng Raya no. 9-19
 Jakarta Pusat 10340
 Tel: +62 855 820 5860
 Email: [hoktora@coca-cola.com](mailto: hoktora@coca-cola.com)

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)**

Ms Lynette LEE
 Director, Nutrition and Regulatory Affairs
 Kellogg Asia Pacific
 238B
 Thomson Road
 #10-01
 Novena Square Tower B
 307685 Singapore
 SINGAPORE
 Email: lynette.lee@kellogg.com

Ms Kristen SCOTT
 Senior Manager,
 ICGMA
 Health & Nutrition Policy
 Email: kscott@gmaonline.org

**INTERNATIONAL COUNCIL ON AMINO ACID
SCIENCE (ICAAS)**

Dr Hiromi OHTA
 Technical Advisor, Health Care Science Center
 Suntory Wellness Limited
 Shiba Park A-12th Floor
 2-4-1, Shibakoen Minato-ku
 105-0011 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81 3 6402 1496
 Email: Hiromi_Otha@suntory.co.jp

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
(IDF/FIL)**

Ms Laurence RYCKEN
 (Head of Delegation)
 Nutrition Officer
 International Dairy Federation
 België
 Boulevard Auguste Reyers 70b
 1030 Brussels
 BELGIUM
 Email: lrycken@fil-idf.org

Ms Luisa CANDIDO
 Nutrition and Technical Manager
 Dairy UK
 UNITED KINGDOM
 Email: lcandido@dairyUK.org

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH
INSTITUTE**

Dr Erick BOY
 Head, Nutrition
 IFPRI
 HarvestPlus
 Email: e.boy@cgiar.org

Dr Anne MACKENZIE
 Head, Standards and Regulatory
 IFPRI
 HarvestPlus
 6442 Aston Rd.
 K4M 1B3 Ottawa
 CANADA
 Tel: 613 6920211
 Email: a.mackenzie@cgiar.org

Dr Marilia NUTTI
 Manager, Latin America & Caribbean
 HarvestPlus
 Embrapa Food Technology
 Av. das Américas, 29501 - Guaratiba
 23020-470 Rio de Janeiro, RJ - Brazil
 BRAZIL
 Tel: +55 21 36229755
 Email: m.nutti@cgiar.org

**INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT
ASSOCIATION (ILCA)**

Mrs Maryse ARENDT
 Lactation Consultant IBCLC
 ILCA
 Email: maryse.arendt@liewensufank.lu

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE
(ILSI)**

Ms Pauline CHAN
 (Head of Delegation)
 Director, Scientific Programs
 ILSI Southeast Asia Region
 9 Mohamed Sultan Road #02-01
 238959 Singapore
 SINGAPORE
 Tel: 65-63525220
 Email: paulinechan@ilsisea.org.sg

Dr Mariela BEREZOVSKY
 Executive Director
 ILSI Brasil
 R. Isabel de Castela 450
 Vila Madalena
 05445-010 Sao Paulo
 BRAZIL
 Tel: 55-11-981611615
 Email: mariela@ilsa.org.br

Ms Colleen FAROLAN
 Regional Regulatory Affairs Manager
 Mead Johnson Nutrition (Asia Pacific)
 12 Marina Boulevard #19-01
 Marina Bay Financial Centre Tower 3
 18982 Singapore
 SINGAPORE
 Tel: 65-6692-7873
 Email: colleen.francescaguintofarolan@mjn.com

Ms Li Lian HO
 Regional Regulatory Affairs Specialist
 Mead Johnson Nutrition (Asia Pacific)
 12 Marina Boulevard # 19-01
 Marina Bay Financial Centre Tower 3
 18982 Singapore
 SINGAPORE
 Tel: 65-6692-7814
 Email: lilian.ho@mjn.com

Ms Eva HURT
Head
Nestle
Regulatory & Scientific Affairs, Asia
15A Changi Business Park Central 1
486035 Singapore
SINGAPORE
Email: eva.hurt@SG.nestle.com

Dr Toshi KINOUCI
Manager
Meiji Company, Ltd.
Infant Nutrition
540 Naruda
Odawara
250-0862 Kanagawa
JAPAN
Tel: 81-465-37-3674
Email: toshi-kin@able.ocn.ne.jp

Mr Kazuyoshi NANBA
Manager
Morinaga Milk Industry Company, Ltd.
Nutrition Development Department
1-83, 5 Chrome, Higashihara
Zama-city
252-8583 Kanagawa
JAPAN
Tel: 81-446-252-3057
Email: k_nanba@morinagamilk.co.jp

Ms Alicia NG
Regional Head
Nestle Health Science-AOA
Regulatory Affairs & Advocacy
15A Changi Business Park Central 1
#05-02/03 Eightrium@Changi Business Park
486035 Singapore
SINGAPORE
Email: alicia.ng@SG.nestle.com

Mr Geoffrey SMITH
Director
Nutrition Strategies International
3 Pickering Street
#02-36 Nankin Row
China Central Square
48660 Singapore
SINGAPORE
Tel: 65-6463-7619
Email: geoffsmith@ilsisea.org.sg

Dr Hiroshi TSUCHITA
Advisor
Meiji Company, Ltd.
Research Planning Department
6-1-2 Fijimi, Tsurugashima
350-2201 Saitama
JAPAN
Tel: 81-49-279-1445
Email: hiroshi.tsuchita@meiji.com

Mr Min-Su TZENG
Associate Professor
Fu Jen Catholic University
Department of Nutritional Science
Email: 031806@mail.fju.edu.tw

Dr Helio VANNUCCHI
Senior Professor
University of Sao Paulo
School of Medicine of Ribeirao Preto
Sao Paulo
BRAZIL
Tel: 55-16-991114142
Email: hvanucc@fmrp.usp.br

Dr Kazuhiko YAMADA
Professor
Kagawa Nutrition University
Applied Nutrition
3-9-21, Chiyoda
3500288 Sakado
JAPAN
Tel: 81-49-282-3708
Email: kyamada@eiyo.ac.jp

INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES (ISDI)

Mrs Sandrine ALLONCLE
Regulatory Affairs Manager
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Mr Michael J BARRY
Senior regulatory affairs manager
Abbott
Email: secretariat@isdi.org

Ms Jan CAREY
Senior Manager - Regulatory affairs
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Mr Alejandro CASTRO III
Executive Director
IPNAP
Email: secretariat@isdi.org

Mr Todd CHERMAK
Divisional Vice President
Abbott
Abbott Nutrition Regulatory Affairs
Email: secretariat@isdi.org

Ms Joyce FONG
Head, Regional Regulatory Affairs, Sea & Pacific
Rim
Nestle Infant Nutrition
Email: secretariat@isdi.org

Mrs Marie-Odile GAILING
Senior Scientific Officer
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Ms Nani HIDAYANI
Regulatory & Scientific Affairs for Consumer
Health
Mead Johnson Nutrition
Email: secretariat@isdi.org

Ms Vongsvat KOSULWAT
Nutrition Science Director-Asia Pacific
Mead Johnson Nutrition
Email: secretariat@isdi.org

Mrs Stephanie KRAMER-JUTANT
Regulatory Affairs Manager
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Mrs Venetta MIRANDA
Regulatory Affairs
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Ms Maria Olivia MISA-
Mijn
Email: secretariat@isdi.org

Mr Manfred RUTHSATZ
Global Head Regulatory Advocacy
Nestle
Email: secretariat@isdi.org

Mr Ricky SALVADOR
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Mr Jaap SCHRIJVER
Regulatory Affairs Manager Baby Foods Europe
Email: secretariat@isdi.org

Mrs Silvia SELANDARI
Policy Officer
ISDI
Email: secretariat@isdi.org

Ms Kelly SOWDEN
Regulatory Affairs Manager
Abbott
Email: secretariat@isdi.org

Ms Karin TAN
Regulatory Affairs Manager
Danone
Email: secretariat@isdi.org

Mr Andrew WONG
Regulatory Affairs Manager
Abbott
CHINA
Email: secretariat@isdi.org

Ms Dan YANG-
Nutricia
Email: secretariat@isdi.org

Ms Ziting ZHANG
Senior Government Affairs Desk Manager
European Union Chamber of Commerce in China
Email: secretariat@isdi.org

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr Scott TIPS
(Head of Delegation)
President
National Health Federation
P.O. Box 688
91017 Monrovia
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 6263572181
Fax: 6263030642
Email: scott@rivieramail.com

Ms Katherine CARROLL
Associate Editor
National Health Federation
PO Box 688
91017 Monrovia
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 6263572181
Fax: 6263572181
Email: katacarroll@gmail.com

SPECIALISED NUTRITION EUROPE (SNE)

Mr Kevin O'BRIEN
(Head of Delegation)
SNE Delegation
Specialised Nutrition Europe (SNE)
1040 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 508 10 74
Email: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Ms Aurélie PERRICHET
SNE Delegation
Specialised Nutrition Europe (SNE)
1040 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 508 10 74
Email: a.perrichet@specialisednutritioneurope.eu

Ms Annemieke TOPS
SNE Delegation
Specialised Nutrition Europe (SNE)
1040 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 508 10 74
Email: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mr Louis VAREILLE
SNE Delegation
Specialised Nutrition Europe (SNE)
1040 Brussels
BELGIUM
Tel: +32 2 508 10 74
Email: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Mrs Alison FLEET
Technical Specialist
UNICEF
Supply Division
Oceanvej 10-12 Freehavn
2150 Copenhagen
DENMARK
Tel: +45 45335642
Email: afleet@unicef.org

FAO PERSONNEL / PERSONNEL DE LA FAO / PERSONAL DE LA FAO

Dr Janice ALBERT
Nutrition Officer
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 570 53552
Email: janice.albert@fao.org

**WHO PERSONNEL / PERSONNEL DE L'OMS /
PERSONAL DE LA OMS**

Dr Chizuru NISHIDA
Coordinator
World Health Organization (WHO)
Nutrition Policy and Scientific Advice
20, avenue Appia
Geneva 27
SWITZERLAND
Tel: +41227913317/+41792493549
Email: nishidac@who.int

Mr Marcus STAHLHOFER
Technical Officer
World Health Organization
Maternal, Newborn, Child and Adolescent Health
20, Avenue Appia
CH - 1211 Geneva 27
SWITZERLAND
Tel: +41 22 79 12909
Email: stahlhoferm@who.int

**CODEX SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU
CODEX / SECRETARÍA DEL CODEX**

Mr Tom HEILANDT
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

Mr Patrick SEKITOLEKO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 6626
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Mr Kyoungmo Kang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 4796
Email: kyoungmo.kang@fao.org

**CCNFSDU SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU
CCNFSDU / SECRETARÍA DEL CCNFSDU**

Mrs Ursula SIEBERT
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
GERMANY
Tel: +49 228 99 529 4109
Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

Ms Alina STEINERT
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
GERMANY
Tel: +49 228 99 529 4459
Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

ANNEXE II

Activités du Plan stratégique 2014-2019 dont « tous les comités » sont responsables

Réponses du CCNFSDU

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.	1.1: Établir de nouvelles normes alimentaires et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.	1.1.1: Appliquer de manière cohérente les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées à point nommé.	<ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués. - Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères.
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité? <u>OUI</u></p> <p>Le Comité a-t-il recours à des critères spécifiques en matière d'établissement de normes?</p> <p><u>Le Comité utilise les critères du Manuel de procédure, Critères régissant l'établissement des priorités des travaux, pour l'élaboration des normes.</u></p> <p>Le Comité a-t-il l'intention d'élaborer de tels critères?</p> <p><u>Le Comité ne voit pas la nécessité d'établir des critères spécifiques en matière de prise de décision et d'établissement des priorités et estime préférable de continuer à se référer aux critères généraux énoncés dans le Manuel de procédure. Le Comité doit veiller à ce que les dispositions figurant dans les parties pertinentes du Manuel de procédure soient rigoureusement appliquées et qu'aucune proposition de nouvelle activité ne soit transmise à la Commission du Codex Alimentarius s'il n'en est pas ainsi.</u></p>				
	1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.	1.2.1: Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.	Les réponses en temps utile aux enjeux naissants et aux besoins des membres.	<ul style="list-style-type: none"> - Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux naissants. - Par l'entremise du Secrétariat du Codex, des rapports réguliers sont présentés au Comité exécutif au sujet de la démarche systématique et des enjeux naissants.

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Comment le Comité détermine-t-il les enjeux naissants et les besoins des membres? Existe-t-il une démarche systématique? Est-il nécessaire d'élaborer une telle démarche?</p> <p><u>Les nouveaux enjeux sont déterminés par les Membres qui les portent devant le Comité, ou encore des questions spécifiques émanant d'autres comités, la FAO ou l'OMS sont transmises au CCNFSDU. Il n'existe pas d'approche systématique à proprement parler, mais il pourrait être nécessaire d'en élaborer une si le processus en place devait être jugé insuffisant. Cette approche devrait prendre en considération les processus qui permettent aux comités du Codex de travailler ensemble sur des questions intersectorielles.</u></p>				
		<p>1.2.2: Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.</p>	<p>La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des membres. - Un rapport des comités à l'intention du Comité exécutif exposant de quelle façon les normes satisfont les besoins des membres à titre de volet du processus d'examen critique.
<p>Inclus dans la question relative à l'objectif 1.2.</p>				
<p>2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.</p>	<p>2.1: Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.</p>	<p>2.1.1: Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure possible en se fondant sur les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i>.</p>	<p>Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte de manière cohérente par tous les comités pertinents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fois auxquelles le besoin d'un avis scientifique est: - déterminé; - sollicité; et - utilisé à point nommé.
<p>Question adressée au Comité:</p>				

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
<p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Le Comité demande-t-il des avis scientifiques au cours de ses activités, avec quelle fréquence cela arrive-t-il? <u>CCNFSDU demande des avis scientifiques, mais la fréquence de ces demandes est difficile à établir. Conformément au Manuel de procédure, la décision d'entreprendre un nouveau travail ou de réviser une norme doit inclure une évaluation préliminaire du besoin d'avis scientifiques d'experts et de la disponibilité de ce type d'avis de la part de la FAO, de l'OMS ou d'autres organes d'experts pertinents, et l'établissement de la priorité de ces avis.</u></p> <p>Le Comité utilise-t-il toujours les avis scientifiques, si non, pourquoi? <u>Le Comité tient toujours compte de l'avis qu'il reçoit dans l'élaboration des normes. De plus, il utilise d'autres sources d'avis scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus.</u></p>				
		2.1.2: Promouvoir l'engagement des membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques au niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex.	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des membres. - Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.
<p><u>Question adressée au Comité:</u></p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Comment les membres s'assurent-ils que les avis scientifiques nécessaires sont pris en compte dans les positions des pays et que la composition de la délégation nationale permet de présenter et de défendre de manière adéquate cette position? <u>Avant d'élaborer et de présenter la position de leur pays, les Membres consultent les experts scientifiques et techniques au sein de leur gouvernement et des parties prenantes, au niveau national.</u></p> <p>Quelles orientations pourraient donner le Comité ou la FAO et l'OMS? <u>Le Comité ne pense pas que des orientations spécifiques soient nécessaires sur ce point.</u></p>				
		2.1.3: Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex.	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de documents issus de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. - Le nombre de documents issus de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte pour l'élaboration des normes.

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Comment le Comité s'assure-t-il que tous les facteurs pertinents ont été pris en compte lors de l'établissement d'une norme et comment ceux-ci sont-ils documentés?</p> <p><u>Le Manuel de procédure définit déjà des Principes de travail pour l'analyse des risques qui stipulent que la gestion des risques doit être structurée et comprendre des activités préliminaires de gestion des risques, l'évaluation des options en matière de gestion des risques, ainsi que le suivi et l'examen des décisions prises. Le Comité doit donc rappeler qu'il est important d'appliquer systématiquement ces principes.</u></p>				
		2.1.4: Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de publications et de communications en ligne diffusant les normes du Codex. - Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex.
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>En prenant une décision sur la gestion des risques, le Comité donne-t-il une indication aux membres sur la manière de communiquer cette décision? Un examen plus approfondi de ce point serait-il utile aux membres?</p> <p><u>La communication relative aux recommandations en matière de gestion des risques se fait par le biais des normes, des directives, d'autres textes apparentés et du rapport, qui sont affichés sur le site internet du Codex. La mise au point d'une stratégie en matière de communication pourrait avoir un impact positif sur cette activité.</u></p>				
3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.	3.1: Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex.	3.1.5: Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des comités et des groupes de travail.	Une participation active des membres dans le cadre des comités et des groupes de travail.	- Un rapport au sujet du nombre de comités et de groupes de travail faisant usage des langues officielles de la Commission.
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>L'utilisation des langues officielles dans les groupes de travail du Comité est-elle suffisante?</p> <p><u>Le Comité recommande d'utiliser autant de langues que possible dans les groupes de travail afin d'encourager la participation des membres.</u></p> <p>Quels facteurs déterminent le choix des langues?</p> <p><u>Le choix des langues est déterminé par le Comité mais il est aussi influencé par les membres qui président ou coprésident le groupe de travail. Les calendriers des groupes de travail devraient être modulés afin de prévoir suffisamment de temps pour la traduction des documents.</u></p> <p>Comment améliorer la situation actuelle?</p> <p><u>On pourrait par exemple encourager des formules de coprésidence assurée par des pays dont les langues sont différentes. Les coprésidents fourniraient un soutien aux présidents des groupes de travail électronique dans la traduction des documents de consultation et des réponses des membres du groupe de travail. La fourniture de documents dans plusieurs langues comporte certaines difficultés, notamment, garantir une utilisation uniforme de la terminologie du Codex et faire face aux coûts associés à la traduction des documents.</u></p>				
	3.2: Promouvoir les programmes	3.2.3: Dans la mesure du	Une augmentation des possibilités de	- Le nombre d'activités tenues en marge de

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
	de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.	possible, utiliser les réunions du Codex pour organiser des activités de renforcement des capacités techniques et des activités éducatives.	tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des Membres.	réunions du Codex.
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Le Comité organise-t-il des activités, notamment de renforcement des capacités techniques, en marge de ses sessions? Si oui, combien d'activités ont été menées jusqu'ici et sur quels thèmes?</p> <p><i>Le Comité estime que les activités de renforcement des capacités doivent être coordonnées par les organisations de tutelle afin d'éviter les incohérences et les chevauchements d'activités.</i></p> <p>Si non, cela pourrait-il être utile et quels thèmes pourraient être abordés?</p> <p><i>Le Comité est ouvert à toute initiative dans ce domaine.</i></p>				
4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficients.	4.1: Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel.	4.1.4: Veiller à la distribution à point nommé de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure.	<ul style="list-style-type: none"> - La proportion (%) de documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier. - Les facteurs risquant de ralentir la circulation des documents sont déterminés et écartés. - Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt.
<p>Question posée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex? <u>OUI</u></p> <p>Le Comité dispose-t-il d'un mécanisme lui permettant de veiller à ce que les documents soient distribués en temps voulu? Que pourrait-on faire pour améliorer encore la situation?</p> <p><u>L'obligation de distribuer les documents en temps opportun existe déjà: elle est prévue dans le Manuel de procédure. La communication de documents au Secrétariat hôte peut être améliorée; il est arrivé en effet que des documents de travail n'aient pas été distribués suffisamment à l'avance pour permettre un examen approfondi du document.</u></p>				

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		4.1.5: Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.	Une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les comités du Codex et les membres.	- Le nombre de réunions de travail tenues parallèlement aux réunions de comités, lorsqu'il y a lieu.
<p>Question adressée au Comité: Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Codex?</p> <p><u>Le CCNFSDU convoque d'ores et déjà les groupes de travail physiques parallèlement aux réunions du Comité lorsqu'il y a lieu.</u></p> <p>Le Comité met-il en place des groupes de travail physique en dehors de ses sessions? Si oui, pourquoi est-ce nécessaire?</p> <p><u>Le Comité estime que dans l'ensemble le système en place actuellement, des groupes de travail électroniques associés à des groupes de travail physiques organisés en parallèle avec les sessions du Comité, permet de garantir l'efficacité des travaux du Comité. Il ne semble pas que la réunion de groupes de travail indépendamment des sessions du Comité, offre une quelconque valeur ajoutée, à moins que cela ne soit pleinement justifié par des besoins spécifiques. Par ailleurs, il est probable que la participation des pays membres à ces sessions serait moins forte compte tenu des ressources supplémentaires nécessitées par une telle organisation.</u></p>				
	4.2: Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.	4.2.1: Parfaire la compréhension qu'ont les Membres du Codex et leurs délégués de l'importance qu'il y a à parvenir à un consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Les membres et les délégués comprennent mieux l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes du Codex.	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel de formation énonçant les lignes directrices sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission. - Le matériel existant est distribué aux membres régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex. - Des programmes de formation des délégués sont organisés et coordonnés avec les réunions du Codex. - Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborées pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu.

But stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
<p>Question adressée au Comité:</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité? <u>OUI</u></p> <p><i>Le Comité est convaincu qu'il est essentiel que la prise de décision reste fondée sur le consensus le cadre du Codex Alimentarius.</i></p> <p>Y-a-t-il des problèmes pour atteindre un consensus au sein du Comité? Si oui, quels sont les obstacles à l'obtention d'un consensus? Qu'a-t-on tenté et que pourrait-on faire de plus?</p> <p><u>Des problèmes peuvent se poser au sein de ce Comité comme dans n'importe quel autre comité. Tout doit être mis en œuvre afin que les décisions du Comité soient prises sur la base du consensus, ou alors la norme ne doit pas être transmise à la Commission du Codex Alimentarius. Lorsqu'il a rencontré des difficultés, le Comité a appliqué avec succès un certain nombre de stratégies, notamment: débat visant à établir une orientation claire et obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, techniques d'obtention de consensus qui permettent de concentrer les efforts sur les domaines où il existe des divergences de vues; création de groupes de travail informels et physiques pour faire avancer les travaux; et délimitation des travaux dans les domaines où le consensus a été atteint. C'est le rôle du président de rechercher par tous les moyens le consensus avant de décider de procéder à un scrutin pour faire avancer une norme.</u></p>				

ANNEXE III

AVANT-PROJET DE PRINCIPES RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS
AUX ALIMENTS

(pour adoption à l'étape 8)

INTRODUCTION

Les *Principes régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (les Principes)* ont pour objet de fournir des éléments d'orientation aux autorités compétentes nationales et/ou régionales chargées d'élaborer des directives et des textes juridiques par l'établissement d'un ensemble de principes servant de base à une adjonction rationnelle et sûre d'éléments nutritifs essentiels aux aliments¹⁴.

Les *Principes* prennent en considération les dispositions des Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives destinés à être appliqués aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), le cas échéant.

Pour plus d'informations sur l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels, les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent aussi consulter les publications de la FAO/OMS.

1. CHAMP D'APPLICATION

Ces principes visent tous les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels sont ajoutés, à l'exception des compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux, sous réserve des dispositions prévues par les normes et directives du Codex concernant les aliments diététiques ou de régime¹⁵.

Les *Principes* sont applicables, comme il convient, à l'adjonction tant obligatoire que facultative d'éléments nutritifs essentiels.

2. DÉFINITIONS

Aux fins des présents principes:

2.1 Élément nutritif essentiel¹⁶: désigne toute substance normalement consommée comme constituant d'un aliment, nécessaire à la croissance, au développement et au maintien de la vie en bonne santé et qui ne peut être synthétisée en quantités suffisantes par l'organisme.

2.2 Aliment de remplacement: un aliment conçu pour ressembler à un aliment courant, par son apparence et sa texture, et qui est destiné à le remplacer intégralement ou partiellement.

2.3 Équivalence nutritionnelle: signifie qu'un aliment de remplacement possède une valeur nutritionnelle analogue à celle de son homologue.

2.4 Restitution: l'adjonction à un aliment du ou des éléments nutritifs essentiels dans des quantités permettant de remplacer ceux qui ont été inévitablement perdus lors de l'application de bonnes pratiques de fabrication, ou lors de l'entreposage et des procédures normales de manutention.

2.5 Adjonction obligatoire d'éléments nutritifs: constatée lorsque les autorités nationales et/ou régionales compétentes imposent aux fabricants de produits alimentaires d'ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments ou catégories d'aliments spécifiques.

2.6 Adjonction facultative d'éléments nutritifs¹⁷: constatée lorsque les fabricants de produits alimentaires choisissent d'ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments ou catégories d'aliments spécifiques, comme indiqué dans la note de bas de page 4.

¹⁴ Différents types d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins décrites dans les présents Principes peuvent être désignés par le terme « enrichissement » (ou « fortification ») dans certains pays membres.

¹⁵ Voir les *Directives du Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* (CAC/GL 55-2005)

¹⁶ Définition d'un élément nutritif: Voir la section 2.5 des *Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985)

¹⁷ À l'échelle internationale, il existe des approches réglementaires différentes sur la manière dont l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels est encadrée par la loi et/ou gérée par les autorités compétentes nationales et/ou régionales. Dans toutes ces approches, une forme ou l'autre de contrôle réglementaire est requise. Dans certaines approches, l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels est généralement autorisée dans un cadre réglementaire qui peut restreindre les aliments ou les catégories d'aliments auxquels des éléments nutritifs peuvent être ajoutés et fixer des limites spécifiques pour ces éléments nutritifs. Il existe d'autres approches qui peuvent être décrites comme étant facultatives sous conditions. Dans un exemple, le cadre en place décrit tous les aliments ou catégories d'aliments auxquels des fabricants peuvent choisir d'ajouter des éléments nutritifs, ainsi que les éléments nutritifs concernés et leurs niveaux. Dans d'autres de ces exemples, si un fabricant choisit d'apposer une mention sur l'étiquette indiquant qu'un élément nutritif a été ajouté, alors certains éléments nutritifs doivent être ajoutés aux niveaux déterminés. De

2.7 Population: une population nationale ou un ou plusieurs groupes spécifiques de la population, selon les cas.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

3.1 Principes fondamentaux

3.1.1 Des nutriments essentiels peuvent être ajoutés aux aliments aux fins de :

- prévenir/réduire le risque de carence ou corriger une carence démontrée en un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la population;
- réduire le risque ou corriger un mauvais état nutritionnel ou un apport inadéquat d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la population;
- répondre aux besoins et/ou couvrir les apports recommandés d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels;
- maintenir ou améliorer la santé; et/ou
- maintenir ou améliorer la qualité nutritionnelle globale des aliments.

Les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent demander des preuves et des justifications scientifiques démontrant qu'un ou plusieurs des objectifs ci-dessus sont bien remplis.

3.1.2 Les autorités compétentes nationales et/ou régionales devraient déterminer si l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels est obligatoire ou facultative. Cette décision peut se fonder sur la gravité et l'étendue des besoins de santé publique, tels que démontrés par des preuves scientifiques généralement reconnues.

3.1.3 Des dispositions expresses peuvent être prévues dans les normes, réglementations ou directives sur les aliments définissant les aliments et les éléments nutritifs essentiels pouvant être ajoutés ainsi que, le cas échéant, les quantités minimales et/ou maximales auxquelles ces éléments nutritifs essentiels doivent être présents.

3.1.4 L'étiquetage et la publicité de produits alimentaires auxquels des éléments nutritifs essentiels ont été ajoutés ne devraient pas être utilisés pour induire le consommateur en erreur ou le tromper quant au mérite nutritionnel de l'aliment.

3.2 Sélection des éléments nutritifs et détermination des quantités

3.2.1 L'adjonction d'un élément nutritif essentiel, y compris la quantité ajoutée, devrait être conforme à un ou plusieurs des objectifs définis au point 3.1.1. La quantité ajoutée ne devrait pas résulter en un apport excessif ou négligeable du ou des éléments nutritifs essentiels ajoutés, en tenant compte des apports journaliers totaux provenant de toutes les sources pertinentes, y compris les compléments alimentaires.

3.2.2 Lorsqu'un élément nutritif essentiel est ajouté à un aliment, y compris en cas d'adjonction pour des raisons technologiques, la quantité totale de l'élément nutritif essentiel dans l'aliment ne devrait pas excéder les quantités maximales éventuellement fixées par les autorités compétentes nationales et/ou régionales.

Les quantités maximales susvisées peuvent être fixées en tenant compte des aspects suivants:

- a) des niveaux supérieurs d'apport en éléments nutritifs essentiels établis par évaluation scientifique des risques fondée sur des données scientifiques généralement acceptées;
- b) l'apport journalier en éléments nutritifs essentiels provenant de toutes les sources.

Lorsque des limites maximales sont établies, il est possible de prendre en compte les valeurs de référence concernant l'apport d'éléments nutritifs essentiels pour la population.

3.2.3 En l'absence de niveau d'apport supérieur, les preuves scientifiques destinées à étayer l'adjonction sûre d'un élément nutritif essentiel devraient être examinées en incluant les preuves concernant les apports qui ne sont pas susceptibles d'avoir des effets adverses sur la santé, y compris en tenant compte de l'apport le plus élevé observé¹⁸.

3.2.4 La gravité des effets adverses sur laquelle est basé le niveau d'apport supérieur peut être révisée pour définir les restrictions au regard de l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

même, dans un autre exemple, si un fabricant choisit d'ajouter un élément nutritif essentiel à certains aliments, il doit le faire dans le respect des politiques concernant l'adjonction d'éléments nutritifs et/ou répondre aux exigences en vigueur en relation avec les éléments nutritifs et les quantités à ajouter.

¹⁸ Apport le plus élevé observé – Niveau d'apport le plus élevé observé ou administré, selon une ou plusieurs études de qualité acceptable. Il suppose en outre l'absence de tout effet adverse pour la santé (Source: *Principes de l'analyse des risques nutritionnels* du Codex).

3.2.5 Lorsque des autorités compétentes nationales et/ou régionales établissent des quantités minimales pour l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments, elles doivent veiller à ce que ces quantités soient significatives et conformes aux objectifs définis au point 3.1.1. Pour déterminer les quantités significatives, elles peuvent aussi tenir compte des conditions d'emploi d'une allégation de «source» prévues par les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997).

3.3 Sélection des aliments

3.3.1 La sélection des aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés devrait être conforme aux objectifs de l'adjonction d'éléments nutritifs visés en 3.1.1, aux habitudes alimentaires, aux situations socioéconomiques et à l'obligation d'éviter tout risque pour la santé.

3.3.2 Les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés peuvent être déterminés par les autorités compétentes nationales et/ou régionales.

3.3.3 Des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés aux boissons alcoolisées.

3.4 Aspects technologiques

3.4.1 Les sources de l'élément nutritif essentiel ajouté peuvent être soit naturelles, soit synthétiques, et leur sélection devrait être basée sur des considérations comme la sécurité et la biodisponibilité de l'élément nutritif en question. Par ailleurs, le critère de pureté devrait prendre en compte les normes FAO/OMS, les pharmacopées internationales ou d'autres normes internationales reconnues.

3.4.2 L'élément nutritif essentiel ajouté devrait être suffisamment stable dans les conditions usuelles de transformation, d'emballage, d'entreposage, de distribution et d'emploi de l'aliment.

3.5 Surveillance

3.5.1 Il est important que les autorités compétentes nationales et/ou régionales surveillent les apports dans la population provenant de toutes les sources possibles, y compris des éléments nutritifs essentiels ajoutés aux aliments, afin d'évaluer l'étendue selon laquelle les objectifs identifiés au 3.1.1 sont traités et de garantir la limitation au strict minimum du risque d'apports excessifs.

3.5.2 La surveillance des apports totaux en éléments nutritifs devrait en principe utiliser la même approche que celle qui gouverne la décision d'ajouter des éléments nutritifs essentiels, sauf si l'élément nutritif spécifique concerné requiert une autre démarche.

4. Principes relatifs aux types spécifiques d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels

4.1 Adjonction obligatoire d'éléments nutritifs essentiels pour répondre à un besoin avéré de santé publique

4.1.1 Lorsqu'il existe un besoin avéré de santé publique pour augmenter l'apport d'un élément nutritif essentiel dans la population, les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent décider que cela peut être effectué par le biais de l'adjonction obligatoire d'éléments nutritifs essentiels. Ce besoin peut être démontré par des symptômes cliniques ou subcliniques de carence, un état nutritionnel non optimal ou inadéquat démontré par des indicateurs biochimiques, des évaluations indiquant des apports inadéquats ou potentiellement inadéquats d'éléments nutritifs, ou des preuves liées à un autre problème de santé. Si la plupart des adjonctions destinées à répondre à un besoin de santé publique important sont des adjonctions obligatoires d'éléments nutritifs essentiels, il peut exister des situations dans lesquelles une approche facultative sous conditions peut être employé.

4.1.2 Le ou les aliments sélectionnés en tant que supports pour le ou les éléments nutritifs essentiels ajoutés devraient être consommés par la population ciblée de manière habituelle et en quantité suffisante.

4.1.3 La quantité d'élément nutritif essentiel ajouté à l'aliment devrait suffire pour répondre au besoin de santé publique.

4.1.4. L'apport de l'aliment sélectionné en tant que support devrait être stable et uniforme et la répartition de l'apport de l'aliment dans la population devrait être connue, y compris les percentiles inférieur et supérieur.

4.1.5 La rentabilité de l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments devrait être prise en considération.

4.2 Adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins de restitution

4.2.1 Si la restitution est présentée comme une justification du maintien ou de l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'un aliment, surtout en relation avec un besoin de santé publique, les critères suivants devraient être pris en compte:

- l'aliment avant restitution doit être un contributeur important aux apports en éléments nutritifs essentiels dans la population;
- l'aliment avant restitution doit être enclin à perdre les éléments nutritifs essentiels qu'il contient en cours de traitement, d'entreposage ou de manutention.

4.2.2 Un aliment peut être considéré comme un contributeur important à l'apport d'un élément nutritif essentiel sur la base de sa teneur en cet élément et/ou de sa fréquence de consommation.

4.3 Adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins d'équivalence nutritionnelle

4.3.1 Si l'équivalence nutritionnelle est présentée comme une justification de l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'un aliment de remplacement, surtout en relation avec un besoin de santé publique, l'aliment homologue devrait être considéré comme un contributeur important aux apports d'un élément nutritif essentiel dans la population.

4.3.2 Un aliment remplacé totalement ou partiellement peut être considéré comme un contributeur important à l'apport d'un élément nutritif essentiel sur la base de sa teneur en cet élément et/ou de sa fréquence de consommation.

ANNEXE IV

Partie 1. AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985) (AUTRES VALEURS QUE LES PROTÉINES)

(pour adoption à l'étape 5/8)

VNR-B

Vitamine C (mg)	100
Zinc (mg)**	11 (30% d'absorption alimentaire; Régimes alimentaires mixtes et régimes ovolacto-végétariens qui ne sont pas basés sur des céréales non raffinées ou des farines à fort taux d'extraction (>90%) 14 (22% d'absorption alimentaire; Régimes alimentaires à base de céréales avec >50 % d'apport énergétique sous forme de céréales ou de légumineuses et un apport négligeable en protéines animales)
Sélénium (µg)	60
Molybdène (µg)	45
Manganèse (mg)	3

** Les autorités nationales et/ou régionales compétentes devraient déterminer une VNR-B appropriée qui représente au mieux l'absorption issue des régimes alimentaires correspondants.

Partie 2. MODIFICATIONS DE L'ANNEXE DES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985)

(pour adoption)

Texte modifié à des fins de clarification du point 3.2.1.1 des Principes généraux pour l'établissement des VNR-B

PG 3.2.1.1 Les VNR-B devraient se baser sur le niveau nutritionnel individuel 98 (INL₉₈). Dans certains cas, en l'absence d'INL₉₈ ou en présence d'un INL₉₈ ancien, établi pour un élément nutritif pour un ou plusieurs sous-groupes spécifiques, il peut être plus approprié d'envisager l'utilisation d'autres valeurs ou fourchettes de référence pour l'apport journalier, qui ont été établies plus récemment par des organismes scientifiques compétents reconnus. La détermination de ces valeurs devrait être examinée au cas par cas.

ANNEXE V

**AVANT-PROJET DE VALEUR NUTRITIONNELLE DE RÉFÉRENCE POUR LE POTASSIUM EN RELATION
AVEC LE RISQUE DE MALADIE NON TRANSMISSIBLE**
Pour insertion dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)

(pour adoption à l'étape 5/8)

3.4.4.2 VNR-MNTNiveaux d'apport à ne pas dépasser

Acides gras saturés	20 g ^{2,3}
Sodium	2000 mg ⁴

Niveaux d'apport à atteindre

Potassium	3500 mg ⁴
-----------	----------------------

³ La sélection de ces éléments nutritifs pour l'établissement d'une VNR s'est basée sur des «preuves convaincantes» de relation avec le risque de MNT, telles que définies dans le rapport *Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques*. Série des rapports techniques de l'OMS, n° 916. OMS, 2003.

⁴ La sélection de ces éléments nutritifs pour l'établissement d'une VNR s'est basée sur des «preuves de qualité élevée» de relation avec un biomarqueur de risque de MNT chez l'adulte, telles qu'elles figurent dans les Directives de l'OMS de 2012 sur les apports en sodium et en potassium chez l'adulte et chez l'enfant.

Remarques:

- a) La structure et les notes de bas de page 3 et 4 ont été modifiées.
- b) Les valeurs pour les acides gras saturés et le sodium n'ont pas été modifiées.
- c) La note de bas de page 2 n'a pas été modifiée.

ANNEXE VI

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA LISTE DES ADDITIFS ALIMENTAIRES DANS LA NORME CODEX STAN 72-1981

Partie 1. Additifs alimentaires à insérer dans la Section A, paragraphe 4 de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981)

(pour adoption)

SIN	Additif	Limite maximale dans 100 ml de produit prêt à la consommation
4.1 Épaississant		
1450	Succinate octénylique sodique d'amidon	2 g uniquement pour préparations destinées aux nourrissons à base de protéines hydrolysées et/ou d'acides aminés
4.2 Émulsifiants		
472c	Esters glycéroliques de l'acide citrique et d'acides gras	0,9 g dans tous les types de préparations liquides pour nourrisson 0,75 g dans tous les types de préparation pour nourrisson

Partie 2. Propositions d'insertion de nouveaux additifs alimentaires pouvant être utilisés dans les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (Section 4 de CODEX STAN 72-1981)

(Liste de souhait «substances pouvant faire l'objet d'un examen futur»)

Section A (Préparations pour nourrissons):

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
407	Carraghénane	0,03 g uniquement dans les préparations liquides pour nourrisson à base de lait ou de soja de type courant 0,1 g uniquement dans les préparations liquides pour nourrisson à base de protéines hydrolysées et/ou d'acides aminés	Assure l'homogénéité	Utilisation acceptée par la 79 ^e réunion du JECFA (juin 2014)	Conserver sur la liste; attendre le rapport final du JECFA
415	Gomme xanthane	BPF	Assure l'homogénéité	30 ^e du réunion du JECFA (1986) DJA NS; nourrissons <12 semaines non mentionnés. Base de données tox.: étude de reproduction sur trois générations, aucun effet nocif imputable à la gomme xanthane n'a été observé	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
414	Gomme arabique (gomme d'acacia)	BPF	Assure l'homogénéité	35 ^e réunion du JECFA (1989) DJA NS Pas d'effet tératogène	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
473	Esters de saccharose d'acides gras*	12 mg dans les préparations contenant des protéines, des peptides ou des acides aminés hydrolysés ¹	Assure l'homogénéité	49 ^e réunion du JECFA (1997): DJA fixée à 0-30 mg/kg de poids corporel; nourrissons <12 semaines non mentionnés	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
472e	Esters glycéroliques de l'acide tartrique et d'acides gras	BPF (Chine) 0,5 g	Assure l'homogénéité	61 ^e réunion du JECFA (2003): DJA fixée à 0-50 mg/kg de poids corporel (2003); nourrissons <12 semaines non mentionnés	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
472a	Esters glycéroliques de l'acide acétique et d'acides gras	BPF (États-Unis)		17 ^e réunion du JECFA (1973): DJA NS (non limitée); nourrissons <12 semaines non mentionnés	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
338	Acide phosphorique	0,1 g exprimé comme P ₂ O ₅ , seul ou en combinaison et dans les fourchettes prévues pour le sodium, le potassium et le phosphore à la section 3.1.3 e) dans tous les types de préparations pour nourrissons		15 ^e réunion du JECFA (1971): composé chimique approprié pour les aliments destinés aux bébés (non mentionné spécifiquement); attention au ratio Ca/P. DJTM: 70 mg/kg de poids corporel en tant que P (combiné pour toutes les sources de P)	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
306	Concentré de vitamine E	1 mg dans tous les types de préparations pour nourrissons, seuls ou en combinaison	Protège de l'oxydation	Non évalué sous ce nom et ce numéro. La 30 ^e réunion du JECFA (1986) a évalué le concentré de tocophérol, mélange (SIN 307b) — synonyme: <u>Vitamine E</u>	Retirer de la liste, car la substance ne répond pas aux critères minimums d'une évaluation par le JECFA et aux spécifications du Codex, ne figure pas dans la NGAA et n'est pas reconnue comme un additif alimentaire (pas de numéro SIN)
308	Gamma tocophérol	1 mg dans tous les types de préparations pour nourrissons, seuls ou en combinaison	Protège de l'oxydation	Non évalué par le JECFA, pas de spécifications disponibles	Retirer de la liste, car la substance ne répond pas aux critères minimums d'une évaluation par le JECFA et aux spécifications du Codex, ne figure pas dans la NGAA
309	Delta tocophérol	1 mg dans tous les types de préparations pour nourrissons, seuls ou en combinaison	Protège de l'oxydation	Non évalué par le JECFA, pas de spécifications disponibles	Retirer de la liste, car la substance ne répond pas aux critères minimums d'une évaluation par le JECFA et aux spécifications du Codex, ne figure pas dans la NGAA

Section B (Préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons):

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Observations	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
Épaississants						
401	Alginate de sodium	100 mg	Assure l'homogénéité	39 ^e réunion du JECFA (1992): non spécifié, nourrissons <12 semaines non mentionnés par le JECFA	Soutien limité de quelques membres et de l'ISDI Demande en tant que support d'éléments nutritifs ne faisant pas partie du mandat du GT électronique	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Observations	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
405	Alginate de propylène glycol	20 mg	Assure l'homogénéité	41 ^e réunion du JECFA (1993): non spécifié	Non soutenu, pas de besoin spécifique présenté pour les préparations destinées aux nourrissons Besoin dans les préparations spécifiques destinées aux nourrissons de plus de 12 mois non discuté dans cette rubrique	Retirer de la liste car la substance n'est soutenue par aucun membre/observateur, pas de besoin technologique
410	Gomme de caroube	0,5 g	Assure l'homogénéité	25 ^e réunion du JECFA (1981): non spécifié	Soutien de quelques membres et observateurs	Figure dans la liste à 0,1 g/100 ml dans la section A. Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose au CCFA une évaluation par le JECFA à un niveau supérieur Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
412	Gomme guar	1 g	Assure l'homogénéité	19 ^e réunion du JECFA (1975): non spécifié	Soutien de quelques membres et observateurs	Figure dans la liste à 0,1 g/100 ml dans la section A. Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose au CCFA une évaluation par le JECFA à un niveau supérieur Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
414	Gomme arabique (gomme d'acacia)	BPF	Assure l'homogénéité	35 ^e réunion du JECFA (1989): non spécifié	Pas de soutien massif pour cette substance, pas d'engagement à soutenir une évaluation par le JECFA. Support pour vitamines liposolubles ne faisant pas partie du mandat du GT électronique	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.

N° SIN	Additifs	Niveau d'emploi	Justification technologique	Statut JECFA	Observations	Conclusion de la 36 ^e session du CCNFSDU
415	Gomme xanthane	0,12 g	Assure l'homogénéité	30 ^e réunion du JECFA (1986): non spécifié	Soutien général en faveur d'une évaluation par le JECFA en vue d'une utilisation dans les sections A/B Sponsor pour le JECFA identifié par l'ELC.	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose une évaluation par le JECFA au CCFA Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.
440	Pectines	1 g	Assure l'homogénéité	La 79 ^e réunion du JECFA n'a pas établi l'innocuité des conditions d'emploi proposées	Soutien général sections A/B	Conserver sur la liste et attendre les informations provenant de l'évaluation finale du JECFA.
466	Carboxyméthylcellulose sodique	1 g	Assure l'homogénéité	35 ^e réunion du JECFA (1989): non spécifié	Pas de soutien massif pour cette substance, pas d'engagement à soutenir une évaluation par le JECFA.	Retirer de la liste car la substance ne bénéficie pas d'un soutien massif, ce qui prouve un besoin technologique limité
Émulsifiants⁶						
471	Mono- et diglycérides	0,5 g	Assure l'homogénéité	17 ^e réunion du JECFA (1973): non spécifié	Soutien de quelques membres et observateurs	Figure déjà dans la section A à 0,4 g: une rubrique distincte supplémentaire à 0,5 g est-elle nécessaire et justifiée ? Retirer de la liste car il n'existe pas de besoin technologique
473	Esters de saccharose d'acides gras	12 mg dans les préparations contenant des protéines, des peptides ou des acides aminés hydrolysés	Assure l'homogénéité	71 ^e réunion du JECFA (2009): DJA combinée fixée à 0-30 mg/kg de poids corporel; nourrissons <12 semaines non mentionnés, aucune étude chez l'animal en période de sevrage mentionnée	Soutien de quelques membres et observateurs	Conserver sur la liste et attendre qu'un sponsor propose au CCFA une évaluation par le JECFA à un niveau supérieur Si l'additif n'est pas ajouté à la liste des priorités du JECFA en 2015, retirer de la liste.

⁶ Si les émulsifiants sont utilisés en combinaison, les concentrations combinées ne devraient pas dépasser les quantités mentionnées et devraient être réduites en proportion, avec la quantité minimale nécessaire pour atteindre l'effet technologique désiré.

ANNEXE VII

**PROPOSITION TENDANT À ÉTABLIR UNE DÉFINITION DE LA BIOFORTIFICATION ET/OU DES
ALIMENTS BIOFORTIFIÉS
DOCUMENT DE PROJET**

1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME

Il n'existe pas de définition reconnue à l'échelle internationale pour la biofortification, bien que certains Membres commencent à inclure la biofortification dans leur réglementation nationale et à l'intégrer dans leurs politiques nationales en matière de nutrition et/ou d'agriculture en tant qu'intervention destinée à lutter contre les carences en micronutriments au sein de leurs populations. L'objectif des nouveaux travaux proposés est de clarifier le concept de biofortification à travers l'élaboration d'une définition acceptée à l'échelle internationale pour la biofortification et/ou les aliments biofortifiés. La norme porte sur une définition de la biofortification et/ou des aliments biofortifiés qui s'appliquerait à tout aliment ou ingrédient concerné par la définition. La définition devrait refléter le champ d'application à couvrir.

2. PERTINENCE ET ACTUALITÉ

Le recours à la biofortification en tant qu'intervention nutritionnelle efficace fait actuellement l'objet de discussions ou d'une mise en œuvre dans de nombreux pays. En l'absence de lignes directrices, normes ou références internationales pour harmoniser l'ensemble, plusieurs approches différentes seront adoptées.

3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

La principale question à traiter est l'établissement d'une définition commune pour la biofortification et/ou les aliments biofortifiés capable de décrire (ou utilisée pour déterminer les descripteurs adéquats) les aliments ou les ingrédients ainsi fortifiés ou enrichis, compte tenu des différents processus appliqués. Un autre aspect vise à garantir que la définition soit suffisamment large pour couvrir les divers organismes et méthodes de biofortification et détaillée pour les différencier. Il convient d'examiner l'inclusion ou non dans la définition d'une indication de l'ampleur du changement requise pour l'élément nutritif destiné à être considéré comme biofortifié, dans le but d'orienter les futures procédures de normalisation.

Lorsqu'une définition sera établie, elle devrait être ajoutée aux Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987), mais ceci relève d'une décision du comité.

4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DE PRIORITÉ DES TRAVAUX**Critères****Critères généraux**

Protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Les carences en micronutriments ont été décrites par l'OMS comme un problème extrêmement préoccupant, en particulier dans les pays en développement. Des denrées alimentaires biofortifiées sont actuellement consommées pour lutter contre ces carences en micronutriments. En l'absence de définition de la biofortification, il est difficile d'établir un cadre stratégique national permettant d'élaborer des politiques de biofortification.

Pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires:

Une fois encore, en l'absence de normes, directives et recommandations reconnues internationalement, les pratiques commerciales peuvent manquer d'organisation et s'avérer non conformes.

Sécurité alimentaire:

Pour une véritable sécurité alimentaire, un pays doit disposer d'un approvisionnement adéquat en aliments sûrs et nutritifs pour sa population. Les cultures vivrières de base biofortifiées peuvent apporter une contribution considérable à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments consommés de façon traditionnelle.

Critères applicables aux questions générales

- a) *Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler*

L'absence de définition de la biofortification pourrait donner lieu à l'élaboration de nombreuses définitions divergentes destinées à figurer dans les lois, réglementations, protocoles ou directives nationaux. Des entraves au commerce pourraient découler de l'absence de normalisation. Les distributeurs pourraient également adopter un comportement abusif en prétendant que leur produit est biofortifié alors qu'il ne l'est pas, et il n'existe pas de législation nationale pour protéger le consommateur.

- b) *La portée des travaux et l'établissement des priorités entre les différentes sections des travaux.*

À ce stade, la portée des travaux est nécessairement limitée à l'établissement d'une définition.

- c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents.*

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) va étudier le sujet de la biofortification lors de ses prochaines sessions, car il concerne les produits d'origine animale. Des œufs enrichis en sélénium et en oméga 3 sont actuellement produits et consommés pour lutter contre certaines carences en micronutriments chez l'être humain.

- d) *Aptitude de la question à la normalisation.*

Lorsqu'une définition sera établie, la nécessité de travaux supplémentaires sera confirmée.

- e) *Dimension internationale du problème ou de la question*

Plus de 3 milliards de personnes dans le monde souffrent de carences dans les micronutriments fer, zinc et vitamine A, ce qui représente deux tiers de la mortalité infantile. Les coûts sociaux incluent les problèmes d'apprentissage chez les enfants, des taux de morbidité et de mortalité accrus, une productivité plus faible des travailleurs et des coûts élevés en matière de soins de santé. Tous ces facteurs entraînent une diminution du potentiel humain et du développement économique des pays (Welch, 2002 et Welch et Gordon, 2004). La biofortification peut avoir une influence positive significative sur ce problème mondial. Avec la mise en œuvre de la biofortification, les aliments produits vont progressivement pénétrer le marché international, ce qui nécessite un ensemble terminologique et une compréhension commune de la signification de cette terminologie employée pour décrire à la fois les produits bruts et les produits finis.

5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les travaux proposés vont dans le sens du mandat de la Commission pour l'élaboration de normes, lignes directrices et autres recommandations internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce de denrées alimentaires. La proposition de nouveaux travaux va contribuer aux objectifs suivants:

Objectif stratégique 1, objectif 1.2. - «Déterminer de façon proactive les enjeux naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre».

Le sujet de la biofortification a été clairement identifié comme un enjeu émergent de grande importance pour les pays en développement qui se débattent avec la question sanitaire de la réduction de la malnutrition en micronutriments. L'attention portée à l'établissement d'une définition sera d'une grande aide dans l'institutionnalisation de la biofortification en tant qu'intervention nutritionnelle potentiellement puissante.

Objectif stratégique 3, objectif 3.1. – «Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex».

Les pays où la biofortification est le plus nécessaire sont les pays en développement. Les débats sur la biofortification ont débouché dans certains cas sur la formation de comités nationaux sur la biofortification. Ceci a souvent permis de réunir à la même table pour la première fois les services en charge de l'agriculture et ceux en charge de la santé. Le fait que la biofortification est désormais intégrée dans le processus du Codex a entraîné une élévation sensible du niveau de connaissance et d'appréciation du Codex Alimentarius et de ses travaux. Dans de nombreux cas, cela a servi de présentation du Codex Alimentarius.

6. RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

Une fois adoptée, la définition sera disponible pour un emploi approprié dans les futures modifications des normes sur les produits spécifiques, ainsi que des normes et lignes directrices en lien avec la nutrition.

7. NÉCESSITÉ ET DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Aucun avis d'expert autre que ceux présents au sein du CCNFSDU n'est requis pour le moment.

8. NÉCESSITÉ D'UNE CONTRIBUTION TECHNIQUE À LA NORME DE LA PART D'ORGANES EXTERNES

Aucune contribution technique autre que celles présentes au sein du CCNFSDU n'est requise pour le moment.

9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DU NOUVEAU TRAVAIL

- a. Date de démarrage: 2015
- b. Date proposée pour l'adoption à l'étape 5: juillet 2016, mais si la procédure par étapes accélérée doit être suivie, il est possible que l'adoption à l'étape 8 intervienne en juillet 2016.
- c. Date proposée pour l'adoption par la Commission: Juillet 2016

Références

Welch R.M (2002) Breeding Strategies for Biofortified Staple Plant Foods to Reduce Micronutrient Malnutrition Globally. *Journal of Nutrition*132(3): 4955-59.

Welch R. M and Gordon R. D. (2004) Breeding for Micronutrients in Staple Food Crops from a Human Nutrition Perspective. *Journal of Experimental Botany*55(396): 353-364.

ANNEXE VIII

MODIFICATION DES LISTES CONSULTATIVES D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS UTILISABLES DANS LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME POUR NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 10 - 1979)

(pour adoption à l'étape 5/8)

A: LISTE CONSULTATIVE DES SELS MINÉRAUX ET DES OLIGO-ÉLÉMENTS UTILISABLES DANS LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME POUR NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE

Source d'élément nutritif	Normes de pureté de		Utilisation dans les normes alimentaires du Codex applicable aux nourrissons et enfants en bas âge					
	CAC ¹	Autorités internationales et/ou nationales	IF		FUF ⁴	PCBF ⁵	CBF ⁶	FSMP ⁷ pour nourrissons et enfants en bas âge
			Sec. A ²	Sec. B ³				
8. Source de zinc (Zn)								
8.8 Citrate de zinc (citrate de zinc dihydraté ou citrate de zinc trihydraté)		USP	√	√	√	√	√	√

¹ CAC = Commission du Codex Alimentarius

² IF Sect. A = Section A de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons

³ IF Sect. B = Section B de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons

⁴ FUF = préparations de suite

⁵ PCBF = aliments transformés à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge

⁶ CBF = aliments pour bébés en pot

⁷ FSMP = aliments destinés à des fins médicales spéciales autres que les préparations pour nourrissons

ANNEXE IX

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE VNR-MNT POUR L'EPA ET LE DHA

DOCUMENT DE PROJET

1. Objet et champ d'application de la norme

L'objectif des nouveaux travaux proposés est d'établir une nouvelle valeur nutritionnelle de référence (VNR) du Codex pour les acides gras oméga 3 basés sur l'acide docosahexaénoïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA) destinée à la population générale et utilisée à des fins d'étiquetage en relation avec le risque de maladies non transmissibles (MNT); cette VNR sera ajoutée à la Section 3.4.4.2 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*(CAC/GL 2-1985).

2. Pertinence et actualité

L'OMS, la FAO et diverses autres organismes internationaux et nationaux ont publié ces dernières années des études approfondies et recommandé des apports en acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et le DHA pour la population. Les données disponibles contribueront à l'élaboration par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) d'une VNR-MNT harmonisée au plan international pour ce type d'élément nutritif.

3. Principales questions à traiter

Les principales questions à traiter dans le cadre des nouveaux travaux proposés portent sur l'établissement d'une nouvelle VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et sur le DHA destinée à la population générale en vue de son ajout à la Section 3.4.4.2 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985).

4. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Les nouveaux travaux proposés satisfont au critère relatif à la protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Des données scientifiques solides indiquent que les acides gras oméga 3 basés sur l'EPA et sur le DHA ont principalement des effets préventifs bénéfiques pour la santé cardiovasculaire de la population générale. De plus, des éléments de preuves scientifiques difficilement réfutables justifient l'établissement d'une VNR-MNT pour l'EPA et le DHA total pour la population générale et pour les individus à toutes les étapes de leur vie. Étant donné que les apports actuels sont faibles par rapport aux recommandations faites à ce jour, il est important de noter qu'une VNR-MNT pour ces acides gras oméga 3 devrait amener des bienfaits considérables pour la santé publique et une réduction non moins considérable des coûts médicaux.

De plus, dans l'optique d'une stratégie nutritionnelle, une VNR-MNT pour l'EPA et le DHA total fait partie intégrante d'une politique générale de santé publique et permet de déterminer si les valeurs d'apport d'une population donnée sont conformes à la VNR-MNT recommandée. Une VNR-MNT permettrait aussi d'envoyer des messages de santé publique sur les points pour lesquels il existe des éléments de preuve convaincants des effets bénéfiques pour la santé.

Les nouveaux travaux proposés contribueront aussi à élaborer des directives internationales harmonisées concernant l'étiquetage nutritionnel de la teneur en acides gras oméga 3 des aliments qui faciliteront le commerce.

5. Pertinence au regard des objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés contribuent aux objectifs suivants du Plan stratégique du Codex 2014-2019:

Objectif stratégique n° 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.

Les travaux proposés porteront sur les preuves scientifiques concernant les effets bénéfiques pour la santé publique découlant de l'apport alimentaire recommandé en acides gras oméga-3.

Objectif stratégique n° 2: Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques

La nouvelle VNR-MNT sera élaborée dans le respect constant des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques. Les avis scientifiques de la FAO/OMS ainsi que d'autres organismes scientifiques internationaux/nationaux (dont on trouvera la liste à l'annexe 1 du document de travail correspondant) seront pris en compte.

6. Information sur le lien entre la proposition et les documents existants du Codex

Les nouveaux travaux proposés se rapportent aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985), Section 3.4.4.2.*

7. Détermination de la nécessité et de la disponibilité d'avis scientifiques.

Les avis scientifiques d'experts disponibles sont indiqués à l'annexe 1 du document de travail correspondant.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la Norme émanant d'organismes extérieurs, afin que celles-ci puisse être programmées

Aucune contribution technique n'est requise pour le moment de la part d'organismes extérieurs.

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5 et la date proposée pour l'adoption par la Commission; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans

- a) Approbation des nouveaux travaux: 2015
- b) Date de démarrage: 2015
- c) Date proposée pour l'adoption à l'étape 5/8: 2016

**MODIFICATION DE LA NORME POUR LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME DESTINÉS AUX
PERSONNES SOUFFRANT D'UNE INTOLÉRANCE AU GLUTEN
(CODEX STAN 118-1979)**

(pour adoption)

2.1.1 Aliments exempts de gluten

Les aliments exempts de gluten sont des aliments diététiques:

a) composés ou fabriqués uniquement à partir d'un ou plusieurs ingrédients qui ne contiennent pas de blé (à savoir toutes les espèces de Triticum, telles que le blé dur, l'épeautre et le blé de Khorasan, qui est aussi commercialisé sous différents noms comme le KAMUT), de seigle, d'orge, d'avoine¹ ou de leurs variétés croisées, dont la teneur en gluten ne dépasse pas 20 mg/kg au total, sur la base des aliments tels que vendus ou distribués au consommateur final, et/ou

b) constitués d'un ou plusieurs ingrédients issus du blé (à savoir toutes les espèces de Triticum, telles que le blé dur, l'épeautre et le blé de Khorasan, qui est aussi commercialisé sous différents noms comme le KAMUT), de seigle, d'orge, d'avoine¹ ou de leurs variétés croisées, qui ont été traités spécialement pour retirer le gluten, et dont la teneur en gluten ne dépasse pas 20 mg/kg au total, sur la base des aliments tels que vendus ou distribués au consommateur final.

2.1.2 Aliments spécialement traités pour réduire leur teneur en gluten à 20-100 mg/kg

Ces aliments sont constitués d'un ou de plusieurs ingrédients issus du blé (à savoir toutes les espèces de Triticum, telles que le blé dur, l'épeautre et le blé de Khorasan, qui est aussi commercialisé sous différents noms comme le KAMUT), de seigle, d'orge, d'avoine¹ ou de leurs variétés croisées, qui ont été traités spécialement pour réduire leur teneur en gluten à 20-100 mg/kg au total, sur la base des aliments tels que vendus ou distribués au consommateur final.